

RAPPORT DE MANDAT
DU
COMITE
POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Rapport d'activité pour le mandat 2009-2012

*Etat des lieux des politiques publiques engagées depuis quinze ans
dans le domaine des mémoires de l'esclavage*

Première partie

Les mémoires de l'esclavage, pratique sociale et enjeu civique

Novembre 2013

RAPPORT DE MANDAT DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
(2009-2012)

TABLE DES MATIERES

Présentation du rapport	5
Le comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage – CPMHE (2009-2012)	7

PREMIERE PARTIE - LE RAPPORT MORAL

Les mémoires de l'esclavage comme pratique sociale et culturelle et comme enjeu civique : un bilan de l'action du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage par Françoise Vergès	13
--	----

DEUXIEME PARTIE – BILANS ET MISE EN PERSPECTIVE THEMATIQUES

Chronologie de l'activité du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (2009-2012)	35
Le rôle du Comité de personnalités qualifiées sur un enjeu mémoriel	43
Les membres du CNMHE (depuis le 10 mai 2013), du CPMHE (2009-2012) et du CPME (2004-2009)	47
La <i>Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions</i> de 2009 à 2012	51
Renforcer la <i>Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions</i>	55
Faire vivre la pluralité des mémoires de l'esclavage en France	58
Lieux et acteurs de la mémoire de l'esclavage en France	62
La question de l'esclavage à l'école	65
L'histoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions dans les programmes scolaires	70
L'évolution de la recherche scientifique sur la traite et l'esclavage en France depuis les années 1990	73
L'édition française et l'histoire de l'esclavage depuis 2001	77
Prix de thèse du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage et valorisation de la recherche	83
La mise en valeur des patrimoines de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions en France	86
La numérisation et la mise en ligne de ressources sur les traites et les esclavages	93
Pour une valorisation européenne et internationale de l'action de la France	97

TROISIEME PARTIE - ANNEXES AU RAPPORT DE FIN DE MANDAT CPMHE

Le rapport Vergès sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (novembre 2012)	105
Les textes législatifs et réglementaires relatifs au Comité pour la mémoire de l'esclavage et au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage	171

PRESENTATION DU RAPPORT DE MANDAT DU CPMHE

En 2001, le Parlement adoptait, à l'unanimité, au terme de trois ans de délibération, la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Par-delà cet acte solennel de reconnaissance, la France a engagé de nouvelles actions afin de donner à cette part de son histoire la place qui doit lui revenir, dans les programmes scolaires, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la valorisation des patrimoines...

En application de la loi, il a été décidé d'instaurer par décret auprès du gouvernement un comité de personnalités qualifiées. En mai 2013, le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a pris la suite du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (2009-2012) qui lui-même succéda au Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009).

Au terme de leur mandat, les personnalités qualifiées qui ont composé le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) ont souhaité présenter le travail engagé depuis 2009 mais plus encore d'inscrire leur bilan dans la continuité de la voie ouverte par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) institué en 2004 en application de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Huit ans après le rapport fondateur du Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME), les membres du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage ont été soucieux de dresser un état des lieux de l'évolution de la place des mémoires de la traite et de l'esclavage colonial dans l'espace public, les patrimoines, les programmes scolaires et les programmes de recherche. C'est ce document qui est rendu public à la suite des précédents rapports et avis des Comités successifs dont la mission est de proposer des lieux et des actions aux pouvoirs publics en vue de l'inscription de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans la mémoire collective.

Le mandat du CPMHE s'est achevé sur la remise au gouvernement d'un rapport de mission confié à Françoise VERGES portant des préconisations pour l'avenir du Comité et son renforcement également rendu public en annexe de ce rapport.

A la suite de ce rapport, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a décidé de faire évoluer le Comité en affirmant, par un nouveau décret le 6 mai 2013, son caractère national et en élargissant sa composition à des représentants des ministères signataires nommés par arrêté ministériel et ayant une voix consultative.

Le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) dont les membres ont été nommés par décret le 10 mai 2013 pour un mandat de trois ans, placé sous la présidence de Myriam COTTIAS, a pris le relais du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE). Soucieux d'inscrire son mandat à travers de nouveaux objectifs ambitieux, le CNMHE rendra compte de son action dans un rapport

L'objectif de la publication du rapport de mandat du CPMHE est de servir de bilan d'étape.

Le présent rapport en grande partie rédigé et mis en forme par Frédéric Lazorthes est constitué trois parties :

- Un rapport qui dresse le bilan de l'action du Comité depuis son instauration et l'inscrit en regard des évolutions de la société française et des besoins à venir ;*
- de données chronologiques et thématiques mettant en perspective les politiques publiques et les expressions des mémoires, enseignement, recherche, culture et patrimoines ;*
- De documents juridiques sur le Comité et du rapport de la mission sur l'avenir du CPMHE (novembre 2012)*

LE COMITÉ POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE 2009-2012

27 rue Oudinot – 75007 Paris – www.cpmhe.fr –
Contact : Frédéric Lazorthes – frederic.lazorthes@oultre-mer.gouv.fr - 01 53 69 23 79

La loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité prévoit l'installation de manière permanente auprès du gouvernement d'un Comité composé de personnalités qualifiées chargé de proposer au gouvernement des actions et des lieux pour pérenniser la mémoire de la traite et de l'esclavage.

De 2004 à 2009, un premier comité, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, a été instituée par décret. Au terme de son mandat, ce Comité a été renforcé et réformé par décret.

Après la promulgation du décret n°2009-506 du 6 mai 2009 instituant le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE), douze personnalités qualifiées été nommées pour trois ans, par décret du Premier ministre le 8 mai 2009.

Leur mandat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2012 par le décret du 2 mai 2012.

Suites aux conclusions de la mission sur l'avenir du CPMHE, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a décidé de renforcer le comité par le décret n°2013-386 du 6 mai 2013.

Devenu COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CNMHE), il est désormais composé de quinze personnalités qualifiées nommées par décret le 10 mai 2013 et placées sous la présidence de Madame Myriam COTTIAS et renforcé par la désignation par arrêté ministériel de représentant des ministères signataires du décret aux côtés du secrétaire général.

LES MEMBRES DU CPMHE DE 2009 A 2012

Françoise VERGÈS

Présidente du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE -

Née en 1952, Françoise Vergès est Consulting Professor à Goldsmiths College, Londres et chercheur associé au Collège d'Études Mondiales, Paris. Elle est membre de plusieurs conseils scientifiques. Elle est invitée dans le monde entier à donner des conférences et à participer à des colloques. En 1995, Françoise Vergès a obtenu un doctorat en sciences politiques de l'Université de Berkeley (Etats-Unis) après avoir exercé comme journaliste et éditrice. Elle a publié en français et en anglais sur les mémoires et les héritages vivants de l'esclavage colonial, sur la postcolonialité, sur Frantz Fanon et les politiques « racialisées » et sur le musée postcolonial. Elle a obtenu le prix Françoise Seligmann contre le racisme pour *La Mémoire enchaînée, questions sur l'esclavage* (Albin Michel 2006). Son livre d'entretien avec Aimé Césaire, *Nègre je suis, nègre je resterai* (Albin Michel, 2005) a contribué à faire connaître la pensée de ce grand poète. Son dernier ouvrage *L'Homme prédateur. Ce que nous enseigne l'esclavage sur notre temps* est paru pour les dix ans de la Loi Taubira (2011). Françoise Vergès travaille régulièrement avec des artistes et des galeries d'art contemporain. Elle a organisé en 2012 le programme de visites guidées « *L'Esclave au Louvre* ». Présidente du CPME depuis le 13 février 2008, en remplacement de Maryse Condé, elle a été renouvelée le 8 mai 2009 en tant que présidente du CPMHE.

Greg GERMAIN

Né en 1947 en Guadeloupe, originaire de Marie-Galante, Greg Germain, chevalier de la Légion d'honneur est acteur, réalisateur, metteur en scène, auteur et producteur. Président de l'Association de préfiguration de l'AGENCE POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DES CULTURES DE L'OUTRE-MER, président du Festival OFF d'Avignon, Greg Germain est membre du Conseil d'Administration de l'Audiovisuel Extérieur de la France. En 1998 dans le cadre du OFF du Festival d'Avignon, il crée le *Théâtre d'Outre-mer en Avignon* (TOMA) qui entend faciliter la connaissance et la diffusion des pièces produites ou interprétés par des artistes ultramarins. Personnalité de premier plan de la vie artistique, il s'est engagé pour la promotion de la diversité culturelle dans le cinéma et le théâtre français dès le début des années 1990. Il fut l'un des principaux organisateurs de la marche du 23 mai 1998 des « *descendants d'esclaves* » organisée à Paris à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Claude-Valentin MARIE

Né en 1947 à Fort-de-France, en Martinique, le sociologue et démographe Claude-Valentin Marie a été vice-président de la HALDE et membre du CPME de 2004 à 2009. Spécialiste de sociologie du travail, de sociologie des migrations et des politiques publiques de lutte contre les discriminations, il travaille depuis plus de vingt ans sur les questions relatives aux migrations des populations d'Outre-mer, aux migrations internationales, et au fonctionnement du marché du travail. Sur ces thèmes, il a rédigé plusieurs rapports officiels et de très nombreux articles dans des revues scientifiques spécialisées. Il est actuellement conseiller pour l'Outre-mer auprès de la direction de l'INED et assume la responsabilité scientifique d'une des plus importantes enquêtes démographiques et sociales jamais conduites dans les DOM.

Henriette DORION-SÉBÉLOUÉ

Née en 1932 à Cayenne, Henriette Dorion-Sébéloué préside l'*Union des Guyanais et des Amis de la Guyane* (UGAG). Membre du CPME de 2004 à 2009, puis du CPMHE. Juriste d'entreprise, elle est engagée dans la vie associative depuis plus de trente ans : outre l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane (UGAG), elle préside le *Comité national de liaison des Associations du souvenir* (Abbé Grégoire, Schœlcher, Mortenol, Félix Éboué, Gaston Monnerville et Delgrès), vice-présidente de la *Société des amis de Gaston Monnerville*, présidente du *Comité national du souvenir de Félix Éboué*, vice-présidente du *comité d'aide aux sinistrés d'Outre-mer*, administratrice du centre des provinces françaises, déléguée générale pour la France de la fondation des cités carnavalesques européennes, présidente de la commission internationale des juristes.

Guy LAVAUD

Né en 1942 à Port-au-Prince (Haïti), Guy Lavaud est consultant. Il s'est établi en France en 1951 pour ses études. Diplômé HEC, il a fait une carrière de dirigeant dans le monde de l'entreprise et de la communication tout en menant une vie associative active, notamment dans la lutte contre l'exclusion économique, sociale et culturelle. Il a été président de *Radio Latina* et du cinéma *Le Latina* et continue à présider *Ars Latina* (expositions et édition). Il est également coprésident de *Haïti Partenaire France Europe* qui participe au resserrement des liens entre la France et Haïti notamment par le soutien d'actions de développement économique, éducatif et social.

Jean HÉBRARD

Né en 1944 à Pont-Saint-Esprit, Jean Hébrard est inspecteur honoraire de l'éducation nationale. Il enseigne à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et à l'université du Michigan (Etats-Unis). Chercheur associé au Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES), il s'est spécialisé dans l'histoire de l'esclavage dans le monde atlantique, et notamment du Brésil. En 2011, il a publié avec Rebecca R. SCOTT, *Freedom Paper : An Atlantic Creole History*, qui retrace l'histoire, sur six générations d'une même famille dont l'ancêtre la plus anciennement connue, une femme peule, avait été esclave à Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle et dont les descendants se sont illustrés dans toutes les luttes pour la liberté et la dignité : durant la révolution haïtienne, en France en 1848, en Louisiane pendant la guerre civile et la reconstruction, en Belgique durant les deux dernières guerres mondiales (à paraître en français). En 2012, il a dirigé la publication chez Karthala dans la collection Esclavages : *Brésil, quatre siècles d'esclavage. Nouvelles questions, nouvelles recherches*.

Myriam COTTIAS

Née en 1960 à Bordeaux, issue d'une famille martiniquaise, Myriam Cottias est responsable du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES – CNRS). Auteur d'une thèse en anthropologie et démographie sur « *la famille antillaise du XVII^e au XIX^e siècles* », elle est directrice de recherche au CNRS (CRPLC- université des Antilles-Guyane) et coordonne pour la période 2007-2012 le programme européen « *Slave Trade, Slavery, Abolitions and their Legacies in European Histories and Identities* ». Elle a publié de nombreux articles sur les Antilles et la question de l'esclavage, et notamment, en 2007, un essai intitulé *La question noire, une construction coloniale*. En 2010, Myriam Cottias a lancé avec le CIRES une collection consacrée à l'histoire des esclavages chez Karthala dont le premier titre est un ouvrage collectif intitulé *Les traites et les esclavages, perspectives historiques et contemporaines*, sous la direction de Myriam Cottias et Antonio de Almeida Mendes.

Marie-Hélène JOLY

Née en 1955, Marie-Hélène Joly, conservatrice générale du patrimoine, est inspectrice générale du ministère de la culture. De 2009 à 2011 elle a dirigé le musée des ducs de Bretagne à Nantes où furent ouvertes en 2007 des salles consacrées à la traite et à l'esclavage. Après une carrière à la direction des archives de France puis à l'inspection générale des musées, nommée chef de l'inspection générale des musées, elle a été chargée au sein de ce service des musées d'histoire. Elle a participé en 2005-2006 à l'enquête du précédent comité sur les collections relatives à la traite et à l'esclavage dans les musées français et a publié *Musées et collections d'histoire en France* et *Des musées d'histoire pour l'avenir* ainsi que de nombreux articles sur le sujet. De 2007 à 2009, elle fut directrice-adjointe de la mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la défense.

Jean-Claude JUDITH DE SALINS

Né en 1941 en Algérie, réunionnais de souche, Jean-Claude Judith de Salins est le président de l'Association réunionnaise de culture et communication (ARCC). Il a fait une partie de sa carrière à l'UNESCO et a œuvré à la protection des artistes et à la valorisation des patrimoines culturels, notamment dans la zone de l'océan Indien.

Frédéric RÉGENT

Guadeloupéen d'origine, Frédéric Régent est né à Landau en Allemagne en 1969. Docteur en histoire de l'université de Paris I, il s'est spécialisé dans les questions concernant l'esclavage dans les colonies françaises de l'ancien régime à la Révolution. Membre de l'Institut d'histoire de la révolution française, Frédéric Régent est maître de conférences à Paris I-Panthéon-Sorbonne où il anime l'Atelier d'étude du fait colonial et des empires. Frédéric Régent a publié en 2004 *Esclavage, métissage, liberté* et, en 2007, un ouvrage qui fait désormais référence sur les esclaves des colonies françaises intitulé *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions 1620-1848*. Il a rédigé l'article « Slavery and the Colonies » du *Companion to the French Revolution* dirigé par Peter McPhee chez Willey-Blackwell (novembre 2012).

Philippe PICHOT

Né en 1964 à Chambéry (Savoie), Philippe Pichot est chef du projet de développement du Château de Joux – Toussaint Louverture à Pontarlier (Doubs). Coordonnateur de la *Route des abolitions de l'esclavage*, association de collectivités qui regroupe 5 lieux de mémoire liés à l'esclavage et à l'abolition dans l'est de la France (Maison de la Négritude en Franche-Comté, Maison Abbé Grégoire en Lorraine, Maison Anne-Marie Javouhey en Bourgogne et Musée Schœlcher en Alsace), Philippe Pichot pilote les actions de développement, d'animation et de promotion du tourisme de mémoire. Il intervient auprès de l'Unesco en tant qu'expert sur les lieux de mémoire et développe des partenariats entre sites et lieux de mémoires dans la Caraïbe, les Amériques, l'Afrique, l'Europe et l'Océan Indien.

François DURPAIRE

Né à Poitiers en 1971, François Durpaire est agrégé et docteur en histoire. Il est l'auteur d'une thèse sur « les Etats-Unis et la décolonisation de l'Afrique noire francophone ». Après avoir enseigné en Seine-Saint-Denis, il s'est spécialisé dans l'enseignement des questions difficiles, comme la traite, l'esclavage ou la colonisation dans le cadre de son activité de formateur pour les enseignants en histoire. Auteurs de nombreux articles dans le domaine des études postcoloniales et sur les Etats-Unis, il a consacré en 2007 un premier livre à *L'Amérique de Barack Obama* et a participé en 2009 à la rédaction d'un essai collectif intitulé *La révolution antillaise : quelle place pour l'Outre-mer dans la République ?* Co-auteur avec Thomas Snégaroff de *Les Etats-Unis pour les nuls* (2012), et du dernier *que sais-je ?* consacré à l'histoire des Etats-Unis (2013), François Durpaire est consultant auprès des media sur les Etats-Unis et est également l'un des initiateurs de *L'Appel pour une République multiculturelle lancé en 2009*. Il a également contribué à *La révolution antillaise : quelle place pour l'Outre-mer dans la République*, un essai collectif publié à la suite des événements de Guadeloupe de 2009.

LE SECRETAIRE GENERAL DU CPMHE

Depuis 2004, le ministère en charge de l'Outre-mer assure le secrétariat du comité pour la mémoire de l'esclavage. Afin de l'appuyer dans ses travaux et de renforcer l'ancrage interministériel du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, le gouvernement a décidé de le doter d'un secrétaire général en 2009.

Le secrétaire général du CPMHE est chargé d'assurer la coordination des administrations qui, aux côtés de l'Outre-mer, sont chargées de l'application de la loi du 21 mai 2001 et, par l'action du comité, à savoir le ministère de la Culture et de la communication, le ministère de l'Education nationale et celui de la Recherche et de l'enseignement supérieur, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur ainsi que celui de la Défense nationale. En outre, il anime les travaux du CPMHE et son rôle de conseil auprès du gouvernement en matière de commémorations, d'enseignement, de recherche et de valorisation du patrimoine, ainsi que les actions européennes internationales. Enfin il est en charge des relations institutionnelles et de la communication du CPMHE et responsable du site www.cpmhe.fr

Frédéric LAZORTHES

est secrétaire général du CPMHE depuis mai 2009

Né en 1967 à Toulouse, Frédéric Lazorthes est historien de formation. Il a commencé sa carrière dans le journalisme et la communication. Chargé de mission en charge de la prospective au cabinet du Premier ministre entre 2005 et 2007, puis chef de la mission d'animation de la prospective et de la stratégie au ministère de l'Agriculture et de la pêche (2007-2008), il fut conseiller au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer (2008-2009) avant d'être nommé Chargé de mission auprès du délégué général à l'Outre-mer et secrétaire général du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

LES MEMOIRES DE L'ESCLAVAGE
COMME PRATIQUE SOCIALE ET CULTURELLE VIVANTE
ET COMME ENJEU CIVIQUE

Rapport moral du
Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage
2009-2012

Le présent rapport approuvé par les douze personnalités qualifiées qui composaient le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE), établi de manière permanente auprès du gouvernement en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dresse le bilan moral de leur mandat dans la continuité de l'action engagée par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME, 2004-2009).

1. L'ESCLAVAGE COLONIAL ET LA DIALECTIQUE DES MEMOIRES ET DE L'HISTOIRE

Attachés à la pertinence de l'institution par décret d'un comité composée de « *personnalités qualifiées* » auxquelles échoit la responsabilité de proposer aux pouvoirs publics et au gouvernement « *des actions et des lieux* » visant à pérenniser la mémoire de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition, en somme de veiller à l'inscription cohérente dans la durée d'une politique mémorielle, les membres nommés en 2009 ont décidé d'approfondir la voie ouverte par leurs prédécesseurs pour atteindre un objectif, celui de mémoires partagées et d'un récit commun, autour de propositions et de projets concrets et d'une meilleure articulation des moyens de l'Etat. Ainsi les actions entreprises d'une année sur l'autre doivent donc être comprises dans le cadre de l'ambition plus large, fixée dès le départ, d'une démarche citoyenne.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a ainsi retenu l'exigence de replacer cette question dans le temps long de l'histoire coloniale française et européenne, de croiser les approches et les regards et d'accorder une grande place aux expressions culturelles. Le CPMHE a également retenu une approche de la mémoire comme pratique sociale et le refus de l'opposer à l'histoire. En 2009, le choix de faire explicitement mention de l'« histoire » dans le nom même du Comité signifiait ce refus d'opposer des mémoires de l'esclavage, fragmentées, subjectives, personnelles, recomposées à l'histoire, scientifique ou officielle.

La tension entre mémoires et histoire est connue. Elle est mise en avant d'un côté par des historiens qui s'inquiètent de voir des préoccupations mémorielles envahir voire orienter leur travail. De ce point de vue, comme le rappelait en 2005, le doyen de l'inspection générale d'histoire, Laurent WIRTH,

*l'essentiel est de laisser travailler les historiens et de faciliter leur tâche de vérité. C'est effectivement à eux de conduire cette procédure de vérité qu'est la recherche historique, c'est à eux d'écrire l'histoire. On parle beaucoup du devoir de mémoire. Ne vaudrait pas mieux parler de devoir d'histoire et de droit à la mémoire ? N'est-ce pas le meilleur moyen de promouvoir la procédure de vérité que doit être l'histoire ?*¹

Mais d'aucuns considèrent que l'historien est toujours immergé dans son époque, qu'il ne peut faire autrement que de prendre en compte des demandes sociales dont les questions mémorielles sont l'une des expressions. Et, de fait, les mémoires font place à un pluralisme et à une complexité que la prétention de l'univocité du discours historique ne peut pas effacer. Dès lors, ainsi que l'affirme Tzvetan TODOROV, ce qui importe c'est d'instaurer un dialogue et une complémentarité entre mémoire et histoire :

*La mémoire accueille plus facilement que l'histoire l'expérience psychique et spirituelle, elle nous incite à nuancer et à complexifier nos jugements sans les condamner au relativisme intégral, elle n'interdit pas à ses praticiens de surmonter le point de vue intéressé (on ne raconte pas seulement pour se faire plaisir) ; de plus, elle compense la difficulté d'établir sa vérité d'adéquation par une plus grande vérité de dévoilement et elle révèle le sens des événements non moins efficacement que les formulations abstraites des historiens. Est-ce à dire pour autant qu'il faut préférer la mémoire à l'histoire ? Certainement pas : plutôt qu'en opposition, les deux démarches sont complémentaires.*²

Cette résurgence mémorielle est importante dans la connaissance même de l'esclavage colonial. Des voix individuelles et éparses viennent enrichir et complexifier le récit

¹ Laurent WIRTH, IGEN, http://www.ac-reims.fr/datice/bul_acad/hist-geo/bul26/wirth.htm

² Tzvetan TODOROV, <http://terrain.revues.org/2854>

historique. Des voix fragmentaires, longtemps inaudibles, inscrites dans des traces matérielles ou des héritages immatériels, les voix des personnes qui furent réduites en esclavages, sont en train de renouveler notre compréhension des mondes de l'esclavage. Devrions-nous les écarter, parce que trop « subjectives »³ ?

Une dynamique des mémoires est à l'œuvre dans nos sociétés, et celles de l'esclavage colonial occupe une place particulière dans l'espace français. Christine CHIVALLON a ainsi signalé qu'aux Antilles,

*le processus d'enfouissement du passé – sans doute plus officiel que populaire – relève de rapports sociaux qui forment le substrat même de l'historicité de ces sociétés, alors que pour les nations européennes, l'évacuation de « l'épisode esclavagiste » est la contrepartie d'une sélection de faits puisant dans une histoire bien plus glorieuse.*⁴

Nombreux sont les témoignages sur la dimension psychique de la réduction en esclavage et ses effets traumatiques, mais aussi sur les créations dites immatérielles, chants, rites, langues, liens sociaux et familiaux, qui constituent l'ensemble social et culturel dans lequel les individus inscrivent leurs existences. La littérature, les arts, la poésie, les langues sont ainsi des archives vivantes que le chercheur peut explorer et analyser. Dès 1903, William Edward Burghardt DU BOIS (1868-1963) avait, dans *Les Âmes du peuple noir*, évoqué la puissance des chants et des expressions des Africains-Américains en croisant réflexions philosophiques, littéraires, sociologiques et historiques.⁵ De même, les nouvelles études en archéologie, en philosophie, en histoire de l'art, sur la fabrication de la ligne de couleur dans le monde atlantique ou sur le droit de l'esclavage colonial⁶ renouvellent les regards. Pour la connaissance de l'esclavage colonial, une approche pluridisciplinaire est indispensable.

³ Lire par exemple :

- Rebecca J. SCOTT et Jean HÉBRARD, *Freedom Papers : An Atlantic Odyssey in the Age of Emancipation*, 2012 ;
- Pier M. LARSON, *An Ocean of Letters : Language and Creolization in an Indian Ocean Diaspora*, 2009.

⁴ <http://chrhc.revues.org/1534>

⁵ W. E. B. DU BOIS, *The Souls of Black Folk* (1903), *Les Âmes du peuple noir*, Traduit de l'anglais par Magali BESSONNE, La Découverte, 2004.

⁶ Voir par exemple les travaux de Jean-François NIORT, Maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), Faculté de droit et d'économie de la Guadeloupe notamment sa préface au *Code Noir*, 2013.

Chargé de proposer des actions aux pouvoirs publics, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est efforcé de conduire une réflexion de fond sur les enjeux liés à cette mémoire, aux héritages et à la connaissance de la traite et de l'esclavage et de développer, en restant à l'écoute de l'évolution des demandes sociétales et du contexte européen et mondial, une expertise destinée à leur inscription dans l'espace public.

Ce faisant, le CPMHE a toujours donné la primauté à la production des savoirs, étant particulièrement attentif au caractère dynamique de la recherche et à sa vocation à ouvrir de nouveaux champs d'analyses et à soulever de nouvelles interrogations.

Cette production des savoirs s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire et transversale, non circonscrite à l'histoire. Ainsi, en 2011, le premier colloque international organisé dans le cadre de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* sur le thème « *Exposer l'esclavage : méthodologies et pratiques* »,⁷ avait pour objectifs de croiser les expériences d'exposition de l'esclavage et d'en explorer les limites, sollicitant les points de vues d'artistes, de philosophes, de critiques littéraires, de professionnels de musée et d'historiens...

2. LE COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, UNE INSTITUTION UNIQUE EN CHARGE DE LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE MEMORIELLE VIVANTE

Le Comité de personnalités qualifiées tel qu'il a été institué en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est une institution singulière dans le paysage des organismes consultatifs dans la sphère publique. Ce n'est ni une association, ni un service administratif au sein d'un ministère, ni une agence ni une autorité administrative indépendante. Pour le qualifier, disons qu'il s'agit d'un conseil de sages chargés de conseiller le gouvernement et d'informer

⁷ Les actes du colloque ont été publiés dans un numéro spécial d'*Africultures*, avril 2013.

le législateur sur les actions visant l'élaboration progressive et cohérente d'une politique mémorielle. En somme, la mission du CPMHE, c'est de traduire la loi de 2001 en actes, de ne pas en rester à un geste mémoriel et commémoratif figé, gravé dans le marbre, mais à en déployer la dimension vivante, sociale et citoyenne.

Cette singularité, dont les membres du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, puis ceux du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, étaient profondément conscients, fut, au cours de ces huit années, à la fois une force et une faiblesse. Une force, car, ainsi institué, le Comité a eu une grande liberté de réflexion et de propositions, une faiblesse aussi dans la mesure où ni les responsables politiques, ni l'Etat n'avaient l'habitude d'une institution consultative non administrative pour orienter une politique mémorielle sur une question aussi sensible.

Le bilan d'une institution comme le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE se mesure à travers la multiplication des actions pédagogiques, culturelles et artistiques organisées chaque année autour des mémoires et de l'histoire de l'esclavage et dans la pérennisation d'un temps et de gestes commémoratifs. Il se manifeste également à travers la reconnaissance dont témoigne le nombre croissant d'invitations et de sollicitations dont les membres du Comité sont destinataires. Il s'apprécie également au regard du renouvellement de la recherche historique, archéologique, littéraire, juridique sur cette histoire, des expositions réalisées et des salles de musées qui sont consacrées à cette histoire. Il se constate au fait que le Comité et son rôle dans l'élaboration d'une politique mémorielle sur l'esclavage colonial en France sont déjà des thèmes d'études pour les chercheurs, en France et à l'étranger.

Et, surtout, le bilan du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE se jauge dans sa capacité à anticiper les attentes et les défis de la société française. A l'occasion de la cérémonie officielle du 10 mai 2012 pour la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Françoise VERGÈS l'a résumé en ces termes devant les personnalités officielles, dont François HOLLANDE, nouvellement élu Président de la République : « *aujourd'hui, c'est la jeunesse qui s'empare de ces thèmes. C'est un fait*

marquant et original. Cette mémoire est une pratique sociale et culturelle, elle doit être une source de pratique civique ».

3. L'AVENIR DU COMITÉ OU COMMENT PASSER DE LA RECONNAISSANCE SYMBOLIQUE DES MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE AU TEMPS DES MÉDIATIONS CITOYENNES

Plus de dix ans après l'adoption de la loi portée par Christiane TAUBIRA, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE dresse le constat d'une réelle avancée de l'inscription de l'esclavage colonial dans l'espace public français. Une étape a été franchie. Toutefois, dans un *Avis au gouvernement pour une réforme du CPMHE*, rédigé par Françoise VERGÈS, approuvé par tous les membres du Comité et remis au gouvernement le 16 février 2012, le CPMHE estimait que « *la société française ne prend pas suffisamment en compte la singularité de cette histoire longue et complexe en raison notamment de l'insuffisance des formes de médiation culturelles et citoyennes*⁸ ».

Au terme de son mandat, le CPMHE estime nécessaire de franchir une nouvelle étape afin de prolonger l'acquis symbolique de la loi et d'asseoir la reconnaissance et l'inscription publique nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition. Le rapport remis au gouvernement le 30 novembre 2012, sur l'avenir du CPMHE fixe comme priorité la mise en œuvre du projet de Centre national de ressources et de documentation sur les traites, les esclavages et les luttes leur abolition doté des outils nécessaires à son fonctionnement.

Ce projet défendu dès 2005 dans le premier rapport du Comité avait donné lieu à un rapport de préfiguration confié à Edouard GLISSANT, publié en 2007 dans l'ouvrage *Mémoires des*

⁸ *Avis pour une réforme du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage*, en ligne sur le site du CPMHE : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article995>

esclavages et demeuré sans suite⁹. Depuis 2009, le CPMHE n'a eu de cesse d'en éprouver le besoin. Ce centre de ressources et d'échanges sur les traites et les esclavages a pour vocation d'être un véritable espace d'éducation citoyenne : il doit être le lieu de rencontres et d'échanges autour de cette histoire commune, redécouverte dans toutes ses dimensions. Loin d'être un lieu de ressentiment, il doit aider à la compréhension de la complexité d'un système social, économique et culturel dont les effets se mesurent encore aujourd'hui.

La mise en œuvre de cette préconisation, avancée depuis 2005, n'a jamais fait l'objet d'une étude de préfiguration aboutie, en dépit du Rapport Glissant déjà cité ou de rapports administratifs intermédiaires, et d'un engagement gouvernemental. Au terme de son mandat, la question que pose de nouveau le CPMHE est simple : pourquoi n'y a-t-il toujours pas de lieu dédié à cette histoire, à la fois un centre de ressources et de documentation public, où chacun pourrait trouver les informations nécessaires pour appréhender le rôle et la place de ces siècles dans l'histoire de la société française, de l'Europe, du monde, et un espace de médiation culturelle et civique ? Pourquoi les actions des enseignants, des associations, des acteurs culturels, des artistes, ne trouvent-elles pas un lieu commun où être connues, reconnues et valorisées ? Pourquoi l'esclavage colonial reste-t-il confiné dans quelques salles de musée ? Pourquoi n'a-t-il pas reçu, malgré les demandes répétées des associations, une pleine reconnaissance dans l'espace public ?

Avant le terme de son mandat, le CPMHE a demandé au gouvernement :

- la mise en place d'une mission visant à faire un état des lieux des actions engagées par l'Etat et du rôle et du périmètre du Comité plus de dix ans après le vote de la loi du 21 mai 2001
- la prorogation du mandat du Comité jusqu'à la fin de l'année 2012 afin de ne pas procéder à son renouvellement dans le contexte de l'élection présidentielle et de permettre au nouveau gouvernement de tirer les conclusions de la mission sur le bilan et l'avenir du comité. .

⁹ Edouard GLISSANT, *Mémoires des esclavages*, rapport remis à Dominique de VILLEPIN, Premier ministre, Gallimard – La Documentation française, accessible en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000732/0000.pdf>

La mission confiée à Françoise VERGÈS, présidente du CPMHE, par le ministre de la Culture et de la Communication et la ministre de l'Outre-mer du gouvernement de François FILLON a été contrariée par le calendrier électoral et la période de réserve a rendu les consultations publiques impossibles. Commencée mais inachevée, la proposition de mener à terme cette mission sur l'avenir du Comité a été défendue par les membres du CPMHE auprès du gouvernement de Jean-Marc AYRAULT dès son installation.

Les ministres de la Culture et des Outre-mer du gouvernement de Jean-Marc AYRAULT ont décidé, le 1^{er} octobre 2012, de relancer cette mission et d'en recentrer l'objet de cette mission vers des propositions concrètes afin d'améliorer le fonctionnement et de la visibilité du Comité. Après avoir reçu ses conclusions, dans le rapport du 30 novembre 2012 joint dans les annexes, le gouvernement a décidé de soumettre au Conseil d'Etat un décret modifiant celui du 6 mai 2009 relatif au CPMHE pour en affirmer le caractère national, en élargir la composition et en renforcer la dimension interministérielle¹⁰.

Le Rapport de la mission sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a permis de dresser non seulement le bilan du fonctionnement et de l'action du Comité, mais également d'interroger les formes et les enjeux des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition dans la société française.

Il est important, dans ce rapport moral de fin de mandat, de rappeler certains des arguments essentiels du le rapport remis au gouvernement le 30 novembre 2012, notamment le fait de ne pas réduire l'inscription publique à l'échelle nationale de cette histoire à la seule organisation d'une journée commémorative, chaque 10 mai, dont la substance se perdrait si la pluralité des mémoires, la complexité des enjeux comme les évolutions permanentes de la société n'étaient pas interrogées et prises en considération.

Le CPMHE défend la diversité nécessaire des expressions de cette histoire et de ces mémoires. Ce qui caractérise les mémoires de l'esclavage en France, à savoir la pluralité des temps et des lieux commémoratifs, est l'expression d'une part de la complexité de cette

¹⁰ Décret n°2013-386 du 6 mai 2013 modifiant le décret relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, (voir les annexes du rapport).

histoire et de ses héritages, d'autre part de l'oubli ou du silence gouvernemental dans lequel ils ont été tenus après l'abolition de 1848. Rappelons que les voix des élus d'Outre-mer comme celle d'Aimé Césaire en 1948 à la Sorbonne à l'occasion du Centenaire de l'Abolition de l'Esclavage ne trouvèrent pas d'écho dans le récit national.

L'exigence portée par le CPMHE tout au long de son mandat quant au renforcement de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* du 10 mai, instaurée en 2006 suivant les recommandations du CPME, s'est déployée de deux manières :

- d'une part, donner du sens à cette commémoration en refusant de l'enfermer dans une routine institutionnelle ;
- d'autre part, l'inscrire comme un point de convergence dans un temps mémoriel pluriel.

En somme, peu à peu, le CPMHE a pensé et défendu une approche commémorative ouverte, tendant à l'émergence d'un véritable « *mois des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition* » permettant l'articulation entre les initiatives venant de la société et les commémorations étatique ou officielles.

Les dates commémoratives relatives à la traite négrière, l'esclavage et leur abolition sont nombreuses car elles reflètent la complexité du fait et l'impossibilité de réduire un système qui se déploie pour le cas français sur plusieurs siècles et sur plusieurs territoires à travers le monde (Caraïbes, Amérique du sud, Océan indien) à une *seule* date. Le CPMHE s'y est refusé estimant que cette multiplicité de dates a une légitimité et une portée pédagogique, dans un pays qui méconnaît non seulement les réalités de l'esclavage colonial et de ses héritages mais également les écueils du combat et du processus abolitionniste. La France se caractérise ainsi par le fait singulier qu'elle a connu deux abolitions de l'esclavage, en 1794 et en 1848... L'enjeu, c'est donc bien de reconsidérer l'esclavage dans sa multi-territorialité et son temps long, dans ses mutations et reconfigurations, et dans sa capacité à se réinventer sous de nouvelles formes.

Dans ce cadre conceptuel, le CPMHE a estimé qu'il était cohérent et légitime de reconnaître le 23 mai comme « *Journée à la mémoire des victimes de l'esclavage* ». Mais loin de se laisser aller aux facilités de commémorations séparées, le défi est de lier toutes ces mémoires et ces temps différents.

La difficile élaboration de la politique mémorielle nationale autour de l'esclavage tient pour partie à l'externalité territoriale du système esclavagiste, mis en place sur des terres éloignées de l'hexagone, dans ce que l'on nomme aujourd'hui « les outre-mer », marginalisées dans le débat public. Cette situation permet de continuer à considérer, du point de vue français, disons du point de vue d'une France « hexagonale », l'esclavage comme un fait mineur, dont les héritages paraissent lointains, notamment au regard de l'immigration coloniale et postcoloniale sur le territoire hexagonal.

Mais cette politique mémorielle est rendue difficile parce qu'elle est trop souvent cantonnée à l'exercice superficiel de la condamnation morale a posteriori car il n'est pas aisé de comprendre et d'expliquer les raisons, les causes et les pratiques de l'esclavage colonial en tant qu'élément fondamental de l'histoire de notre modernité. Pour autant, la demande de compréhension est forte et les membres du Comité ont constaté combien les publics, auxquels ils se sont adressés à l'occasion de nombreuses rencontres, étaient curieux de comprendre pourquoi traite et esclavage avaient duré si longtemps, quelles étaient les causes de la pérennité des formes d'esclavage, des difficultés de l'abolitionnisme, les liens avec les formes actuelles...

Mais un constat majeur s'impose : la mise à distance de la mémoire de l'esclavage est d'autant plus forte que le processus de d'expansion et de colonisation est ignoré, comme ce fut particulièrement le cas pour la population française. Finalement, qui parle pour les esclaves ? Où trouver les faits, les chiffres, les explications qui nous permettraient d'appréhender les aspects complexes et multiples d'un système qui s'est déployé sur plusieurs continents et territoires et pendant quatre siècles ?

Enfin, il convient de rappeler la difficulté singulière d'« exposer » l'esclavage : faut-il insister sur l'oppression ? La résistance ? Les héritages ? Comment éviter le catalogue des horreurs et celui des bonnes intentions ? Toutefois ces difficultés sont pourtant aussi ce qui fait de l'esclavage une source de découvertes sur l'économie, le droit, la culture, les religions, les langues loin d'être épuisée... Quête des mémoires enfouies et élaboration non simplificatrice de connaissances ont bien partie liée. Ce qui est en jeu, ce n'est pas une forme de repentance, l'affirmation d'une mémoire particulière séparée des autres, mais une clé pour la compréhension de notre monde et pour le renouveau de notre idéal civique.

Dans le fil de sa réflexion et de ses préconisations, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est attaché à considérer la question de la place de l'esclavage dans la longue durée de l'histoire d'une France aux prises avec le monde et confrontée à son passé de puissance impériale. Comment dès lors ne pas interroger la place de l'esclavage dans la colonisation et la place de la colonisation dans l'histoire de France ? Or force est de constater que toutes ces mémoires se heurtent et s'opposent parfois, reflétant une diversité légitime dont les composants découlent des réalités du passé colonial de la France.

Comment appréhender cette pluralité sans faire le jeu de la concurrence des mémoires et pour sortir d'une instrumentalisation de ces différences pour ne pas affronter cette dimension coloniale qui est une partie de l'histoire de France ? Chemin faisant, dans le cadre de ses travaux et de missions particulières, comme celle portant sur les expositions ethnographiques en 2011¹¹, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a été conduit à élargir sa réflexion aux enjeux liés à l'inscription de l'histoire coloniale.

Ce fut aussi ce souci qui porta la présidente à organiser le 9 mai 2012, à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, avec la Délégation sénatoriale à l'outre-mer et sous le haut patronage du président du Sénat, Jean-Pierre BEL, une rencontre « Mémoires croisées » associant des sénateurs, des historiens, des anthropologues, des artistes et des acteurs culturels et associatifs. Cette rencontre avait pour objectif de mettre en conversation des mémoires issues de la longue histoire de la

¹¹ Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, 15 novembre 2011, en ligne sur le site du CPMHE : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article984>

colonisation française. Sans effacer les différences entre les situations, il s'agit d'entamer le processus de mise en commun des récits et des mémoires jusqu'ici fragmentés¹².

La diversité des mémoires françaises ne constitue pas un obstacle à une conversation commune. Il est inévitable que le passé colonial de la France ait créé une telle diversité mais opposer les mémoires, les cristalliser autour du ressentiment et de l'intolérance à d'autres, est ce qui, dans les faits, encourage le communautarisme.

4. INSCRIRE DES ACTIONS DANS LA DUREE SUR L'ENSEMBLE DE L'ESPACE NATIONAL ET DANS UNE PERSPECTIVE OUVERTE SUR LE MONDE

Les travaux et les préconisations du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE se sont inscrits dans le prolongement du cadre et de la méthode fixés par le *Comité pour la mémoire de l'esclavage*. Celui-ci, dans son rapport de 2005, s'est attaché à l'esprit et à la lettre de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité qui pose la question de l'inscription de cette histoire dans le récit national commun et lui enjoignait de faire des propositions pour « *l'ensemble du territoire national*. »

Pour investir le *territoire national*, relier ce qui est séparé, la France hexagonale et les outre-mer, il fallait d'abord réinscrire, comme le préconisait la loi, l'histoire de la traite et de l'esclavage dans celle de la France, mais aussi dans celle l'Europe et du monde, en somme de la France dans le monde, de la France au monde, qui porte la part de son histoire sans se couper du reste du monde, et en premier lieu des territoires ultramarins de son passé et de son présent.

¹² Les actes de la *Rencontre Mémoires croisées* sont disponibles sur le site du Sénat : http://www.senat.fr/rap/r11-609/r11-609_mono.html

Dès lors, à l'échelle nationale, il fallait commencer par rappeler que les différents territoires de la traite et de l'esclavage avaient connu plusieurs temporalités, comment celles-ci s'étaient imbriquées les unes dans les autres, et comment ces territoires étaient partie prenantes d'un ensemble régional ou continental avec sa dynamique propre, Caraïbes, Amériques, Afrique ou Océan indien. L'inscription adéquate *des* mémoires de l'esclavage dans le territoire national impose de ne pas le considérer comme homogène et d'en penser les multiples spatialités tout en dégageant ce qui est commun.

Les recommandations du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, puis du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont pris en compte cette dialectique du temps et de l'espace, de la longue durée de l'esclavage colonial comme des accélérations de son histoire. Les actions préconisées devaient s'inscrire dans la durée et la continuité afin de favoriser l'émergence de ce récit partagé dans lesquels esclavage et traite reprennent leur place dans l'économie et la politique, nationale et internationale, de la France. La prise en compte des héritages culturels, matériels et immatériels, furent également au cœur des préconisations du Comité parce que l'esclavage colonial a pénétré les arts, la littérature, le droit, la philosophie, la culture, les manières de vivre et de consommer, les représentations de la race et leurs liens avec la servitude.

L'esclavage colonial doit donc être abordé sous plusieurs angles, comme un moment économique, social, culturel et politique se déroulant dans le même temps sur plusieurs espaces mais aussi sur plusieurs siècles : une histoire mouvante.

Pour le Comité, il en découlait une vision du territoire national non pas comme un espace fermé sur lui-même, imperméable aux mouvements dans le monde, mais comme un espace traversé par plusieurs dynamiques, et dont les entités régionales étaient elles-mêmes soumises à des dynamiques propres.

5. POUR DES COMMÉMORATIONS DELIBÉRATIVES FACE AUX TENSIONS SOCIALES ET POLITIQUES AUTOUR DU PASSÉ NATIONAL

L'action du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE n'a eu de cesse d'être confrontée aux débats et controverses qui ont traversé la société française depuis 2004 et qui, souvent, ont entretenu une lecture erronée de la loi tendant à la reconnaissance de la traite, de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité considérée comme une loi mémorielle.

Déjà le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* eut à remettre son premier rapport dans un contexte très tendu :

- Rappelons les controverses qui ont accompagné la loi du 25 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, comportant des mesures pour les anciens membres des troupes supplétives, et dont un article, depuis supprimé, exigeait que l'enseignement rappelle « *le rôle positif de la présence française outre-mer* » ;
- Souvenons-nous des polémiques autour de la création du CRAN, du manifeste des *Indigènes de la République* et des émeutes de l'automne 2005 ;
- N'oublions pas enfin les tensions liées à la plainte déposée contre l'historien Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU par le COLLECTIFDOM que présidait Patrick KARAM auquel devait répondre la pétition « *Liberté pour l'Histoire* » où des historiens de premier plan prenaient pour cible les « *lois mémorielles* », au premier rang desquelles la « loi Taubira. ».

C'est dans ce contexte, que pour une bonne part de l'opinion médiatique ou informée, la question des mémoires de l'esclavage colonial fut considérée de manière négative, comme participant à la confusion, à « *l'affaiblissement de l'unité nationale* », à la « *repentance* » voire au « *communautarisme* ».

Pour autant c'est bien la République et la fabrique du lien civique dans un pays composé d'une population issue d'une histoire complexe, et aux prises avec un monde ouvert et marqué par la circulation des idées, des personnes et des cultures, qui étaient au cœur des préoccupations et des préconisations du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, et ce dès le rapport de 2005 qui, dans son introduction, défendait une argumentation nouvelle sur la place et le rôle de l'esclavage colonial dans la société contemporaine soulignant ce qu'elles recélaient de potentialités pour la reconstruction d'une communauté civique de destin.

Par la suite, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ne s'est pas mis en retrait des débats qui agitent la société française, s'efforçant d'aller au-delà des polémiques médiatiques, pour percevoir les attentes et les énergies d'une société française ouverte, pour peu que le cadre qui est proposé ne soit pas enfermé dans une forme de commémoration prescrite d'en haut.

Il est indispensable d'inventer, autour de l'esclavage, des formes commémoratives délibératives, ouvertes à la complexité de sa propre histoire et à la nécessité de la prendre en considération pour créer une véritable communauté de destin.

C'est la raison pour laquelle, chaque année, dans le cadre de la préparation de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, le Comité a interpellé le gouvernement sur le contenu et la forme de cette cérémonie profondément originale, à la fois de *recueillement* et de *célébration*, recueillement pour les esclaves niés dans leur dignité et *célébration* des résistances, des créations et des combats pour l'avènement de l'égalité de tous. En 2011, dix ans après la loi, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a obtenu qu'une stèle exprime l'hommage de la France aux esclaves pour leur contribution à l'universalité des droits humains et à l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité. Chaque année, il est essentiel de repenser la forme et le contenu d'une cérémonie ouverte sur la société et d'inciter l'Etat à lui donner une visibilité nationale. Sur cette voie, bien des efforts restent à poursuivre, sauf à renoncer à l'idéal d'une commémoration vraiment nationale.

Et c'est sur le même élan d'une attention portée non pas aux seules déclarations et circulaires officielles, mais à l'exigence de sens, aux réalités concrètes et aux difficultés sur le terrain, que le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a porté son regard et formulé ses préconisations pour améliorer les formes et les contenus de l'enseignement de la traite et de l'esclavage, pour inciter aux progrès de la recherche, et sa diffusion à travers un prix annuel, des colloques, pour favoriser des échanges avec la société.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a porté également une très grande attention à la culture, non seulement aux patrimoines mais également aux formes d'expression contemporaines, pour porter l'inscription des héritages de cette histoire dans la société française d'aujourd'hui. Là encore, le terrain commence à peine à être défriché, car la valorisation des patrimoines est encore partielle, fragmentaire et dispersée et la considération pour les expressions contemporaines insuffisantes. L'art est une médiation essentielle, une richesse et une ouverture qui libèrent des pesanteurs de la culpabilité, de la honte, du ressentiment ou de la peur.

Enfin, nous insisterons, en conclusion, sur l'une des exigences majeures qu'a eu le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE dans son rôle d'expertise et de conseil auprès du gouvernement : ne jamais enfermer la problématique des mémoires de l'esclavage sur la seule dimension franco-française, ou dans la seule relation entre l'hexagone, ou pire souvent « la métropole » et les outre-mer.

Car ce n'est rien saisir quant à l'importance et aux possibilités démocratiques que porte la reconsidération de cette histoire que de l'enfermer dans un schéma mental, idéologique et social strictement national. Tous les pays, sur tous les continents qui ont été partie prenantes de cette histoire globale, en interrogent aujourd'hui les héritages dans une perspective civique. La France n'est pas seule, mais elle a ouvert, depuis 2001, une voie singulière, fragile, dont l'institution de ce Comité est à la fois l'expression et l'aiguillon, tant qu'il est en mesure de porter son regard non sur la société d'hier mais sur la France d'aujourd'hui.

En somme, l'expérience de ce Comité l'atteste, la parole, le dialogue, la quête de la vérité sont les meilleures réponses à la honte, la culpabilité et le malaise auxquels tous les pays ayant eu une histoire coloniale se trouvent confrontés.

Rapport rédigé par Françoise Vergès,

Approuvé par l'ensemble des membres du CPMHE

Myriam Cottias,
Henriette Dorion-Sébéloué,
François Durpain
Greg Germain,
Jean Hébrard,
Marie-Hélène Joly,
Jean-Claude Judith de Salins,
Claude-Valentin Marie,
Guy Lavaud,
Philippe Pichot
Frédéric Régent,

Paris, décembre 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
MINISTRE DES OUTRE-MER
27, rue Oudinot 75007 Paris

RAPPORT DE MANDAT
DU
COMITE
POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Rapport d'activité pour le mandat 2009-2012

*Etat des lieux des politiques publiques engagées depuis quinze ans
dans le domaine des mémoires de l'esclavage*

Deuxième partie

Mise en perspective de quinze années d'actions collectives et de politiques publiques

Novembre 2013



RAPPORT DE MANDAT DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
(2009-2012)
TABLE DES MATIERES
Deuxième partie

MISE EN PERSPECTIVE DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPUIS QUINZE ANS

Table des matières du deuxième volume du rapport de mandat du CPMHE	3
Présentation du rapport de mandat du comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage	5
Chronologie de l'activité du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (2009-2012)	7
Le rôle du Comité de personnalités qualifiées sur un enjeu mémoriel	15
Les membres du CNMHE (depuis le 10 mai 2013), du CPMHE (2009-2012) et du CPME (2004-2009)	19
<i>La Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions</i> de 2009 à 2012	23
Renforcer la <i>Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions</i>	27
Faire vivre la pluralité des mémoires de l'esclavage en France	31
Lieux et acteurs de la mémoire de l'esclavage en France	35
La question de l'esclavage à l'école	39
L'histoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions dans les programmes scolaires	45
L'évolution de la recherche scientifique sur la traite et l'esclavage en France depuis les années 1990	49
L'édition française et l'histoire de l'esclavage depuis 2001	53
Prix de thèse du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage et valorisation de la recherche	59
La mise en valeur des patrimoines de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions en France	63
La numérisation et la mise en ligne de ressources sur les traites et les esclavages	71
Pour une valorisation européenne et internationale de l'action de la France	75

PRESENTATION DU RAPPORT DE MANDAT DU CPMHE

En 2001, le Parlement adoptait, à l'unanimité, au terme de trois ans de délibération, la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Par-delà cet acte solennel de reconnaissance, la France a engagé de nombreuses actions afin de donner à cette part de son histoire la place qui doit lui revenir, dans les programmes scolaires, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la valorisation des patrimoines, dans la vie sociale et culturelle...

En application de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, a été institué par décret, auprès du gouvernement, un comité de personnalités qualifiées.

Au terme de leur mandat, en 2012, les personnalités qualifiées qui ont composé le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) ont souhaité présenter le travail engagé depuis 2009 mais plus encore d'inscrire leur bilan dans la continuité de la voie ouverte par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) institué en 2004.

Huit ans après le rapport fondateur du Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME), les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont été soucieux de dresser un état des lieux de l'évolution de la place des mémoires de la traite et de l'esclavage colonial dans l'espace public, les patrimoines, les programmes scolaires et les programmes de recherche.

Le mandat du CPMHE s'est achevé sur la remise au gouvernement, le 30 novembre 2012, d'un rapport de mission confié à Françoise VERGÈS portant des préconisations pour l'avenir du Comité et son renforcement également rendu public pour la première fois dans ce rapport.

*A la suite de ce rapport, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a décidé de faire évoluer le Comité en affirmant, par un **nouveau décret le 6 mai 2013**, son caractère national et en élargissant sa composition à des représentants des ministères signataires nommés par arrêté ministériel et ayant une voix consultative.*

*Le **Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE)** dont les membres ont été nommés par décret **le 10 mai 2013** pour un mandat de trois ans, placé sous la présidence de Myriam COTTIAS, a pris le relais du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE). Soucieux d'inscrire son mandat à travers de nouveaux objectifs ambitieux, le CNMHE rendra compte, dès 2014, de son action dans un rapport d'étape.*

L'objectif de la publication du rapport de mandat du CPMHE est de dresser un bilan de quinze ans de politiques publiques et de huit ans de mise en place d'un comité permanent auprès du gouvernement.

*Le **rapport de mandat du CPMHE**, rédigé pour partie et mis en forme par Frédéric LAZORTHES, est constitué de trois volumes :*

- *Le premier, **Mémoires de l'esclavage : pratiques sociales et enjeu civique**, dresse le bilan de l'action du Comité depuis son instauration en regard des évolutions de la société française ;*
- *Le deuxième, **Quinze années d'actions collectives et de politiques publiques**, vise à mettre en perspective à travers des fiches thématiques et chronologiques les différents niveaux de l'action publique autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition en France ;*
- *Le troisième, **Avenir du Comité, mémoires en mouvement**, reprend le Rapport de la mission sur l'avenir du CPMHE (novembre 2012) et les lois et décrets relatif au comité institué en application de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001.*

L'ACTION DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Nommés par décret signé du Premier ministre en mai 2009, les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE placés sous la présidence de Françoise Vergès ont défini pour leur mandat les priorités suivantes dans leur rôle de conseil auprès du gouvernement :

- *Conforter la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et l'inscription de cette histoire dans la conscience collective ;*
- *Améliorer les conditions d'enseignement de la question de la traite atlantique et de l'esclavage colonial et favoriser le développement et la diffusion de la recherche*
- *Valoriser les patrimoines liés à la traite, l'esclavage et leurs abolitions et développer les médiations culturelles ;*
- *Développer l'inscription internationale du Comité et de la politique mémorielle de la France autour de la traite et de l'esclavage.*

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE)

Ainsi que le prévoit la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, un comité de « *personnalités qualifiées* » a été installé auprès du gouvernement afin de « *proposer des actions et des lieux* » garantissant la pérennité de la mémoire du crime.

Institué dans un rôle consultatif, non doté d'une personnalité morale, et ne pouvant guère, dans ces conditions être doté d'un budget d'intervention, le Comité a toutefois été soucieux de la mise en œuvre de ses recommandations.

Le CPMHE a ainsi organisé ses travaux entre, d'une part, des réunions régulières dans le cadre de séances plénières et des réunions fréquentes autour du secrétaire général, dans le cadre des travaux en commissions ou de groupes restreints. Le CPMHE se réunit huit à dix fois par an en séance plénière pour délibérer des principales orientations et recommandations au gouvernement en matière de commémoration, d'événements nationaux ou internationaux liés à la mémoire de la traite et de l'esclavage, d'identification et de valorisation de lieux de mémoires, d'histoire et de culture, de sauvegarde des sources et de recueils des travaux ou encore d'actions de sensibilisation et d'enseignement relatives à la traite, l'esclavage et leur abolition.

Le CPMHE s'est doté de quatre commissions permanentes autour du secrétaire général :

- Une commission « patrimoine, musées, lieux d'histoire et de culture », coordonnée par Philippe PICHOT et Marie-Hélène JOLY, qui a incité à la mise en valeur du patrimoine, à la prise en compte des lieux d'histoire et de mémoire et à l'inscription de cette action culturelle au niveau européen et international ;
- Une commission « Mémoires, vie associative et archives » coordonnée par Frédéric REGENT et Claude-Valentin MARIE en charge du suivi de l'action mémorielle, des liens avec les associations et des labellisations ;
- Une commission « Enseignement et recherche » coordonnée par Jean HEBRARD et Myriam COTTIAS qui a assuré le suivi de l'inscription dans les programmes scolaires de la question de la traite et de l'esclavage, la mise en place des outils pédagogiques à destination de la communauté éducative, le développement des centres de recherche dans une perspective internationale ; la meilleure diffusion de la recherche en langue française ;
- Une commission « Communication et Commémorations », coordonnée par Guy LAVAUD et François DURPAIRE.

BILAN ET PRECONISATIONS

Dans le cadre de la réforme de 2009, le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a exercé de manière exigeante son rôle de conseil auprès du gouvernement qui lui était confié. Il déplore toutefois le défaut de mise en œuvre de nombre de ses recommandations pour l'élaboration d'une politique mémorielle en raison d'une articulation encore insuffisante avec les ministères concernés,

En dépit de l'instauration du secrétariat général du CPMHE et du renforcement du positionnement interministériel du Comité, au terme de son mandat, il dresse le constat du nécessaire établissement d'un d'une relation permanente avec les services concernés par son action dans les différents ministères, avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales.

En trois ans, des liens ont bien été formalisés avec la direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'éducation nationale, notamment dans le cadre de la commission mise en place pour la refonte des contenus en ligne sur le site EDUSCOL en 2011, avec le département de la politique scientifique et de la recherche de la Direction des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, autour du programme d'action transversal consacré aux patrimoines de la traite et de l'esclavage, ou encore avec la sous-direction aux Droits de l'homme du ministère des affaires étrangères.

Toutefois pour l'essentiel, ces relations, établies autour de projets ponctuels ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une coopération permanente nécessitant, à chaque étape, l'engagement des cabinets ministériels. Afin de rendre la dimension interministérielle plus opérationnelle, le rapport Vergès sur l'avenir du CPMHE préconise, notamment, la nomination auprès du comité de représentants des différents ministères concernés.

En outre, le CPMHE déplore le manque de moyens pour nouer des échanges avec la société civile et pour jouer pleinement un rôle de médiation et de conseil avec les porteurs de mémoire, les acteurs sociaux et culturels et les acteurs politiques et administratifs. Face à ces exigences, le rapport Vergès du 30 novembre 2012 sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage met l'accent sur le développement des formes de médiations civiques et sur le renforcement du rôle et des moyens du Comité en tant qu'instance intermédiaire en lien avec la société.

REPERES CHRONOLOGIQUES SUR LE MANDAT DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE 2009-2012

2009

- 6 mai 2009 **DECRET N°2009-506 RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE**
- Le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) devient Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE)
- Renforcement institutionnel du Comité par la création du poste de secrétaire général en charge de l'animation des travaux du CPMHE et du réseau interministériel
- Renouvellement des missions du Comité qui affirme son rôle de conseil et d'expertise auprès du gouvernement.
- 8 mai 2009 **NOMINATION PAR DECRET DES DOUZE PERSONNALITES QUALIFIEES** composant le CPMHE sous la présidence de Françoise VERGÈS.

Frédéric LAZORTHES est nommé secrétaire général du CPMHE par arrêté ministériel du 7 mai 2009.
- 10 mai 2009 **4^E JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS A BORDEAUX** à l'invitation de Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux et de Alain ROUSSET, président du Conseil régional d'Aquitaine, en présence de Michèle ALLIOT-MARIE ministre de l'intérieur et d'Yves JÉGO, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, et de l'ensemble des membres du CPME.

Inauguration des nouvelles salles permanentes consacrées à « *Bordeaux et le commerce atlantique au XVIIIe siècle* »

17 juin 2009 **CONFERENCE DE PRESSE POUR L'INSTALLATION DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE)** en présence de Yves JÉGO, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, dans le salon Delgrès de l'Hôtel de Montmorin.

24 juillet 2009 **CONTRIBUTION DU CPMHE AUX ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER** portant des préconisations concrètes dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture en se fondant sur le rôle du CPMHE :
« Notre ambition est de veiller à l'inscription dans l'histoire nationale et dans la mémoire collective de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Notre ambition est de faire en sorte que tous les Français comprennent les héritages complexes et pluriels d'une histoire de près de quatre siècles. »

Toutefois, le CPMHE considère que ses préconisations ne peuvent se limiter au seul champ de la traite et de l'esclavage :

*« Les Etats Généraux des Outre-mers révèlent **une double attente** : celle d'une affirmation de la singularité de chaque entité indissociable d'une reconnaissance plus forte de leur contribution à la France et à la République. Considérant enfin que les enjeux mémoriels, culturels et identitaires des Outre-mers ne se réduisent pas à la seule dimension de l'esclavage et ne sauraient être appréhendés de manière parcellaire, le CPMHE estime indispensable de favoriser, à l'échelle nationale, une meilleure connaissance et diffusion du patrimoine, de l'histoire et des réalités contemporaines des Outre-mers, en particulier à l'école, mais également dans les lieux de culture. »*

6 octobre 2009 **CONSULTATION DU CPMHE SUR LE PROJET DE MEMORIAL A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE NANTES**
Mission de Françoise Vergès à l'invitation de la municipalité de Nantes sur la finalisation du projet de mémorial et diverses consultations pour avis.

2010

26 janvier 2010 **APPEL POUR UN ENGAGEMENT DE LA FRANCE POUR LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES ET LA RECONSTRUCTION DES LIEUX DE SAVOIR EN HAÏTI**, à la suite du séisme du 14 janvier 2010.

Mise en place par le CPMHE d'un groupe de travail associant le Ministère des affaires étrangères et européenne, la BNF, les grandes ONG culturelles, comme Archives sans frontières et Bibliothèques sans frontières.

Le CPMHE invite la France à prendre l'initiative d'une grande bibliothèque numérique internationale dédiée à l'histoire et à la culture haïtiennes :

« Le lien entre la France et Haïti est demeuré insécable, en dépit des tensions, des incompréhensions et même des affrontements, parce qu'il puise à des principes partagés à une ferveur commune pour la liberté et la dignité humaines. Sans Haïti, la France n'ignore pas qu'elle serait définitivement amputée d'une part d'elle-même. Ainsi retissant les fils d'une histoire entremêlée, la France contribuera à faire qu'Haïti continue d'éclairer la conscience du monde. »

Janvier-Avril : réunions de travail avec la cellule Haïti du Ministère des Affaires étrangères.

Préconisation de mettre Haïti à l'honneur lors de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions 2010.

19 février 2010 **RECOMMANDATIONS DU CPMHE AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE CONCERNANT L'EVOLUTION DES PROGRAMMES EN HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DES CLASSES DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.**

Le CMHE déplore le fait que la question de la traite et de l'esclavage continue d'être abordé à partir de son abolition en 1848 et l'absence de la colonisation dans le programme :

« Lier ainsi, sans préalable, la référence à l'esclavage à la révolution de 1848, c'est non seulement réduire la compréhension du fait abolitionniste lui-même, au risque d'en revenir à la vision d'une liberté généreusement concédée, d'enfermer la question dans une optique française et de minimiser les enjeux liés à la traite et l'esclavage et à leur abolition. Alors que l'enseignement en histoire et en géographie en classe de seconde vise « la recherche permanente du sens » et la « compréhension du monde contemporain par l'étude des sociétés du passé », **la mention marginale de l'esclavage ainsi que l'absence de toute référence à la colonisation sont d'autant plus problématiques que les discriminations et leur inscription dans de prétendues différences raciales qui servent à justifier l'institution servile ont contribué, hélas, à façonner notre modernité.** »

10 mai 2010 **5^E JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS**
Cérémonie officielle à Paris, dans le jardin du Luxembourg, en présence du ministre de l'intérieur qui a donné lecture d'un message du président de la République, de la ministre chargée de l'Outre-mer et du président du Sénat.

La veille, le dimanche 9 mai 2010, dans le jardin du Luxembourg, mise en scène des Musiques et littératures des mondes de l'esclavage et performance « *Graffiti session Une œuvre collective pour Haïti* » par le collectif d'artistes MEMORIXX autour de SHUCK ONE.

Une exposition en dix panneaux « *Traite, Esclavage, Abolitions* », réalisée par Françoise VERGÈS et le CPMHE est installée pour la première fois à destination du public à l'intérieur du jardin du Luxembourg, du mois de mai au mois d'octobre 2010.

8 juin 2010 **LETRE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMANDANT A L'ÉTAT DE CELEBRER LE DIXIEME ANNIVERSAIRE DU VOTE DE LA LOI TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE.**

*« En 2011, c'est cette « voie française » pour une juste mémoire de la traite et de l'esclavage associant l'Etat, à travers la loi, et la société, à travers l'engagement des associations et des citoyens, que nous célébrerons. Le 10 mai lie ensemble la réparation mémorielle et historique envers les esclaves, la célébration des luttes pour la liberté et pour la dignité, le rejet du racisme et l'affirmation aux idéaux républicains (...)
En vue de cet anniversaire de la loi du 21 mai 2011, le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage défend le principe d'une programmation officielle ambitieuse faite de nombreuses manifestations à l'échelle de l'ensemble du territoire national autour de la date du 10 mai, non seulement inscrites dans le cadre de « l'année des outre-mer français » mais faisant écho à « l'année des descendants d'Africains dans le monde » décrétée par les Nations Unies pour 2011. »*

14-16 septembre 2010 **PARTICIPATION AU COLLOQUE FONDATEUR DE LA FEDERATION OF INTERNATIONAL HUMAN RIGHT MUSEUMS (FIHRM) A LIVERPOOL**

- Echanges avec les responsables de musées ou de lieux de mémoires associés aux droits humains
- Sessions de travail au Musée international de l'esclavage de Liverpool
- Mise en place d'une coopération régulière et d'un projet de réseau européen

8 décembre 2010 **8^E SEANCE PLENIERE DE L'ANNEE 2010**

2011

8 mars 2011 **RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE FRANCE TELEVISIONS ET SON PRESIDENT REMI PFIMLIN** concernant la place accordée dans les chaînes de l'audiovisuel public aux reportages, débats, fictions portant sur la traite, l'esclavage et leur abolition.

- 7 avril 2011 **MARIE-LUCE PENCHARD, MINISTRE CHARGÉE DE L'OUTRE-MER, CONFIE A FRANÇOISE VERGES UNE MISSION SUR LA MÉMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES**
- A la suite de la protestation de représentants Kali'na de Guyane en raison de l'organisation au jardin d'acclimatation d'une manifestation dans le cadre de *2011 Année des Outre-mer*, la ministre chargée de l'Outre-mer demande à Françoise VERGÈS de faire des préconisations concrètes pour l'inscription dans l'espace public de la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales.
- Auditions de chercheurs et d'acteurs politiques et culturels (été 2011)
 - Rapport de la mission remis le 15 novembre 2011
- 27-29 avril 2011 **COLLOQUE « PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE »** à La Rochelle co-organisé avec le département de la recherche et de la politique scientifique (DRPS) de la direction des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication.
- 3 mai 2011 **Conférence de presse** présentant les manifestations nationales à l'occasion de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et autour du dixième anniversaire de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.
- 10 mai 2011 **6^E JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS**
10^e anniversaire de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.
Grande cérémonie officielle à Paris, dans le jardin du Luxembourg, avec des personnalités nationales et internationales en présence de Nicolas SARKOZY, Président de la République.
- Inauguration, à la demande du CPMHE, par le Président de la République d'une stèle, installée dans le jardin du Luxembourg, portant hommage de la nation aux esclaves des colonies françaises à la demande du CPMHE :
- Par leurs luttes et leur profond désir de liberté et de dignité, les esclaves des colonies françaises ont contribué à l'universalité des droits humains et à l'idéal de Liberté, d'Égalité et de fraternité qui fonde notre République. La France leur rend ici hommage.*
- Suite à la demande du CPMHE, l'Assemblée nationale se joint au dixième anniversaire de la loi du 21 mai 2001 par l'apposition sur la façade de l'hôtel Bourbon de trois panneaux évoquant les grandes dates législatives : l'abolition de 1794 – l'abolition de 1848 – la loi de 2001.
- Mise en ligne, sur le site de l'éducation nationale EDUSCOL, de nouvelles « ressources pour l'enseignement de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions »** à l'attention des enseignants et de la communauté éducative suite à la demande du CPMHE.
- 11-13 mai 2011 **CO-ORGANISATION DU COLLOQUE INTERNATIONAL « EXPOSER L'ESCLAVAGE : MÉTHODOLOGIE ET PRATIQUES » AU MUSÉE DU QUAI BRANLY**, premier grand colloque consacré en France à la question de la place de l'esclave dans les musées.
- Les interventions ont été mises en ligne par le musée du quai Branly et les actes du colloque sont à paraître en 2013.
- 6-12 juin 2011 **INVITATION DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A SAINT-LAURENT-DU-MARONI EN GUYANE** en présence de Maryse CONDÉ
- Rencontre avec des représentants des communautés Kali'na à Awala-Yalimapo et à Cayenne
 - Rencontre avec des communautés Bushinenghe
- 19 et 20 juillet 2011 **INVITATION DE FRANÇOISE VERGÈS A UNE TABLE RONDE « MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE » DANS LE CADRE DU FESTIVAL OFF A AVIGNON**
- 29 septembre- 1^{er} octobre 2011 **INVITATION DE FRANÇOISE VERGÈS AU CONGRES EUROPEEN DE LA CITOYENNETE ET DES JUMELAGES A RYBNIK, POLOGNE**
Intervention lors de la table ronde « *Apprentissage de la citoyenneté européenne et transmission de la mémoire* »

25 octobre 2011 **RECEPTION EN L'HONNEUR DE MARYSE CONDÉ, ANCIENNE PRESIDENTE DU CPME**, à l'occasion de la remise des insignes de Grand Officier de l'ordre national du mérite dans les grands salons de la Sorbonne.

15 novembre 2011 **REMISE DU RAPPORT DE LA MISSION SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES.**

Françoise Vergès plaide pour une prise en compte de l'ensemble des mémoires issues de la colonisation :

« pour que l'objectif de ne pas « occulter le passé » ni d'« instruire de procès » soit atteint, il apparaît nécessaire de multiplier les gestes et les actions d'une éducation citoyenne, qui affirme auprès de tous l'importance de l'histoire de la colonisation et de ses héritages dans la construction de la société française afin qu'une « juste place » soit faite à celles et ceux qui s'en réclament. Les pouvoirs publics ne peuvent poursuivre une politique du coup par coup, qui fragmente inévitablement l'histoire. »

A la suite de consultations approfondies, le rapport fait une série de préconisations concrètes pour une inscription pérenne de la mémoire des expositions ethnographiques, pour un travail autour des mémoires issues de la colonisation ainsi que pour une enquête approfondie et la mise en place d'un dispositif officiel et transparent pour traiter les demandes de restitution de corps ou de restes humains.

Le rapport est public et mis en ligne sur le site du CPMHE et sur le site de la documentation française.

13 décembre 2011 **SEANCE PLENIERE EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT DE FRANCE à l'occasion de l'exposition « Les Antilles à paris : trésors de la Bibliothèque Mazarine »**

2012

24 janvier 2012 **LETRE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CONCERNANT LA JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS 2012** : proposition de mettre à l'honneur des personnalités culturelles et intellectuelles européennes engagées dans le travail de mémoire lié à la traite et à l'esclavage.

« Lors de sa séance plénière du 24 janvier 2012, le CPMHE a décidé de vous proposer que la cérémonie officielle qui aura lieu le 10 mai dans le Jardin du Luxembourg, à Paris, à l'emplacement de l'ensemble mémoriel composé de la statue Le Cri, l'Écrit et de la stèle portant l'hommage de la France aux esclaves, mette à l'honneur l'action des sociétés européennes autour de la mémoire de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition »

31 janvier -5 février 2012 **MISSION DE FRANÇOISE VERGÈS A NEW-YORK AUTOUR DE LA L'INSCRIPTION DANS L'ESPACE PUBLIC DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE. :**

- Rencontres à *Columbia University* avec des universitaires (Eric FONER, Emmanuelle SAADA,
- Soirée autour de Maryse CONDÉ
- Rencontre avec les services culturels de l'ambassade française et la représentation française auprès de l'ONU.
- Visite du Schomburg Institute (Harlem) dans le cadre d'une réflexion autour d'un Centre des mémoires de l'esclavage préconisé par le CPMHE

16 février 2012 **REMISE D'UN AVIS A LA MINISTRE CHARGÉE DE L'OUTRE-MER PROPOSANT UNE IMPORTANTE REFORME DU CPMHE AU COURS D'UNE SEANCE PLENIERE EXCEPTIONNELLE** dans le Salon Delgrès au ministère de l'Outre-mer, en présence de Marie-Luce PENCHARD :

« L'effort de comprendre libère et apaise. Plonger dans le gouffre de l'esclavage colonial, c'est travailler ensemble à se libérer des chaînes du passé, pour que ses fantômes

deviennent des ancêtres qui trouvent leur juste place parmi ceux qui ont fait l'histoire. En proposant d'aller plus loin dans cette plongée, notre ambition est de permettre à l'ensemble des composantes de la société française de dépasser son aliénation au passé colonial et de retrouver le sens et le goût d'une communauté de destins ouverte sur le monde. »

- 2 mai 2012 **DECRET PROROGANT LE MANDAT DES MEMBRES DU CPMHE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2012** en raison de l'élection présidentielle et de la mission en cours sur l'avenir du CPMHE.
- 9 mai 2012 **RENCONTRE MEMOIRES CROISEES ORGANISEE PAR LE CPMHE EN COOPERATION AVEC LA DELEGATION SENATORIALE A L'OUTRE-MER**, dans les salons de Boffrand de la présidence du Sénat, sous le haut patronage de M. Jean-Pierre BEL., Président du Sénat.
- Cette rencontre, première du genre, a réuni des sénateurs, des historiens, des chercheurs, des artistes, des acteurs culturels et associatifs pour s'efforcer de mettre en conversation les mémoires issues de la longue histoire de la colonisation française. Elle fait suite au rapport sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales.
- L'ensemble des interventions a fait l'objet d'un rapport d'information du Sénat de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer (rapport d'information 2011-2012 n°609 – téléchargeable sur le site du Sénat : www.senat.fr. Les interventions et les échanges peuvent être visionnés sur <http://videos.senat.fr/video/videos/2012/video12997.html>)
- 10 mai 2012 **7^E JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS AUTOUR DES MEMOIRES EUROPEENNES**
- Suivant la proposition du CPMHE, la cérémonie officielle organisée dans le jardin du Luxembourg, en présence de M. Jean-Pierre BEL président du Sénat et du président élu, François HOLLANDE, a été illustrée par la présence de six chercheurs et acteurs culturels européens, illustrant la prise en compte dans les différents pays d'Europe ayant pratiqué la traite et l'esclavage colonial, de cette mémoire et de ses héritages.
- Le président du Sénat a prononcé l'allocution officielle.
- Greg GERMAIN et Nicole DOGUÉ ont lu sous une forme dialoguée intitulée *Conversation au bout du petit matin* des extraits d'œuvres d'Aimé CÉSAIRE, d'Edouard GLISSANT et de Patrick CHAMOISEAU proposant une réflexion à plusieurs voix autour de la question de l'esclavage.
- 9-11 mai 2012 **COLLOQUE INTERNATIONAL « ARCHEOLOGIE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL » CO-ORGANISE PAR LE CPMHE AVEC L'INRAP, LE MUSEE DU QUAI BRANLY ET LA DIRECTION DES PATRIMOINES (MCC)**
- Autour d'une trentaine de spécialistes étrangers et français, ce rendez-vous a fait le point sur les avancées récentes de la connaissance de la traite, de l'esclavage et du marronnage dans le domaine de l'archéologie.
- Confrontant études de cas et synthèses sur l'archéologie de l'esclavage aux États-Unis, à Cuba, en Colombie, au Brésil, aux Antilles, au Cap-Vert, au Sénégal, au Ghana, en Afrique-du-Sud, en Afrique de l'Est, à La Réunion et à l'île Maurice, il vise une meilleure prise en compte du patrimoine archéologique du système esclavagiste, de sa conservation et de sa mise en valeur.
- Mai-Juin 2012 **CYCLE DE VISITES « L'ESCLAVE AU LOUVRE » DANS LA CADRE DE LA TRIENNALE 2012 INTENSE PROXIMITY**
En présence d'une personnalité culturelle invitée, de Françoise VERGÈS et d'un conservateur du patrimoine, un commentaire autour d'une œuvre de l'époque de l'esclavage colonial qui montre l'absence et la présence de l'esclavage dans les collections du Louvre, qui s'arrêtent en 1848.
- 23 juillet 2012 **AUDIENGE DU MINISTRE DES OUTRE-MER, VICTORIN LUREL, A LA PRESIDENTE DU CPMHE, FRANÇOISE VERGÈS.**
- Demande la relance de la mission sur l'avenir du Comité, suspendue durant la période de réserve liée aux élections présidentielle et législatives.

1 ^{er} octobre 2012	LETTRÉ DE MISSION DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, AURELIE FILIPPETTI, ET DU MINISTRE DES OUTRE-MER, VICTORIN LUREL, A FRANÇOISE VERGES POUR DES PRECONISATIONS CONCERNANT L'AVENIR DU CPMHE.
9-10 octobre 2012	<p>TROISIEME CONFERENCE DE LA FEDERATION DES MUSEES DES DROITS HUMAINS (FEDERATION OF INTERNATIONAL MUSEUM OF HUMAN RIGHTS, FIHRM) A LIVERPOOL, au musée international de l'esclavage.</p> <p>Cette conférence sur le thème « musée et droits de l'homme » permet d'interroger la dimension civique et politique du musée au XXI^e siècle et met en avant les initiatives en Afrique autour de l'histoire de l'esclavage.</p>
31 octobre – 5 novembre 2012	INVITATION DE FRANÇOISE VERGÈS, PRESIDENTE DU CPMHE, A LA 18^E CONFERENCE INTERNATIONALE DES ETUDES ETHIOPIENNES A DIRE-DAWA, A L'OCCASION D'UNE TABLE RONDE AUTOUR DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE.
13 novembre 2012	AUDIENCE AVEC LA CABINET DU PREMIER MINISTRE – Françoise VERGÈS, préconise la mise en place d'une mission confiée au CPMHE autour de la question des réparations liées à l'esclavage colonial à la suite des polémiques suscitées par les initiatives du CRAN.
30 novembre 2012	<p>REMISE DU RAPPORT VERGES SUR L'AVENIR DU CPMHE préconisant un renforcement institutionnel, administratif et politique du CPMHE et définissant l'axe du développement des médiations citoyennes comme la priorité du futur Comité :</p> <p><i>« Après avoir dressé le bilan de la précédente évolution du comité, et pris en considérations les nouveaux enjeux autour de la question de l'esclavage, et en insistant sur la fabrique de la citoyenneté dans un monde ouvert, cette Mission préconise un renforcement du Comité autour de quatre objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la visibilité institutionnelle et la dimension interministérielle du Comité;</i> • <i>Renforcer le Comité en tant qu'instance consultative sur les questions mémorielles auprès du Gouvernement ;</i> • <i>Développer les fonctions de médiation à l'interface de la société et de l'Etat ;</i> • <i>Inscrire l'action du comité à l'échelle internationale tout en développant les liens avec les territoires et les Outre-mer. »</i>
17 Décembre 2012	<p>ULTIME SEANCE PLENIERE DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE</p> <p>Les membres du CPMHE approuvent à l'unanimité les conclusions et les préconisations de la mission Vergès sur l'avenir du Comité.</p> <p>Les membres du CPMHE désignent comme lauréat du prix de thèse 2012 est Céline FLORY pour sa thèse : <i>La liberté forcée : politiques impériales et expérience de travail dans l'Atlantique du XIX^e siècle (EHESS).</i></p>
31 décembre 2012	FIN DU MANDAT DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

2013

10 mai 2013	<p>REMISE AU PREMIER MINISTRE DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT DU CPMHE (2009-2013), RENDU PUBLIC EN DECEMBRE 2013</p> <p>MISE EN CIRCULATION PAR LE CIDEM DE L'EXPOSITION DU CPMHE « TRAITE, ESCLAVAGE, ABOLITIONS » réalisée pour la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions de 2010</p> <p>Après LE DECRET DU 6 MAI 2013 MODIFIANT LE DECRET RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, le Premier ministre procède à la nomination par décret des quinze personnalités qualifiées qui forment le nouveau Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage placé sous la présidence de Myriam COTTIAS, pour un mandat de trois ans (2013-2016).</p>
-------------	--

L'INSTAURATION PAR DECRET D'UN COMITE DE PERSONNALITES QUALIFIEES AUPRES DU GOUVERNEMENT

L'une des singularités de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est de demander, en son article 4, l'institution par décret, de manière permanente auprès du gouvernement, d'un comité de « personnalités qualifiées » nommées par le Premier ministre.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) est issu de la réforme qui a permis le renforcement du Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009) par le décret du 6 mai 2009. Ce décret affirme le rôle de conseil du Comité sur toutes les questions afférentes à l'esclavage colonial et à ses héritages (commémorations, enseignement, recherche, patrimoines, héritages culturels, enjeux sociaux, coopération internationale...) et le dote d'un secrétariat général.

Au terme de son mandat en 2012, un rapport remis au gouvernement le 30 novembre 2012 préconise de renforcer le Comité d'un point de vue institutionnel et de fixer de grands objectifs à la mandature 2013-2015 destinés à ouvrir le temps des médiations citoyennes.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 2001 ADOPTION A L'UNANIMITE AU SENAT en deuxième lecture de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité, prévoyant en son article 4, l'instauration, par décret, d'un « comité de personnalités qualifiées » chargé de « proposer sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions » pour en garantir la mémoire. Cet article modifie le dernier alinéa de l'article unique de la loi du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- 2004 **DECRET N°2004-11 DU 5 JANVIER 2004** relatif au comité institué par la loi du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage instaurant le *Comité pour la mémoire de l'esclavage*. Les douze personnalités qualifiées composant le CPME sont nommés par le décret du 15 janvier 2004 pour un mandat de cinq ans, sous la présidence de Maryse CONDÉ.
- 2005 12 avril : Remise au Premier ministre du *RAPPORT MEMOIRES DE LA TRAITE NEGRIERE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS* (rapport disponible en ligne dans une version réduite sur le site du CPMHE et publié par les éditions La Découverte). Le rapport plaide pour une nouvelle commémoration nationale associant les mémoires de l'esclavage et celles de l'abolition ; dresse un état des lieux de l'enseignement et de la recherche avec des préconisations et prône une meilleure visibilité des patrimoines issus de cette histoire.
- 2006 30 janvier : Suite au rapport du CPME, le Président de la République officialise le choix de la date du 10 mai pour inscrire les mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition dans l'hexagone. Le décret est publié au JO le 31 mars 2006.
- 2009 **REFORME DU CPME : DECRET N°2009-506 RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE** qui renforce son rôle de conseil auprès du gouvernement, affirme sa dimension interministérielle et instaure le poste de secrétaire général du CPMHE. Le **décret du 8 mai 2009** nomme, pour un mandat de trois ans, douze personnalités qualifiées sous la présidence de Françoise VERGÈS.
- 2009 CONTRIBUTION DU CPMHE dans le cadre des états généraux de l'Outre-mer

- 2011 15 novembre : rapport de la MISSION SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES. Le Comité soulève la question de l'inscription des mémoires des Outre-mer et des mémoires issues de la colonisation dans l'espace public.
- 2012 2 mai : PROROGATION DU MANDAT du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage jusqu'à la fin de l'année 2012 en raison du contexte électoral et en vue d'une mission de réflexion sur l'avenir du Comité suite à la remise le 15 février 2012 d'un AVIS POUR UNE REFORME DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE.
30 novembre : remise du RAPPORT DE LA MISSION VERGES SUR L'AVENIR DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE plaidant pour un renforcement du Comité d'un point de vue institutionnel et administratif, pour l'affirmation de sa dimension interministérielle et de sa visibilité publique, et pour le passage d'une phase mémorielle symbolique initiale à des actions orientées vers les médiations citoyennes.
31 décembre : FIN DU MANDAT du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE.
- 2013 MODIFICATION DU DECRET DU 6 MAI 2009 par le décret n°2013-336 du 6 mai 2013 renforçant le Comité et élargissant sa composition. Le 10 mai 2013, quinze personnalités qualifiées sont nommées par décret pour un mandat de trois ans.

*

MISE EN PERSPECTIVE : UN COMITÉ EN DEVENIR

En 1998, dans le cadre de la discussion autour de plusieurs propositions de loi visant, d'une part, à renforcer l'inscription de la mémoire de l'esclavage colonial dans l'espace public et d'autre part à rappeler solennellement l'importance de la traite et de l'esclavage dans l'histoire de la France, de l'Europe, de l'Afrique et du monde, le Parlement a pris acte de la nécessité d'établir, par décret, par-delà le vote de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001, une instance permanente auprès du gouvernement, composée de personnalités qualifiées, dont la mission devait être de « proposer sur l'ensemble du territoire national des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations »¹.

Le Parlement a confié à l'exécutif la mise en place effective de ce comité par la voie d' « un décret en Conseil d'Etat ». A la suite d'une première installation, sous le gouvernement JOSPIN, en janvier 2002, d'un comité *ad hoc*, le gouvernement RAFFARIN a décidé de la mise en place d'un nouveau comité conformément à la lettre de la loi, après la rédaction d'un décret examiné par le Conseil d'Etat et passé le 5 janvier 2004. En application du décret n°2004-11 du 5 janvier 2004, le Comité pour la mémoire de l'esclavage, composé de douze personnalités et placée sous la présidence de Maryse CONDÉ, est officiellement établi par un décret du 15 janvier 2004 pour un mandat de 5 ans².

La première mission du CPME, ainsi que l'article 5 du décret de 2004 le précisait, fut de « proposer au Premier ministre la date de la commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large. » C'est ainsi que, dans son rapport remis à la fin de l'année 2004, et rendu public en 2005 sous le titre *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*³, le CPME expose d'une part la philosophie d'une commémoration qui ne soit plus centrée sur la seule célébration de l'abolition de 1848 mais prenne en compte l'ensemble du processus de mise en place de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition.

¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000405369&dateTexte=&categorieLien=id>

² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000433530&dateTexte=&categorieLien=id>

³ La Découverte, novembre 2005 – La version remise au Premier ministre peut être téléchargée sur le site du CPME

Le rapport de 2005 posa également les bases d'une politique mémorielle autour de la question de la traite et de l'esclavage par l'exigence de la valorisation des patrimoines et des héritages culturels et de la mise au premier plan du renforcement des connaissances et de la production de savoirs.

En 2009, le gouvernement FILLON décida de réviser le décret de 2004 afin de redéfinir ses missions et de permettre son renforcement administratif et institutionnel avec, notamment, l'instauration d'un secrétaire général à vocation interministérielle.

Le Comité prit alors le nom de COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, en adéquation avec la *loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité* du 21 mai 2001 qui vise à réinscrire leur mémoire dans l'espace public national et à favoriser le renouvellement et la transmission des savoirs et des connaissances scientifiques.

Le CPMHE, officiellement installé pour un mandat de trois ans en juin 2009, s'est efforcé de tenir son rôle de conseil du gouvernement en matière de commémoration, d'enseignement, de recherche, de diffusion des ressources et de valorisation des patrimoines ou d'actions sur le plan international :

- Chaque année, le CPMHE a préconisé que l'organisation de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* et de la cérémonie officielle soit déclinée autour d'une thématique, d'un événement grand public et d'un événement scientifique ;
- Sur les conseils du CPMHE, des actions et des programmes ont été lancés par le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'éducation nationale et le ministère des affaires étrangères ;
- L'expertise du CPMHE en matière de politique mémorielle de plus en plus reconnue a même conduit, le gouvernement à lui confier une mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales à la suite de la polémique autour d'une des manifestations inscrites dans le cadre de *2011 Année des Outre-mer* français.

En février 2012, le CPMHE a remis au gouvernement un *Avis pour une réforme du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage* afin de permettre à la France de passer un nouveau cap pour une pleine prise en compte de l'importance du temps de la traite négrière, de l'esclavage colonial et des luttes pour leur abolition dans l'histoire de la France, de l'Europe et du monde. Mais le défi est également d'articuler une réponse face aux effets sociaux et civique de la fragmentation dans le traitement des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation.

A la suite de cet Avis, une mission fut confiée par le gouvernement à Françoise VERGÈS le 15 février 2012, prévoyant des consultations larges, de chercheurs, d'acteurs culturels et sociaux, de porteurs de projets mémoriels, d'élus, de parlementaires tandis que le mandat du CPMHE avait été prorogée jusqu'à la fin de l'année 2012 pour permettre de tirer les conclusions de cette consultation et de cette mission. Toutefois, en raison de la période électorale, la mission lancée en février a été suspendue.

Le gouvernement AYRAULT a choisi, en septembre 2012, de relancer la mission et d'en recentrer le champ sur le bilan et l'avenir du Comité.

Ses conclusions remises dans le rapport Vergès, déjà cité, du 30 novembre 2012, approuvées à l'unanimité par les membres du comité le 17 décembre 2012, préconise l'affirmation de la dimension *nationale* du Comité, le renforcement de son ancrage interministériel, de son autonomie institutionnelle ainsi que de sa visibilité publique.

PRÉCONISATIONS :
RENFORCER L'INSTITUTION ET LES CAPACITES D'EXPERTISE DU COMITE
A L'INTERFACE DE LA SOCIETE ET DE L'ETAT

Dans le rapport de mission sur l'avenir du CPMHE du 30 novembre 2012, Françoise VERGÈS fait 25 propositions en vue d'un renforcement institutionnel, administratif et politique du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, en tant qu'instance consultative permanente auprès du gouvernement en le tournant vers les médiations citoyennes (Cf. le volume 3 du rapport de mandat du CPMHE, *Avenir du Comité, mémoires en mouvement*).

Outre les préconisations du rapport VERGÈS, l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage dépend à terme :

- Du **renforcement de sa dimension interministérielle** avec un cadrage de son mandat au niveau du Premier ministre et la mise en place de programmes d'action concrets avec les ministères en charge de la Culture, de l'éducation nationale, de la Recherche, de la cohésion sociale ou de la Ville, des affaires étrangères et européennes ;
- De la **mise en place de relais dans les territoires** et de ses liens avec les collectivités territoriales ou les institutions culturelles
- Du **renforcement des moyens dévolus au fonctionnement** du CPMHE et de l'amélioration de sa visibilité publique notamment pour développer ses relations avec la société civile, les acteurs culturels et associatifs ou les porteurs de mémoires, et pour disposer d'un site web interactif ;
- De la reconnaissance de la **personnalité morale et juridique** du CPMHE et de **l'octroi d'un budget d'intervention pour** pouvoir participer directement au financement d'actions culturelles ou de projets scientifiques, comme les colloques
- De la **valorisation de la dimension européenne et internationale** de l'action du CPMHE.

Suite à ces préconisations, le gouvernement a modifié le décret n°2009-506 relatif au comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage le 6 mai 2013 (voir en annexes le nouveau décret), élargi la composition du Comité et décidé de la désignation, en plus du secrétaire général, de représentants de l'Etat issu de chaque ministère signataire du décret.

Le COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CNMHE), composé de quinze personnalités qualifiées, présidé par Myriam COTTIAS, assisté par un secrétaire général et huit autres représentants de l'Etat nommés par arrêté ministériel, est entrée en fonction le 10 mai 2013 pour un mandat de 3 ans.

LES PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR DECRET MEMBRES DU COMITE DEPUIS 2004

Depuis son institution en 2004, trois Comités composés de personnalités qualifiées, nommées par décret du Premier ministre, se sont succédé.

En 2009, le mandat des membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, qui a pris la suite du Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009), a été ramené à trois ans.

Après avoir décidé de renforcer le Comité à la suite du rapport Vergès de novembre 2012, le gouvernement a modifié le décret de 2009 et procédé à la nomination des quinze personnalités qualifiées qui composent désormais le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) dont le mandat court jusqu'au 9 mai 2016.

Dans l'esprit de la loi de 2001, et en application des décrets de 2004, de 2009 et de 2013, la composition du Comité associe des représentants d'associations, des chercheurs et des enseignants, des acteurs culturels et des personnalités liées à l'Outre-mer, en veillant à leur diversité. Dans le souci d'inscrire pleinement les mémoires de l'esclavage et cette histoire dans celles de la France, ledit comité n'est pas uniquement composé d'ultramarins.

Par décret, il est fixé au Comité un rôle consultatif et de conseil auprès du gouvernement. Ce Comité n'a pas de personnalité morale et ses membres ne bénéficient d'aucune gratification.

Depuis 2009, ils sont assistés d'un secrétaire général en charge notamment de l'animation du réseau interministériel.

LE COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (DEPUIS 2013) PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR LE DECRET DU 10 MAI 2013

MYRIAM COTTIAS	PRESIDENTE DU CNMHE Directrice du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES)
Et	
ANTONIO DE ALMEIDA MENDES	Maître de conférences en histoire
CHARLOTTE DE CASTELNAU L'ESTOILE	Maître de conférences en histoire
AUDREY CELESTINE	Maître de conférences en sciences politiques
FRANÇOIS DURPAIRE	Historien
ANNIE FITTE DUVAL	Maître de conférences en droit public
EMMANUEL GORDIEN	Maître de conférences des université-praticien hospitalier Vice-président du CM98

GILLES DESIRE DIT GOSSET	Sous-directeur de l'accès aux archives et de la coordination du réseau, Service interministériel des Archives de France
JEAN-CLAUDE JUDITH DE SALINS	Conseiller d'honneur de la société internationale des arts plastiques de l'UNESCO
STEPHANIE MELYON-REINETTE	Consultante en entreprise
EUZHAN PALCY	Réalisatrice
PHILIPPE PICHOT	Directeur de l'association Pays du Haut-Doubs, chef de projet « route des abolitions de l'esclavage »
FREDERIC REGENT	Maître de conférences en histoire
JOSY ROTEN	Professeur d'anglais, responsable de l'association Mémoria (La Rochelle)
MABOULA SOUMAHORO	Maître de conférences en lettres et langues

*

LE COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (2009-2012)

PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR LE DECRET DU 8 MAI 2009

MANDAT PROROGÉ PAR DECRET LE 2 MAI 2012 JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2012

FRANÇOISE VERGÈS	PRESIDENTE DU CPMHE
<i>Et</i>	
GREG GERMAIN	Acteur, metteur en scène, directeur du Théâtre d'outre-mer en Avignon
CLAUDE-VALENTIN MARIE	Sociologue, démographe, spécialiste des sociétés ultramarines, ancien vice-président de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).
HENRIETTE DORION-SEBELOUE	Juriste retraitée, Présidente de l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane
GUY LAVAUD	Consultant, responsable d'associations haïtiennes
JEAN HÉBRARD	Inspecteur général de l'éducation nationale, spécialiste de l'esclavage au Brésil
MYRIAM COTTIAS	Directrice du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES)
MARIE-HELENE JOLY	Conservatrice générale du patrimoine, a dirigé le Musée des Ducs de Bretagne (Nantes) de 2009 à 2011.

JEAN-CLAUDE JUDITH DE SALINS	Président de l'Association réunionnaise communication et culture (ARCC)
FREDERIC RÉGENT	Docteur en histoire, maître de conférence à Paris I, spécialiste de l'histoire de l'esclavage
PHILIPPE PICHOT	Coordonnateur de l'association « La Route des abolitions de l'esclavage »
FRANÇOIS DURPAIRE	Agrégé d'histoire, enseignant, consultant pour les médias, spécialiste de l'histoire américaine.

*

LE COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE (2004-2009)
PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR LE DECRET DU 14 JANVIER 2004

MARYSE CONDÉ
 PRESIDENTE DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE
A démissionné pour raisons de santé le 13 février 2008
Remplacée par décret le 13 février 2008 par Françoise VERGÈS

- En considération de leurs travaux dans le domaine de la traite et de l'esclavage

JEAN-GODEFROY BIDIMA	Directeur de programme au Collège international de philosophie
MARCEL DORIGNY	Maître de conférence à l'université de Paris-VIII
NELLY SCHMIDT	Chercheuse au CNRS
FRANÇOISE VERGÈS	Professeur à l'université de Londres Présidente du CPME du 13 février 2008 au 14 janvier 2009

- En considération de leur activité associative pour la défense de la mémoire des esclaves

HENRIETTE DORION-SÉBÉLOUÉ	Présidente de l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane
CHRISTIANE FALGAYRETTE-LEVEAU	Présidente de l'Association des amis du musée Dapper
SERGE HERMINE	Président de l'Association des descendants d'esclaves noirs et de leurs amis
PIERRICK-SERGE ROMANA	Président du Comité marche du 23 mai 1998. <i>A démissionné du CPME en 2006</i>

- En considération de leur connaissance de l'outre-mer

FRED CONSTANT	Recteur de l'université Senghor d'Alexandrie
GILLES GAUVIN	Enseignant en histoire-géographie
CLAUDE VALENTIN-MARIE	Sociologue

NOMINATIONS EN COURS DE MANDAT DU CPME ENTRE 2004 ET 2009

AVAIENT ETES NOMMES EN COURS DE MANDAT PAR LE DECRET DU 30 JANVIER 2007

ANNE LESCAUT (EN REMPLACEMENT DE M. SERGE HERMINE)	Cofondatrice et directrice de l'association Collectif 2004 Images pour la promotion de la culture haïtienne
ROGER BOTTE (EN REMPLACEMENT DE M. PIERRICK-SERGE ROMANA)	Anthropologue, membre du comité de rédaction de l'association <i>Les Anneaux de la mémoire</i> <i>A démissionné du CPME</i>

AVAIENT ETES NOMMES EN COURS DE MANDAT PAR LE DECRET DU 13 FEVRIER 2008

LEA DE SAINT-JULIEN (EN REMPLACEMENT DE M. ROGER BOTTE)	Artiste
ERIC MESNARD (EN REMPLACEMENT DE MME MARYSE CONDÉ)	Historien, spécialiste des questions pédagogiques liées de l'histoire de la traite et de l'esclavage

LA JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS (2009-2012)

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a souhaité qu'une plus grande cohérence et davantage d'ampleur soient données à la Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions instituée en 2006.

Tout rappelant au gouvernement l'importance d'une cérémonie solennelle à Paris en présence des plus hautes autorités de l'Etat chaque 10 mai, le CPMHE a préconisé :

- *l'organisation de manifestations destinées au grand public,*
- *une pleine reconnaissance de la pluralité des mémoires dans un temps commémoratif étendu en lien avec le corps social et les territoires,*
- *la programmation de colloques permettant le renouvellement et la diffusion des savoirs ;*
- *l'inscription des commémorations et des initiatives de la France dans le domaine des mémoires de la traite, de l'esclavage et de luttes pour leur abolition dans une perspective européenne et internationale.*

REPÈRES CHRONOLOGIQUES LES JOURNEES NATIONALES DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS 2009-2012

2009 10 MAI : COMMEMORATION DELOCALISEE POUR L'INAUGURATION DES SALLES « BORDEAUX, LE COMMERCE ATLANTIQUE ET L'ESCLAVAGE », AU MUSEE D'AQUITAINE

- Sur recommandation du CPME, la cérémonie officielle a été délocalisée pour la première fois afin de mettre en avant le travail de remémoration de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans la société française et l'engagement des anciens ports négriers.
- Après Nantes, qui depuis 2007 consacre une part de l'exposition permanente de son musée historique du Château des Ducs de Bretagne à la traite et à l'esclavage colonial, Bordeaux a ouvert, avec le soutien de l'Etat et de la Région, de nouvelles salles

2010 10 MAI : POUR UNE COMMEMORATION A LA FOIS NATIONALE ET A DESTINATION D'UN LARGE PUBLIC

- Le CPMHE préconise une déclinaison de la journée nationale autour de CINQ OBJECTIFS :
 1. Une CEREMONIE SOLENNELLE à Paris, près du monument national dédié à la mémoire de la traite, de l'esclavage et des luttes pour son abolition, *Le Cri, l'Ecrit*, dans le jardin du Luxembourg en présence des plus hautes autorités de l'Etat.
 2. L'INVITATION DE PERSONNALITES INTERNATIONALES et de représentants du corps diplomatique à la cérémonie ainsi que l'inscription des initiatives de la France dans une perspective européenne et internationale.
 3. Des MANIFESTATIONS A DESTINATION DU GRAND PUBLIC autour de la cérémonie officielle visant à renforcer la médiation de cette histoire et à la dimension populaire de la Journée nationale.

4. La VALORISATION DE TOUTES LES ACTIONS et manifestations sur l'ensemble du territoire national dans le domaine civique, culturel, commémoratif, dans les écoles, dans la recherche.
5. L'organisation d'un COLLOQUE SCIENTIFIQUE de grand niveau et à dimension internationale pour favoriser la diffusion et le renouveau de la recherche.

- En 2010, suivant les recommandations du Comité, la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions :
 - Une CEREMONIE OFFICIELLE ET SOLENNELLE A PARIS, en présence du président du Sénat et des représentants des Etats en poste à Paris, et sous la présidence du ministre de l'Intérieur qui a donné lecture d'un message du Président de la République ;
 - Pour accompagner le recueillement de l'assistance après les discours, Davy SICARD interprète *Au nom des pères* a capella : « *Que serais-tu Liberté / Si comme tant d'autres mes pères / N'avaient osé faire couler / Jusqu'à leur sang pour toi naguère / Et même donné leur vie / Leur âme pour que tu sois / Aujourd'hui tout ce que tu es...* »
 - Une EXPOSITION DE DIX PANNEAUX installée à l'intérieur du jardin du Luxembourg de mai à octobre 2010 intitulée « TRAITES, ESCLAVAGE, ABOLITIONS » conçue par le CPMHE, destinée au grand public et illustrée par un projet photographique de Philippe MONGES ;
 - Dès le 9 mai 2010, un CONCERT GRATUIT et gratuit autour des *Littératures et des musiques issues des mondes de l'esclavage* est organisé dans le jardin du Luxembourg avec la collaboration de l'association *Africaphonie*.
 - LE COLLECTIF DE GRAFFEURS MEMORIXX, réuni autour de SHUCK ONE, réalise dans le jardin du Luxembourg le 9 mai 2010 une performance en composant en public dix toiles pour Haïti.

2011

Dix ans après l'adoption de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, le CPMHE demande au Président de la République de porter L'HOMMAGE SOLENNEL DE LA NATION AU COMBAT DES ESCLAVES POUR LA LIBERTE ET POUR LA DIGNITE à l'occasion de la Journée nationale 2011 :

- Dans le cadre d'une CEREMONIE SOLENNELLE dans le jardin du Luxembourg, en présence d'invités de tous horizons et de tous milieux et des représentants des pays européens, africains et américains, le Chef de l'Etat dévoile le 10 mai 2011 une stèle portant l'hommage de la France aux esclaves :

*Par leurs luttes et leur profond désir de liberté et de dignité,
les esclaves des colonies françaises ont contribué à l'universalité des droits humains
et à l'idéal de Liberté, d'Egalité et de fraternité qui fonde notre République.
La France leur rend ici hommage.*
- Un GRAND COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL, placé sous la direction scientifique de Françoise Vergès et en collaboration avec le musée du quai Branly, se tient les 11, 12 et 13 mai 2011, sur le thème « EXPOSER L'ESCLAVAGE » avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Outre-mer, en lien avec le CPMHE.
- La mise en place d'un PROGRAMME NATIONAL avec une labellisation officielle et la diffusion des supports de communication

2012

A la demande du CPMHE, LA JOURNEE NATIONALE 2012 EST DECLINEE AUTOUR DES MEMOIRES EUROPEENNES DE LA TRAITTE ET DE L'ESCLAVAGE :

- A l'occasion de la cérémonie officielle, SIX PERSONNALITES CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES VENANT DU ROYAUME-UNI, DU PORTUGAL, D'ESPAGNE, DES PAYS-BAS, DU DANEMARK ET DE SUEDE SONT LES INVITEES D'HONNEUR DE LA FRANCE pour illustrer le travail de remémoration de la traite et de l'esclavage à l'œuvre dans tous les pays européens ;
- Au cœur de la cérémonie officielle, représentation unique de *Conversation au bout du petit matin*, mise en forme dialoguée de textes d'Aimé CESAIRE, Edouard GLISSANT et Patrick CHAMOISEAU, dits par Greg GERMAIN et Nicole DOGUE, interroge avec force la part de l'esclavage colonial dans l'histoire de la France, de l'Occident et du monde (Le texte complet de la *Conversation* est disponible sur le site du CPMHE : <http://www.cpmhe.fr/spip.php?article1016>) ;

- En partenariat avec le CPMHE, l'INRAP organise au musée du quai Branly les 9, 10 et 11 mai le premier grand colloque international sur L'ARCHEOLOGIE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL ;
- Une AFFICHE NATIONALE ET UN VISUEL OFFICIEL « Mémoires de la traite, de l'esclavage et des abolitions 2012 » sont diffusés sur l'ensemble du territoire ;
- En revanche, faute de financement, le projet d'exposition grand public préconisé par le CPMHE est annulé.
- En outre, le CPMHE renforce sa coopération avec le Sénat par l'intermédiaire de la nouvelle délégation sénatoriale à l'Outre-mer, et grâce au soutien de la présidence du Sénat, à l'occasion de la Rencontre « *Mémoires Croisées* » organisée par Françoise Vergès le 9 mai 2012.

MISE EN PERSPECTIVE :

AFFIRMER LE SENS D'UNE COMMEMORATION NATIONALE OUVERTE SUR LA SOCIETE

Le Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009) avait pour première « mission de proposer au Premier ministre la date de commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage après avoir procédé à la consultation la plus large possible » selon les termes du décret du 5 janvier 2004.

C'est ainsi, qu'au terme d'un processus délibératif et de nombreuses consultations, jalonnées de rencontres avec les acteurs associatifs et les porteurs mémoriels, et après avoir dans un premier temps privilégié la réaffirmation de la date du 27 avril, le CPME a finalement pris la décision de proposer au gouvernement une date nouvelle, à la fois distincte des dates anniversaires de la première ou de la seconde et définitive abolition de l'esclavage et des dates propres aux différents territoires ultramarins⁴.

La proposition du 10 mai était une double référence, d'une part au vote solennel et à l'unanimité de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité par le Sénat, geste solennel symbolisant la volonté de la France de reconsidérer à sa pleine mesure cette histoire, et, d'autre part, à la déclaration de résistance adressée à l'humanité par Louis DELGRÈS et ses compagnons en 1802 face aux troupes napoléoniennes qui ont rétabli l'esclavage en Guadeloupe, symbole des luttes des esclaves pour leur dignité et la liberté.

Le décret du 31 mars 2006 officialise le choix du 10 mai. L'un des objectifs majeurs de cette proposition était de renouveler la manière dont la France tout entière se remémore l'histoire de la traite et de l'esclavage en veillant à ne pas en circonscrire le sens à l'acte juridique d'abolition ni à la légitime mémoire des victimes de l'esclavage.

Afin d'inscrire cette commémoration dans un cadre civique et social, le CPME avait un temps envisagé de donner la préférence à une date internationale afin d'inscrire la commémoration française dans l'histoire globale de la traite négrière et de l'esclavage colonial. En 2005, la seule date internationale instituée était la *Journée internationale du souvenir de la Traite négrière et de son abolition*, le 23 août, choisie par l'UNESCO en mémoire du déclenchement de la grande insurrection des esclaves de Saint-Domingue dans la nuit du 22 au 23 août 1791. Or cette date était en décalage avec le calendrier scolaire français⁵.

⁴ Voir le rapport du CPME Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, 2005 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000247/0000.pdf>

⁵ En 2008 l'ONU a fixé au 25 mars la *Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique*, afin de pérenniser les célébrations de 2007 pour le bicentenaire de l'abolition de la traite par le Parlement britannique. Les manifestations culturelles et commémorations organisées au siège des Nations Unies à New-York durent plusieurs jours et un rapport annuel du Secrétaire général fait le point sur les actions de l'ONU et des états membres.

En dépit de la controverse et des incompréhensions autour du choix d'une date nouvelle, et de la démission du CPME de Serge ROMANA, président du CM98, défenseur d'une journée en l'honneur des victimes de l'esclavage le 23 mai, l'ampleur des commémorations, événements associatifs et cultures organisées dès le 10 mai 2006 dans de nombreuses villes de l'hexagone exprimait l'attente, dans la société française, de voir, enfin, les mémoires et l'histoire de l'esclavage officiellement reconnues et inscrites dans le récit collectif.

Au cours de son mandat, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, a plaidé pour une véritable affirmation de la dimension nationale de la *Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*

Dans le même temps, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est attaché à dépasser le conflit autour des dates par la valorisation de **la pluralité des mémoires issues de l'histoire de l'esclavage** dans l'espace français en faisant toute sa place, notamment, à la *Journée à la mémoire des victimes de l'esclavage* qui a lieu le 23 mai, reconnue dans le cadre de la circulaire du 29 avril 2008.

En 2011, dix ans après le vote de la proposition de loi portée par Christiane TAUBIRA, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a demandé le dévoilement, dans le cadre d'une cérémonie solennelle dans le jardin du Luxembourg, d'une stèle portant l'hommage de la France au combat des esclaves pour leur dignité et les droits de l'homme à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Et afin de mettre en avant la diversité des initiatives et des actions autour de cette mémoire, sur l'ensemble du territoire, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a entrepris d'accorder son soutien à de nombreuses initiatives locale et préconisé l'élaboration d'un programme national des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions recensant les principaux événements sur l'ensemble du territoire, dans l'hexagone et dans les outre-mer.

Soucieux à la fois d'inscrire pleinement cette *Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* dans le calendrier commémoratif national et de mettre en avant sa dimension sociale et vivante, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a proposé une démarche singulière au gouvernement autour d'une commémoration citoyenne et ouverte au débat et à la pluralité des mémoires.

A travers ses préconisations, le souci premier du Comité a été de veiller à affirmer le sens de cette commémoration, en l'inscrivant pleinement dans l'idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité, en proposant de l'articuler chaque année une thématique singulière et en s'attachant à la médiation des mémoires et à la diffusion des connaissances.

RENFORCER LA JOURNEE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES LUTTES POUR LEUR ABOLITION EN FRANCE

Instituée en 2006, la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions a donné lieu à des commémorations et des manifestations culturelles et éducatives dans l'hexagone grâce à l'engagement de nombreuses municipalités et à l'action d'une grande diversité d'associations.

La force et la particularité de cette journée commémorative est de lier des actions locales et des initiatives associatives au geste commémoratif officiel et national de l'Etat.

Dans ce contexte vivant et dynamique, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE souhaite que soit fixé le cadre pour une commémoration ouverte, avec un engagement fort de l'Etat et la mobilisation des initiatives autour de thèmes partagés en vue d'un rendez-vous commémoratif en lien avec la citoyenneté actuelle et avec les enjeux contemporains.

MISE EN PERSPECTIVE UNE JOURNEE NATIONALE OUVERTE SUR LA SOCIETE

La loi du 21 mai 2001 portait la demande légitime d'une prise en compte nationale renouvelée des mémoires de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition alors que, dans l'hexagone, le souvenir même du 27 avril 1848 s'était presque effacé.

Dans le respect des termes de la loi de 2001, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* a proposé une date commémorative pour l'hexagone.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE tient à rappeler l'importance de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* : la commémoration du 27 avril, date de « *l'abolition de l'esclavage* », étant progressivement tombée dans l'oubli en France et en particulier dans l'hexagone, le temps était venu d'une commémoration qui, par-delà la célébration de l'acte d'abolition, honore les vies, les résistances, les luttes, les créations de ceux qui furent réduits en esclavage et leur place dans l'histoire de la France et dans les combats démocratiques pour l'affirmation de la dignité humaine. En outre le Comité s'est efforcé de faire de cette commémoration une chose commune, partagée par toutes les composantes de la société française, en somme d'en faire une journée véritablement *nationale*.

Cependant le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est aussi montré attentif au phénomène d'épuisement du dispositif commémoratif républicain français, trop souvent rivié autour de dates fixes et de cérémonies officielles et codifiées autour du rituel traditionnel du dépôt de gerbes et de l'hommage aux morts. Le rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations nationales remis au gouvernement en novembre 2008 ainsi que la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les questions mémorielles ont mis en évidence le double phénomène de saturation et de fragmentation mémorielles⁶.

⁶ André KASPI, rapport de la commission sur la modernisation des commémorations nationales (2008)
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000707/index.shtml>

Dans son *Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales* remis au gouvernement le 15 novembre 2011, le CPMHE a dressé le constat de la difficile inscription des mémoires issues de la colonisation dans l'espace public et de leur concurrence⁷. Une telle situation affecte la prise en compte de l'importance de l'esclavage colonial et des luttes pour son abolition dans l'histoire de la France, de l'Europe, des Amériques, du continent africain et des idéaux démocratiques. Or l'affirmation de l'universalité des droits et de la dignité de la personne humaine est étroitement associée à la lutte contre l'esclavage hier et aujourd'hui.

La *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* instituée en 2006 ne relève donc pas d'une simple visée mémorielle, mais elle participe de la capacité de la société française de s'approprier toute son histoire et de comprendre son destin et son inscription dans le monde actuel. D'où l'attention portée par le CPMHE à mettre en avant la question du sens de cette nouvelle date commémorative et de l'inscrire dans une dynamique civique, sociale et culturelle.

Le modèle d'une commémoration classique ordonnée autour d'une cérémonie officielle en présence des autorités apparaît moins adapté s'agissant des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition dont l'enjeu n'est pas seulement d'engager un travail de remémoration du passé mais également de souligner l'importance de ses héritages, des enjeux pour la société française, comme des résonances dans le monde actuel.

En dépit de son institution par décret, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'inquiète d'un risque d'essoufflement d'une *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* qui serait réduite à sa seule expression officielle. En outre, il déplore le fait que la visibilité de cette commémoration nationale a pâti de la présence irrégulière des plus hautes autorités de l'Etat entre 2008 et 2012 et du fait qu'elle ne dispose ni d'un financement interministériel établi ni pilotage pérenne qui doit être placée sous la conduite conjointe du ministère de la Culture et du ministère en charge de l'Outre-mer.

Afin de donner une portée réellement nationale à cette *Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, le CPMHE s'est efforcé de dresser, dans le cadre de ses recommandations annuelles au Chef de l'Etat, un modèle commémoratif attaché à donner du sens, à mettre en avant les savoirs et à valoriser les héritages culturels tout en rappelant l'inscription de la part de la France dans une histoire globale :

- Chaque année, le CPMHE a veillé à ce que la journée nationale soit ordonnée autour d'une thématique nouvelle et inédite : la mémoire des ports négriers français en 2009, la richesse des cultures issues des mondes de l'esclavage en 2010, l'apport des luttes des esclaves aux idéaux républicains en 2011, les mémoires européennes de la traite et de l'esclavage en 2012 ;
- Le CPMHE a veillé à ce que la cérémonie officielle ne se limite pas à la séquence des discours officiels et du temps de recueillement mais comporte également un moment artistique fort;
- Le CPMHE a demandé que l'engagement de l'Etat à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* ne se limite pas à l'ordonnancement de la cérémonie gouvernementale, mais porte aussi, d'une part, sur la mise en place d'événements grands publics, avec des médiations artistiques (concerts, événements artistiques, expositions) et, d'autre part, sur le soutien à une grande manifestation scientifique ouverte sur les expressions culturelles (un colloque international fut ainsi organisé chaque année en partenariat avec le musée du quai Branly de 2010 à 2012)

⁷ Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, novembre 2011 (en ligne sur le site du CPMHE) <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article984>

- Le CPMHE a souhaité que soit valorisée la grande diversité des initiatives sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une action de labellisation ;
- Enfin le CPMHE a souhaité inscrire cette histoire par-delà le temps limité de la seule journée commémorative pour mettre en avant les pluralités des mémoires de l'esclavage et la diversité des initiatives commémoratives civiques, culturelles, scientifiques ou pédagogiques autour de cette question.

Le CPMHE a également eu pour priorité d'ouvrir la cérémonie officielle du 10 mai en présence des plus hautes autorités de l'Etat au plus grand nombre, en permettant à chacun d'obtenir une invitation d en s'inscrivant par le biais du site internet du Comité et en lien avec l'ensemble des acteurs associatifs..

PRECONISATIONS POUR L'AVENIR DE LA JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

UN FINANCEMENT FLECHE ET UN PILOTAGE INTERMINISTERIEL STABILISE de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* sous la **double responsabilité du ministère de la Culture et du ministère des Outre-mer**.

UNE PROGRAMMATION THEMATIQUE DEUX A TROIS ANS A L'AVANCE de la *Journée nationale* pour accroître la visibilité et ancrer cette commémoration dans le présent et dont la proposition revient au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

L'inscription de cette journée nationale dans une **DIMENSION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE** avec le projet de commémorations partagées, en premier lieu avec Haïti.

Un **APPEL A PROJET ARTISTIQUE** financé par l'Etat et renouvelé chaque année pour la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* avec l'objectif de mettre en avant le regard de nouvelles générations.

Afin de mettre en avant la pluralité des mémoires et la vitalité des héritages de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition dans la société française, **L'ELABORATION D'UN PROGRAMME NATIONAL OFFICIEL DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES LUTTES POUR LEUR ABOLITION** autour d'une signalétique commune recensant les grands événements dans l'hexagone, Outre-mer, et pour certains au niveau international, autour d'une signalétique commune, et la mise en place d'un véritable « mois des mémoires de l'esclavage du 27 avril au 10 juin ».

Le CPMHE estime en outre que pourrait être proposée l'institution d'une **ASSOCIATION NATIONALE POUR LA JOURNEE DU 10 MAI** soutenue par l'Etat, associant, outre le comité, des grands acteurs culturels et des collectivités, habilité faire appel à des dons individuels, à des subventions, à du mécénat privé et international pour participer au financement d'événements de grande envergure.

FAIRE VIVRE

LA PLURALITÉ DES MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE

Après des décennies d'oubli ou d'occultation, la mémoire de l'esclavage a refait surface dans l'espace public selon des temporalités différentes, notamment entre les territoires d'Outre-mer et l'hexagone.

La pluralité des lieux, des dates et des formes de commémorations liés aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions reflète la complexité des processus qui ont conduit au développement de la traite négrière, à la mise en place du système esclavagiste colonial et à son abolition, en plusieurs temps.

Ainsi la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, instaurée en 2006, s'articule avec les dates locales dans les outre-mer, avec la mémoire du 27 avril 1848, date de signature du décret abolissant l'esclavage, et avec la journée à la mémoire des victimes de l'esclavage colonial, le 23 mai, instaurée en 2008.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

RECONNAISSANCE DES MEMOIRES DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE DEPUIS LES ANNEES 1980

- 1983 30 JUIN : ADOPTION DE LA LOI N°83-550 RELATIVE A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE qui indique, dans son article unique, que « *la commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition font l'objet d'une journée fériée dans les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte. Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus et précise les conditions dans lesquelles cette commémoration sera célébrée sur le territoire métropolitain.* »
- 23 NOVEMBRE : LE DECRET N°88-1003 INSTAURE LES DATES DE COMMEMORATION, jour férié spécifique à chacun des territoires d'Outre-mer concerné : Guadeloupe : 27 mai ; Guyane : 10 juin ; Martinique : 22 mai ; La réunion : 20 décembre ; Mayotte : 27 avril
- 1998 COMMEMORATIONS NATIONALES POUR LE 150^{IE} ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE autour du « Tous nés en 1848 ». Deux plaques commémoratives honorant Louis DELGRES et TOUSSAINT LOUVERTURE sont dévoilées dans le Panthéon, à proximité du tombeau de Victor SCHËLCHER.
- 23 MAI : MARCHE SILENCIEUSE DES « DESCENDANTS D'ESCLAVES » A PARIS à l'initiative d'associations et de personnalités antillaises, guyanaises et réunionnaises revendiquant une juste reconnaissance de leur place dans l'histoire de France et du crime de la traite et de l'esclavage
- Diverses propositions de loi sont déposées au Parlement visant notamment à réinscrire la mémoire de l'esclavage dans la mémoire nationale et à fixer un jour de commémoration dans l'hexagone.
- Le Cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage est le point de départ d'importantes actions pérennes sur l'ensemble du territoire autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition
- 2001 10 MAI : ADOPTION A L'UNANIMITE EN DEUXIEME LECTURE PAR LE SENAT de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité qui prévoit notamment qu'en « *France métropolitaine, la date annuelle de commémoration de l'abolition de l'esclavage est fixée par le gouvernement après la consultation la plus large.* »

2004 15 JANVIER : INSTALLATION DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE PRESIDE PAR MARYSE CONDÉ en application du décret n°2004-509 qui fixe notamment comme mission au comité de « proposer au Premier ministre la date de commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large. »

Le CPME procède à des larges consultations auprès des élus, des personnalités et des associations ultramarines pour proposer une date de commémoration dans l'hexagone. Des rencontres avec les associations sont organisées le 10 décembre à Paris, le 14 janvier 2005 à Lyon, le 15 janvier 2005 à Marseille.

2005 25 AVRIL : REMISE OFFICIELLE AU PREMIER MINISTRE DU RAPPORT « MEMOIRES DE LA TRAITE NEGRIERE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS ». Le CPME préconise le choix d'une date nouvelle qui s'inscrit dans la poursuite du « travail de réparation historique » engagé par la loi de 2001 qui lie l'hommage à la mémoire des esclaves à la célébration des combats abolitionnistes, qui permet de prendre en compte « la globalité du fait esclavagiste » et de mettre l'accent sur les enjeux et les réalités actuels dans des sociétés issues de l'esclavage.

Pour cette raison les deux dates historiques conventionnelles, dans un premier temps privilégié, furent en définitive écartées :

- Le 4 février, bien que soutenu par certains historiens, en référence à l'abolition de 1794, dont la mise en œuvre ne fut que partielle et qui découlait de la grande révolte des esclaves de Saint-Domingue (Haïti) posait le problème d'effacer la complexité et la longueur du processus abolitionniste français après le rétablissement de l'esclavage par Napoléon en 1802.
- le 27 avril, renvoyant à la signature du décret de 1848, semblait, en dépit de l'adhésion spontanée que cette date suscitait dans les milieux associatifs et politiques, devenu contestable en raison de son « ambiguïté » : ce choix traditionnel pouvait perpétuer la vision d'une liberté octroyée occultant les combats des esclaves tandis que la portée émancipatrice du décret était contrebalancée par l'indemnisation des propriétaires et la persistance du système colonial.

Plusieurs autres dates ou possibilités furent dans un deuxième temps examinées afin de donner une signification nouvelle à cette journée commémorative :

- Le premier mardi de février chaque année, pour lier l'abolition de 1794 aux événements de 1848, mais avec la difficulté de ne pas correspondre, d'une année l'autre, à une date fixe
- le 23 août, reprenant ainsi la date choisie par l'UNESCO pour la mémoire de la traite négrière et qui renvoie à au début de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue en 1791. Toutefois cette date pose le problème de tomber durant les vacances d'été.
- Le 23 mai, en référence à la grande manifestation de 1998, fortement soutenu par une partie des associations et des élus, mais qui posait la difficulté de faire écho à une manifestation et d'apparaître trop étroitement lié à une partie de la population ;
- Le 10 mai, enfin, fut proposé et préféré par la majorité des membres du CPME car il offrait l'avantage de lier un acte de résistance à l'esclavage, et en l'occurrence à son rétablissement en 1802, à travers la Déclaration de Louis Delgrès, au vote solennel et historique, en 2001, de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dans sa dimension universaliste et son inscription dans le monde actuel.

Dès le 10 mai 2005, Brigitte Girardin décide de rebaptiser le « salon Rouge » de l'Hôtel de Montmorin, qui abrite le ministère de l'Outre-mer en lui donnant le nom de « salon Delgrès » et défend la proposition du 10 mai comme nouvelle date commémorative pour la traite, l'esclavage et leur abolition dans l'hexagone.

2006 **30 JANVIER 2006 : OFFICIALIZATION PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE LA DATE DU 10 MAI POUR L'HEXAGONE**

Jacques CHIRAC, Président de la République, annonce le choix du 10 mai lors dans un discours à l'occasion d'une réception en l'honneur des membres du Comité pour la mémoire de l'esclavage. Le décret n°2006-388 du 31 mars 2006 entérine cette décision mais sans reprendre l'intitulé exact

de la journée et en se bornant à mentionner comme le texte de loi que le 10 mai est désormais « la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage » pour « la France métropolitaine ». « Chaque année, à cette date, une cérémonie est organisée à Paris. Une cérémonie analogue est organisée dans chaque département. » Cette commémoration à Paris et dans l'hexagone ne se substitue pas aux dates propres à chaque territoire d'Outre-mer. La journée du 10 mai n'est pas fériée dans l'hexagone.

Serge ROMANA, président du CM98 (comité pour la marche du 23 mai 1998) créé en 1999, membre du CPME, s'engage dans une pétition publique pour la reconnaissance du 23 mai en hommage aux victimes de l'esclavage et gagne à sa cause une partie du monde associatif et certains élus. Il démissionne du CPME pour marquer son désaccord sur le choix du 10 mai. Dans les faits, la consultation engagée fin 2004 par le CPME auprès des associations pour le choix de la date de commémoration avait révélé la préférence pour la date traditionnelle du 27 avril qui fut cependant écartée par le CPME.

Le 10 mai 2006 la première *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* est célébrée, en présence du Président de la République, dans le jardin du Luxembourg.

2008

LA CIRCULAIRE DU 29 AVRIL 2008 RECAPITULE LES DATES LIÉES À LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE EN précisant, d'une part, que la « commémoration nationale » a lieu chaque 10 mai lors de la « Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions », tandis que, dans le respect de « l'esprit de la loi de 2001 », les dates commémoratives fériées propres aux territoires d'Outre-mer restent célébrées.

<http://www.legifrance.com/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018740271>

Les dates internationales sont également mentionnées : le 2 décembre, « journée internationale pour l'abolition de l'esclavage » et le 23 août « journée internationale en souvenir de la traite négrière et de son abolition ». La circulaire du 29 avril 2008 reconnaît officiellement le 23 mai en tant que « journée commémorative de la souffrance des esclaves » organisée à l'initiative des associations regroupant les ultramarins de l'hexagone.

Le 10 mai, Nicolas SARKOZY, Président de la République, officialise la reconnaissance de LA JOURNÉE COMMEMORATIVE DE LA SOUFFRANCE DES ESCLAVES le 23 mai dans son discours prononcé à l'occasion de la cérémonie officielle au jardin du Luxembourg.

2012

23 AVRIL : DATES COMMEMORATIVES POUR SAINT-BARTHELEMY ET SAINT-MARTIN – le décret n°2012-553 modifiant le décret n°83-1003 relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage complète l'article 1 par les dates propres aux deux nouvelles collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : le 9 octobre et le 27 mai.

MISE EN PERSPECTIVE

DES MÉMOIRES PLURIELLES POUR UNE ACTION COMMEMORATIVE CITOYENNE

L'instauration d'une journée nationale ne signifie pas l'effacement des autres temps commémoratifs liés à la traite, l'esclavage et leurs abolitions, en particulier ceux propres à chacun des territoires d'Outre-mer institués depuis 1983, et complétés en 2012 par les dates des nouvelles collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, que le COMITE POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a voulu voir reconnues par décret.

Le CPMHE considère en effet que la pluralité des dates de commémoration est le reflet d'une histoire inscrite sur plusieurs siècles et sur des territoires différents, et traduit la complexité du processus esclavagiste et abolitionniste propre à la France.

- Cette pluralité des dates est la conséquence du fait que la France a connu deux abolitions de l'esclavage (1794 et 1848), distinctes de celle de la traite (1815), et entrecoupées par une période de près de cinquante ans de rétablissement de l'esclavage colonial et du Code Noir, entre 1802 et 1848.
- Par ailleurs, cette multiplicité rend justice à l'histoire propre de chaque colonie française : depuis 1983, dans chaque territoire d'Outre-mer concerné par cette histoire, une date de commémoration singulière est fixée. Elle rappelle le temps qui a séparé la signature du décret d'abolition du 27 avril 1848 de sa mise en œuvre et le combat des esclaves pour se saisir de leur liberté. C'est ainsi que la Martinique célèbre le 22 mai, la Guadeloupe le 27 mai, la Guyane le 10 juin, la Réunion le 20 décembre. Mayotte a choisi pour sa part d'honorer le 27 avril tandis que Saint-Barthélemy commémore l'abolition du 9 octobre 1847, alors que la colonie appartenait à la Couronne suédoise, et Saint-Martin a conservé la date du 27 mai associée à la Guadeloupe.
- Dans le rappel de ces dates, n'oublions pas celle du déclenchement de la révolte des esclaves de Saint-Domingue, dans la nuit du 23 août 1791, choisie par l'UNESCO en tant que *Journée internationale du souvenir de la Traite et de son abolition*. Ce soulèvement finit par conduire à la première abolition française en 1794 et à l'établissement en 1804 de la République d'Haïti, victorieuse des troupes napoléoniennes, au terme d'une guerre d'émancipation et d'indépendance qui compte tant dans l'histoire des grandes révolutions du monde atlantique et dans celle de l'humanité. Il convient également de souligner que depuis 2008 l'ONU a institué, à la demande des Etats de la zone Caraïbe, chaque 25 mars, la *Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique*, afin de pérenniser les commémorations pour le bicentenaire de l'abolition de la traite de 2007.

La multiplicité des dates témoigne du caractère vivant de la mémoire de l'esclavage dans la société française. C'est ainsi qu'en 2008, le président de la République a reconnu le 23 mai comme journée à la mémoire de la « *souffrance des victimes de l'esclavage* ». Portée par le Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98), cette journée permet à des citoyens français de porter la mémoire de leurs ancêtres, après des décennies d'oubli et de silence.

Le CPMHE est particulièrement attaché à ce que les autorités gouvernementales, et en premier lieu le Président de la République, célèbrent la journée nationale chaque 10 mai tout en souhaitant voir se déployer, dans la période qui conduit, chaque année, de l'anniversaire du décret de 1848 (27 avril) à la commémoration de l'abolition en Guyane (10 juin), un « *mois des mémoires* » de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition.

Cette pluralité des dates de commémoration liées à l'esclavage est parfois remise en question. Toutefois n'en conserver qu'une seule date ne faciliterait pas le travail de mémoire, mais, au contraire, renforcerait les risques liés à l'occultation de la complexité de notre histoire. Chacune de ces dates permet de saisir l'esclavage dans sa multi-territorialité, dans sa chronologie longue et tourmentée, dans ses mutations et reconfigurations, et dans sa capacité à réapparaître sous de nouvelles formes. Tout en défendant le principe de cette pluralité de date, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE entend rappeler que la date nationale du 10 mai a pour vocation de rassembler l'ensemble de la société française, dans l'hexagone, outre-mer et dans le monde, autour d'une célébration commune.

TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES ABOLITIONS

LIEUX ET ACTEURS DE LA MEMOIRE EN FRANCE

La commémoration du cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage en 1998 suivie, au terme d'un long processus législatif, du vote de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, marquent un tournant symbolique.

La loi du 21 mai 2001 est en effet le point d'aboutissement et de convergence entre des actions de natures différentes qui ont pris forme au niveau local, notamment avec la mobilisation de collectifs et d'associations ultramarines dans l'hexagone, l'action d'acteurs mémoriels, de chercheurs et de citoyens, comme par exemple dans les anciens ports négriers, et de la lente maturation politique et culturelle.

Depuis 2001, et plus encore depuis l'instauration de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions en 2006, les initiatives se sont multipliées permettant une inscription diverse et pérenne de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans l'espace public.

REPERES CHRONOLOGIQUES SUR LES ACTEURS ET LES LIEUX DE MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES ABOLITIONS EN FRANCE

- 1983 **30 JUIN : ADOPTION DE LA LOI N°83-550 RELATIVE A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE** complété par le décret du 23 novembre 1983 fixant les dates de commémoration dans les territoires d'Outre-mer
- 1984 **NANTES – LANCEMENT DE L'ASSOCIATION NANTES 85** dont l'objectif est de rappeler la mémoire de la traite négrière dans le contexte du tricentenaire du Code Noir et de favoriser le développement de la recherche. Le projet est récusé par la majorité de droite élue en 1983. Vives tensions entre la droite et la gauche autour du passé négrier de Nantes et sa mémoire.
- 1992 **NANTES – CREATION DE L'ASSOCIATION LES ANNEAUX DE LA MEMOIRE** qui se donne pour objectif d'approfondir le savoir sur l'histoire de Nantes à l'époque de la Traite négrière et à permettre l'inscription de cette histoire dans l'espace public.
- Première grande exposition consacrée à la traite et l'esclavage dans le Château des ducs de Bretagne.
- 1994 **UNESCO – LANCEMENT DU PROGRAMME « LA ROUTE DE L'ESCLAVE »**
- 1998 CELEBRATIONS OFFICIELLES POUR LE 150^E ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE
- 26 AVRIL : DISCOURS DE LIONEL JOSPIN A CHAMPAGNEY
 - 27 AVRIL : DEVOILEMENT DE DEUX PLAQUES COMMEMORATIVES AU PANTHEON HONORANT LOUIS DELGRES ET TOUSSAINT-LOUVERTURE
 - 23 MAI : MARCHE SILENCIEUSE DES « DESCENDANTS D'ESCLAVES » A PARIS
- 1999 SAINT-DENIS : CREATION DE L'ASSOCIATION **COMITE POUR LA MARCHE DU 23 MAI 1998** (CM98)
- 2001 10 MAI 2001 : ADOPTION DE LA LOI TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE
- 2004 LANCEMENT DU PROGRAMME « **LA ROUTE DES ABOLITIONS** » REGROUPANT dans un même réseau plusieurs sites et lieux de mémoire et d'histoire de l'Est de la France, dans le contexte de *2004 Année internationale de*

commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition décidée par l'ONU et dans la lignée du programme « LA ROUTE DE L'ESCLAVE » lancé par l'UNESCO en 1994.

2006 **LA ROCHELLE** – L'ASSOCIATION MEMORIA OBTIENT L'INSCRIPTION « LIEU DE MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE » à l'entrée de l'Hôtel Fleuriat qui abrite le Musée du Nouveau Monde

2012 **NANTES – 25 MARS : INAUGURATION DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**
 Aboutissement d'un projet initié en 1998, c'est le plus grand mémorial dédié à la mémoire de l'esclavage et des luttes pour son abolition existant en Europe. Programmation annuelle de « rencontres internationales du Mémorial » et développement d'un parcours en lien avec le Musée des Ducs de Bretagne.

TABLEAU
 LES MANIFESTATIONS AUTOUR DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE ET DE SON ABOLITION
 DANS LES VILLES DE L'HEXAGONE

	Manifestations avant 2006	Manifestations depuis 2006	Manifestations régulières	Evénements irréguliers	Cérémonie	Manifestations culturelles	Evénements associatifs	Colloques et manifestations scientifiques	Evénements majeurs le 10 mai
AIX EN PROVENCE		X	X		X	X	X	X	X
AJACCIO		X		X					X
AMIENS		X	X			X	X		X
ANGERS		X		X					X
AUBERVILLIERS		X	X		X	X	X		X
AULNAY SOUS BOIS		X	X						X
BAGNEUX		X	X						X
BEAUVAIS		X		X					X
BEGLES		X	X						X
BORDEAUX	X		X		X	X	X	X	X
BREST		X		X					X
BRIVE-LA-GAILLARDE		X		X					X
CAMBO-LES-BAINS		X		X					X
CERGY PONTOISE		X	X		X	X	X	X	X
CHALONS-en-Champagne		X							X
CHAMBERY		X		X					X
CHAMPAGNEY	X		X		X	X			X
CHAMPIGNY / MARNE		X		X					X
CHÂTEAU DE LISLE DE NOE		X		X					X
CHÂTEAU-THIERRY		X		X					X
CHERBOURG		X		X					X
CLERMONT-FERRAND		X		X					X
CLICHY LA GARENNE		X	X						X
COLOMBES		X	X						X
COMPIEGNE		X		X					X
COURNEUVE (La)		X	X						X
CREIL		X	X						X
CRETEIL		X	X						X
CRONENBOURG		X		X					X
CRUSSOL		X		X					X
DRANCY		X		X					X
DUNKERQUE		X	X						X
ECOUEN		X		X					X
ELBEUF		X	X						X
EMBERMENIL	X		X						
EPINAY-SUR-SEINE		X	X		X				X
EVREUX		X	X						X
EVRY		X	X						X

	Manifestations avant 2006	Manifestations depuis 2006	Manifestations régulières	Evénements irréguliers	Cérémonie	Manifestations culturelles	Evénements associatifs	Colloques et manifestations scientifiques	Evénements majeurs le 10 mai
FESSENHEIM	X		X						X
FOIX		X		X					X
FONTENAY-SOUS-BOIS		X		X			X		X
GRENOBLE		X	X						X
HIRSON		X		X					X
HOUILLES		X	X						X
LA ROCHELLE	X		X		X				X
LE HAVRE		X	X		X	X		X	X
LE VESINET		X		X					X
L'ILE-SAINT-DENIS		X	X				X		X
LILLE		X	X		X	X	X		X
LUNEVILLE		X		X			X	X	X
LYON		X	X		X	X	X		X
MACON		X		X			X		X
MALAKOFF		X	X						X
MARSEILLE		X	X						X
MERIGNAC		X		X					X
METZ		X	X						X
MONTCEAU-LES-MINES		X	X						X
MONTPELLIER		X	X		X	X	X		X
MONTREUIL		X	X						X
MULHOUSE		X	X						X
NANCY		X	X						X
NANTES	X		X		X	X	X	X	X
NICE		X		X		X			X
ORLEANS		X	X						X
PANTIN		X	X						X
PARIS	X		X						X
PERPIGNAN		X		X					X
PESSAC		X		X					X
PETIT QUEVILLY		X		X					X
POITIERS		X		X					X
PONTARLIER	X		X						
QUIMPER		X	X						X
REIMS		X	X						X
RENNES		X	X						X
ROCHEFORT SUR MER		X	X						X
ROUEN		X	X						X
SAINT-DENIS		X	X			X	X		
SAINT-LEU d'ESSERENT		X	X						X
SAINT-NAZAIRE		X	X						X
SAINT-QUENTIN		X	X						X
SARCELLES		X	X						
SENS		X		X		X			X
SEVRAN		X	X						X
STRASBOURG		X	X						X
TARBES		X		X					X
TOULOUSE		X	X		X	X	X		X
TREMBLAY		X	X						X
VENISSIEUX		X	X						X
VILLENEUVE d'ASQ		X		X					X
VILLERS COTTERET		X		X					X
VILLEURBANNE		X	X						X
VITROLLES		X	X						X

LA GRANDE DIVERSITE DES ACTEURS ASSOCIATIFS ET DES PORTEURS DE PROJET MEMORIELS

L'inscription renouvelée dans la société française des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions est le fruit de l'action locale et nationale de nombreux acteurs sociaux, en premier lieu des associations, souvent composées d'ultramarins, mais également de personnalités culturelles, d'intellectuels, de porteurs de projets culturels et mémoriels, qui ont permis la multiplication des initiatives sur l'ensemble du territoire, dans l'hexagone comme dans les outre-mer.

Il est impossible de mentionner tous les acteurs sociaux qui ont favorisé, dans l'hexagone, une nouvelle mise en mémoire publique de l'esclavage, mais il convient de rappeler les rôles différents et majeurs joués par quelques-uns de ces acteurs associations et culturels :

- Parmi ceux-ci, à l'intersection du monde associatif et des milieux intellectuels, il convient de rappeler le rôle des **Anneaux de la mémoire**, à Nantes, moteur dans le renouveau de la mise en mémoire de la traite et de l'esclavage dans cet ancien port négrier et l'élaboration d'une politique civique, culturelle et patrimoniale.
- A Bordeaux, autre grand port négrier qui a longtemps tourné le dos à cette part de son propre passé, des associations comme **Divescités** animée par Karfa DIALO ont joué un rôle, rappelant l'importance des liens culturels et sociaux de la ville avec l'Afrique, notamment à travers la présence de nombreux étudiants africains, tandis qu'à La Rochelle, qui a également occulté son passé négrier, l'association **Memoria** a été très présente dans la mise en place d'une action mémorielle municipale.
- Dans les dernières années de nombreuses associations ont vu le jour et favorisé l'émergence d'une prise en compte des mémoires de l'esclavage à travers des formes commémoratives, comme, à Toulouse, le **Collectif 161**.
- Il convient de souligner aussi le rôle joué par des structures locales qui associent des sites mémoriels, comme le réseau de **La Route des Abolitions de l'esclavage**.
- En région parisienne, et par l'étendue de ses connexions, au niveau national, nul besoin de rappeler l'importance du **Comité de la marche du 23 mai 1998** (CM98), situé à Saint-Denis (93), présidée par Serge ROMANA, qui fut membre du CPME.
- La dynamique culturelle et sociale autour des mémoires de l'esclavage est portée par une grande diversité d'acteurs tels que **ADEN** (association des descendants d'esclaves noirs et leurs amis), **l'Institut du Tout-Monde**, fondé par Edouard GLISSANT, mais aussi **Africaphonie**, ou des regroupements d'associations comme le CollectifDom, le CRAN...

Le CPMHE propose de recenser l'ensemble de ces acteurs à travers la réalisation d'un site internet consacré aux lieux et aux acteurs des mémoires de l'esclavage.

LA TRAITE NEGRIERE, L'ESCLAVAGE COLONIAL ET LES LUTTES POUR LEUR ABOLITION A L'ECOLE

La loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité pose comme exigence que soit accordée à cette histoire « la place conséquente qu'elle mérite » dans les programmes.

En plus d'une inscription dans les programmes, depuis 2006, des circulaires et notes de service donnent un écho au commémoratif dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à l'école incitant les enseignants à des actions éducatives et civiques.

Toutefois le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE considère que l'inscription de cette histoire dans le cursus scolaire en France reste à consolider et à pérenniser. L'approche de cette question dans les classes demeure délicate. Pour ancrer cet enseignement, il convient de dépasser le stade mémoriel ou émotionnel, de stabiliser et d'approfondir les contenus des programmes, de développer les outils pédagogiques, de favoriser les approches transdisciplinaires et de s'appuyer sur les médiations culturelles.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1983 **DECRET DU 23 NOVEMBRE 1983 RELATIF A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE** indiquant que « le 27 avril de chaque année ou à défaut le jour le plus proche, une heure devra être consacrée dans toutes les écoles primaires, les collèges et les lycées de la République à une réflexion sur l'esclavage et son abolition » (article 2). La mise en œuvre de cette disposition du décret est demeurée très limitée.
- 1997 **COLLEGE : NOUVEAUX PROGRAMMES (ARRETE DU 10 JANVIER 1997) : LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE DANS LES PROGRAMMES D'HISTOIRE EST NEGLIGEE**
- La traite et l'esclavage occupent une place marginale (indication dans les repères chronologiques du programme du cycle central 5^e-4^e, pour la classe de 4^e consacré à la monarchie absolue en Europe et sa remise en cause, tandis que pour la classe de 3^e et le brevet est mentionnée l'abolition de l'esclavage en 1848 dans la période « 1848-1852 : Seconde République ».
 - Toutefois, au fil des années, les manuels scolaires intègrent peu à peu des éléments sur la traite et l'esclavage.
- 2000 **LYCEE : NOUVEAU PROGRAMME DES CLASSES DE SECONDE EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE.**
- La question de l'esclavage mentionnée dans les thèmes I et V du programme d'histoire : dans l'étude de « la citoyenneté à Athènes au Ve siècle av JC » et dans la partie du cours consacré à « la révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851 » au moyen de cette précision « une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique et à la difficile abolition de l'esclavage. »
 - Bien que relativement marginale, la référence à la traite et à l'esclavage est plus développée dans la plupart des manuels édités en 2000-2001, sous la forme d'un dossier d'une double page, la première abolition en 1794 étant parfois évoquée⁸.
- CIRCULAIRE RELATIVE A L'ADAPTATION DES PROGRAMMES OUTRE-MER**
- Prise en compte de l'histoire et de la géographie propre à chaque région d'Outre-mer dans les programmes

⁸ Pour une étude du contenu des manuels scolaires de 2001-2009, voir le dossier en annexe du rapport du CPME *Mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, LA DECOUVERTE, 2005. Document accessible en ligne sur le site de la documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000247/0000.pdf>

- Note du 16 février 2000 aux Recteurs : « Enseigner ces programmes dans les Caraïbes ou au sud de l'océan Indien suppose que les élèves apprennent à se situer localement et régionalement et qu'ils soient conscients d'une histoire qui ne se confond pas toujours avec celle de la France »

2001

LOI TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE

- Article 2 : « Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. »

2002

PRIMAIRE : MISE EN PLACE DES NOUVEAUX PROGRAMMES suivant les propositions de la commission JOUTARD installée en 2000

- Les priorités inscrites dans l'élaboration du programme de 2002 sont la maîtrise de la langue, la transversalité des disciplines, la valorisation des expressions artistiques et le renouvellement de l'enseignement de l'histoire (introduction de nouveaux thèmes dont la traite et l'esclavage et des ouvertures à l'échelle européenne ou mondiale)⁹
- Dans le cycle 3 (cycle des approfondissements), introduction de la traite des Noirs dans le programme sur la période 1492-1815. Les documents d'application du programme indiquent que « la période a vu un nouvelle forme d'esclavage avec la traite des Noirs », dans les « colonies d'Amérique » et associe dans le cadre des études de personnage et groupes significatifs inscrit « les esclaves d'une plantation » et, pour la période 1815-1914, la figure de « Victor Schœlcher ».

2004

4-6 NOVEMBRE : SEMINAIRE A L'INITIATIVE DE LA COMMISSION FRANÇAISE DE L'UNESCO : Quel enseignement de la traite négrière, de l'esclavage et des abolitions ? dans le cadre de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition décrétée par l'ONU à l'occasion du 200^e anniversaire

2005

REMISE DU RAPPORT DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE AU PREMIER MINISTRE

- Le CPME dresse un état des lieux de l'inscription dans les programmes et de la place dans les manuels scolaires
- Le CPME recommande une inscription cohérente et pluridisciplinaire dans les programmes, à chaque niveau dans une perspective internationale, européenne et « globale »
- Le CPME insiste sur la formation des enseignants et la mise à disposition de ressources et d'outils pédagogiques

2 NOVEMBRE : PREMIERE NOTE DE SERVICE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE sur la place de la traite négrière, de l'esclavage et des luttes pour l'abolition suite au rapport du CPME : « L'institution éducative accorde une place privilégiée aux réflexions sur la mémoire : à ce titre, le thème de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions s'inscrit dans la mission d'éducation, comme l'a rappelé le rapport du Comité pour la mémoire de l'esclavage remis au Premier ministre le 12 mai 2005. » Cette note incite les enseignants à considérer la traite et l'esclavage comme partie intégrante des programmes en vigueur : « De l'école primaire jusqu'au lycée, les programmes d'enseignement se prêtent à une présentation diversifiée de ce sujet. Ceux d'histoire-géographie, principalement en classe de 4ème et de première, offrent aux professeurs la possibilité de donner aux élèves de solides connaissances sur la traite négrière, l'esclavage et les révoltes qui ont précédé son abolition définitive. »

14 DECEMBRE : SEMINAIRE DE FORMATION ORGANISE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE "Comment dire ? Comment faire ? Quelles pratiques pour enseigner des questions sensibles dans une société en évolution ?"

⁹ <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs1/default.htm>

2006

INSTAURATION DE LA JOURNEE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

- **20 AVRIL 2006 : NOTE DE SERVICE** du directeur de l'enseignement scolaire sur la participation à la Journée nationale ;
- **5 MAI 2006 : FAISANT SUITE A LA NOTE DE SERVICE DU 2 NOVEMBRE 2005**, un texte de la Dégesco indique comment, dans le cadre des programmes en vigueur, la question de l'esclavage peut être abordée en histoire et en français au collège ;
- **10 MAI : SEMINAIRE NATIONAL** sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions sous l'égide de la direction générale de l'enseignement scolaire, publié par le SCEREN (2007) ;
- **MISE EN LIGNE SUR LE PORTAIL EDUSCOL** de pages présentant la journée du 10 mai et des ressources pour enseigner la traite et l'esclavage à l'école.
- **EDITION PAR LE CIDEM D'UN LIVRET SUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE : « L'ESCLAVAGE, UN CRIME CONTRE L'HUMANITE »** dans la collection repères pour éduquer, destiné à la communauté éducative, préfacé par Françoise Vergès, membre du CPME. Le CIDEM consacre également un espace de ressources en ligne dans le cadre des « ITINERAIRES DE CITOYENNETE » à l'esclavage intitulé Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions¹⁰.

2008

COLLEGE : REFONTE DU PROGRAMME D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION CIVIQUE PAR L'ARRETE DU 15 JUILLET 2008 dont l'entrée en vigueur est progressive et qui introduit l'étude d'une civilisation de l'Afrique subsaharienne entre le VIII^e au XVI^e siècle en 5^e (appliquée depuis la rentrée 2010) et fait une place à la question de la traite et de l'esclavage en classe de 4^e (appliqué depuis la rentrée 2011)¹¹. Cette refonte du programme d'histoire au collège accorde enfin à la traite et à l'esclavage. Anticipant l'entrée en application de la réforme du programme de 4^e, les manuels introduisent des chapitres sur la traite et l'esclavage dès 2006, notamment à la suite de la note de la direction générale de l'enseignement scolaire du 2 novembre 2005 faisant suite au rapport du CPME.

2009

BORDEAUX : LANCEMENT DE L'INITIATIVE « COLLOQUE DES JEUNES » A LA SUITE DE L'OUVERTURE DES NOUVELLES SALLES SUR « BORDEAUX ET LE COMMERCE ATLANTIQUE » AU MUSEE D'AQUITAINE EN LIEN AVEC LE RECTORAT. Cette action a été renouvelée en 2011.

LYCEE PROFESSIONNEL : NOUVEAU PROGRAMME D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE EN CLASSE DE SECONDE par la circulaire du 2 février introduisant la question du « premier empire colonial français XVI^e-XVIII^e » dans le thème « les Européens et le monde du XVI^e au XVIII^e siècles ».

2010

10 MAI : PARTICIPATION DE CLASSES A LA CEREMONIE OFFICIELLE pour la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à la demande du CPMHE dans le cadre d'un projet pédagogique. Le CPMHE recommande à la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale de mettre en avant les bonnes pratiques pédagogiques autour de l'enseignement de l'esclavage du primaire au lycée.

LYCEE : MODIFICATION DU PROGRAMME D'HISTOIRE EN CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE. La question de l'esclavage demeure abordée par l'angle de son abolition en 1848. Dans une lettre au ministre de l'éducation nationale, le CPMHE regrette que le renoncement à la cohérence du programme autour de l'opposition libres/non libres de l'Antiquité au XIX^e siècle rende l'approche de l'esclavage colonial encore plus marginale.

2011

10 MAI : REFONTE DE L'ESPACE DEDIE AUX RESSOURCES POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ESCLAVAGES A L'ECOLE SUR LE SITE EDUSCOL à la suite des travaux d'une commission mise en place avec le CPMHE et la direction des enseignements scolaires, sous la conduite de l'inspection générale, en cohérence avec le programme et recommandant une sélection d'ouvrages et de ressources numériques existantes¹².

COLLEGE : septembre 2011 ENTREE EN APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'HISTOIRE EN CLASSE DE 4^E qui, dans la

¹⁰ <http://itinerairesdecitoyennete.org/index.php?page=content&site=14>

¹¹ Voir plus loin « la place de la traite et de l'esclavage dans les programmes scolaire en France »

¹² <http://eduscol.education.fr/cid55927/ressources-pour-l-enseignement-de-l-histoire-des-esclavages-et-de-leurs-abolitions.html>

partie « *L'Europe et le monde au XVIIIe siècle* » consacre un thème aux « *traites négrières et l'esclavage* ».

NANTES : LE MUSEE D'HISTOIRE LANCE EN LIEN UNE EVALUATION avec le rectorat sur le thème « *qu'apprend au musée sur la traite et l'esclavage ? comment le musée complète-t-il le cours ?* »

RAPPORT DE L'ENQUETE DE L'INRP SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ESCLAVAGE ET DES TRAITES DANS L'ESPACE HEXAGONAL : lancée en 2006, à la demande du Comité, l'enquête de l'Institut national de recherche pédagogique dresse un état des lieux de la manière dont la question de l'esclavage est prise en compte dans les programmes et effectivement enseignée dans les classes. Ce rapport essentiel est disponible en libre accès¹³

2012 **EDITION D'OUTILS PEDAGOGIQUES ELABORES EN CLASSE PAR DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE PAR LES ANNEAUX DE LA MEMOIRE**, fruit des pratiques d'enseignement de nombreux collègues exerçant en école, collège et lycée dans l'académie de Nantes sur plusieurs années.

2013 **NOMINATION DANS LES RECTORATS DE REFERENTS MEMOIRE ET CITOYENNETE** chargé notamment de la coordination et de la valorisation des actions et projets pédagogiques autour des questions mémorielles.

MISE EN PERSPECTIVE : DE L'INSCRIPTION DANS LES PROGRAMMES A LA TRANSMISSION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Depuis une quinzaine d'années, la traite négrière et l'esclavage sont peu à peu réapparues dans les cursus scolaires.

Le tournant se situe entre le **lancement du programme « la Route de l'esclave » par l'UNESCO en 1994 au niveau international et la célébration du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France**. Après une disparition de la question de la traite négrière et de l'esclavage colonial des programmes officiels au niveau national dans les années 1980, leur réinscription progressive a suivi un rythme aléatoire, en fonction du cycle de révision des programmes propre à l'éducation nationale.

Ainsi, comme le rappelle l'historienne Nelly SCHMIDT, s'agissant de l'enseignement en France, la question de l'esclavage et son abolition est sortie de « *l'oubli organisé* » pour devenir de nouveau l'objet de « *débats historiques* »¹⁴. La réappropriation de la mémoire de l'esclavage outre-mer a précédé sa réapparition dans les enseignements. Mais la particularité de la France réside dans le fait qu'un mythe républicain commémoratif, élaboré autour du moment de l'abolition de 1848 et de la figure de Victor SCHÆLCHER, a longtemps occulté le fait de l'esclavage tandis que, comme le constatait le rapport du CPME en 2005, certains manuels scolaires ont pris en considération le renouveau de la recherche sur cette question avant même l'inscription dans les programmes officiels.

Le tournant de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est décisif.

Le ministère de l'éducation nationale a veillé à inscrire cette question dans les programmes à partir de 2000 (adoption du nouveau programme d'histoire-géographie en classe de seconde générale et technologique, modifié en 2009) mais également à rédiger des circulaires visant à sensibiliser les équipes pédagogiques et à

¹³ Le rapport *L'enseignement de l'esclavage et des traites de l'espace hexagonal*, sous la direction de Benoit FALAIZE est en ligne sur le site du Comité : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article961>

¹⁴ Nelly SCHMIDT, "teaching and commemorating slavery and abolition in France : from organized forgetfulness to historical debates" dans Ana Lucia ARAUJO (Dir.) *Politics of Memory : Making Slavery Visible in the Public Space*, ROUTLEDGE, 2012

proposer des documents d'accompagnement à l'attention des enseignants. C'est ainsi qu'avant même l'importante refonte du programme d'histoire et géographie pour le collège en 2008, entrée progressivement en application à partir de la rentrée 2009, des instructions de la direction de l'enseignement scolaire, faisant notamment suite au rapport du CPME de 2005, ont incité les enseignants à faire une place à la question de l'esclavage dans le cadre des programmes en vigueur.

Toutefois ce bilan doit être nuancé :

- D'une part, l'inscription de la question de la traite et de l'esclavage dans les programmes scolaires n'est à ce jour ni définitivement acquise, ni vraiment cohérente d'un niveau à l'autre :
 - o La refonte des programmes de l'école primaire en 2007 a marqué un recul par rapport aux ambitions de la réforme de 2000
 - o Au lycée, outre la dispersion et la complexité du programme d'histoire de la seconde à la terminale qui pose la question des acquis en fin de cycle, le CPMHE déplore la modification du programme de seconde qui a rendu plus marginale encore la question de l'esclavage abordée sous l'angle de son abolition.
- D'autre part, le constat demeure d'une difficulté des enseignants, notamment dans le primaire, pour aborder cette question, faute de formation et d'un éparpillement de la documentation.

Au-delà de la seule question des programmes, le CPMHE a demandé au ministère de l'éducation nationale de rationaliser les ressources disponibles en ligne en particulier, et de réaliser en somme une véritable mallette pédagogique adapté à chaque niveau et prenant en compte la question des traites et des esclavages dans *tous* les aspects des programmes et dans toutes les disciplines.

Dès 2006, le portail national destiné aux enseignants et au monde éducatif, en dépit d'une remise à jour, en 2011, de l'ensemble des données consacrées à la question de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions sur EDUSCOL, force est de constater une grande dispersion de la documentation et une insuffisante sensibilisation et formation des enseignants pour aborder en classe cette question sensible, en particulier à l'école élémentaire.

Le Comité est très attaché à la diffusion et la circulation des outils pédagogiques, et salue de ce point de vue le travail du CIDEM dans le cadre de ses missions de soutien à la formation civique, mais également le travail des académies en lien avec des musées et des sites historiques. Dans cette optique, le Comité incite le ministère de l'éducation nationale à développer le recours à des professeurs relais chargés des médiations pédagogiques auprès des musées comprenant des collections en lien avec la traite, l'esclavage et leur abolition.

Plus généralement, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE considère que l'enjeu demeure de pérenniser l'inscription de la question de la traite et de l'esclavage dans les programmes scolaires et de ne pas en faire l'objet d'une réponse temporaire à une demande sociale et mémorielle.

A ce stade, en effet, l'esclavage colonial reste un objet scolaire nouveau dont les contours sont fluctuants. L'inscription de cette histoire dans un contexte d'expansion européenne et d'entreprises coloniales demeure floue. C'est cette inscription cohérente et durable qui permettra de passer d'un enseignement trop souvent basé sur une approche morale à une véritable transmission de savoirs et de connaissances.

De ce point de vue, la réforme attendue des programmes du premier degré de l'enseignement, en particulier dans le cycle des approfondissements, et la refonte du socle commun, sera une priorité pour le prochain comité, de même que l'évolution des contours de l'enseignement de l'histoire dans la formation des lycéens des filières générales et technologiques, aux prises depuis quelques années avec des injonctions contradictoires.

LA PLACE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES EN FRANCE

Le Cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage, en 1998, et la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ont marqué un tournant.

Après des décennies de disparition des programmes officiels en histoire, la question de la traite négrière et de l'esclavage colonial a retrouvé progressivement, à partir de 2002, une place du primaire au lycée tandis que des circulaires ont permis l'adaptation de l'enseignement dans les territoires d'Outre-mer.

En plus d'une inscription dans les programmes, depuis 2006, des circulaires et notes de service donnent un écho au commémoratif dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à l'école incitant les enseignants à des actions éducatives et civiques.

Toutefois le comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage est attentif à ce que cette inscription soit cohérente, notamment pour une compréhension du fait colonial, et davantage axée sur une approche pluridisciplinaire.

LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES EN SEPTEMBRE 2013

École primaire	
Au cycle des approfondissements (CE2-CM2)	<p>programme de 2008 : Lorsque les élèves abordent pour la première fois « Les Temps modernes », les enseignants ont pour obligation de mettre en évidence les principaux aspects de cette période.</p> <p>C'est ainsi qu'est étudié : « Le temps des Découvertes et des premiers empires coloniaux, la traite des Noirs et l'esclavage ».</p>
Collège	
(1) Les phénomènes des traites et de l'esclave sont éclairés d'autre part lorsque les élèves abordent	<ul style="list-style-type: none"> ○ en classe de 6^e (depuis la rentrée 2009) : l'Antiquité Partie II « La civilisation grecque » - thème 2 « La cité des athéniens : citoyenneté et démocratie » Connaissances : « Les habitants ont des statuts différents » : « Capacités » : Caractériser le statut des citoyens, des femmes, des esclaves. ○ en classe de 5^e (depuis la rentrée 2010) : dans le cours sur la période qui précède la découverte de l'Amérique la partie III « Regards sur l'Afrique » au titre des « Connaissances » : « Une civilisation de l'Afrique subsaharienne (au choix), ainsi que les grands courants d'échanges des marchandises, saisis dans leur permanence (le sel et l'or du Soudan, les esclaves...) entre le VIII^e et le XVI^e siècle » et au titre des « capacités » : « décrire quelques aspects de la traite orientale ou de la traite transsaharienne. »

<p>(2) la question des traites négrières et de l'esclavage colonial constitue un axe majeur du nouveau programme de quatrième, qui s'inscrit dans la suite de l'approche de l'Afrique en cinquième</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ en classe de 4^e (depuis la rentrée 2011): <ul style="list-style-type: none"> ○ Partie I : L'Europe et le monde au XVIII^e siècle autour de 3 thèmes : (1) l'Europe dans le monde au début du XVIII^e siècle, faisant le point sur les domaines coloniaux et les systèmes d'échange ; (2) l'Europe des Lumières (3) les traites négrières et l'esclavage, (4) les difficultés de la monarchie sous Louis XVI. ○ Le thème « traites et esclavage » vise à montrer l'essor de la traite en Afrique dans le cadre du commerce triangulaire et de l'économie de plantation, avec comme illustration pour un exemple de trajet de traite. Capacités attendues : raconter la capture, le trajet et le travail d'un groupe d'esclaves ○ Partie III : Le XIX^e siècle, qui est censé occuper 50% du temps consacré à l'histoire en classe de quatrième, évoque la question de l'abolition de l'esclavage en 1848 dans le thème 2 sur l'évolution politique de la France de 1815 à 1914 tandis que le thème 4 est consacré aux colonies : conquêtes coloniales, rapport entre mondes colonisés et Europe, description de la société coloniale...
Lycée	
<p>(1) Voie générale et technologique</p>	<p>Classe de seconde (programme 2009) Pour la question obligatoire du programme d'histoire portant sur « Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIX^e siècle », les enseignants doivent obligatoirement traiter « Les abolitions de la traite et de l'esclavage et leur application ».</p>
<p>(2) Voie professionnelle</p>	<p>Classe de seconde (programme 2009) : L'exclusif, la traite, l'esclavage, la plantation, en même temps que leur remise en question au temps des Lumières et de la Révolution, sont au cœur de la problématique d'un des quatre « sujets » proposés à ce niveau sous le titre « Le premier empire colonial français XVI^e-XVIII^e siècle »</p>
Les Ressources pour l'enseignement	
<p>Afin d'accompagner les programmes d'enseignement, un espace numérique recense les ressources pédagogiques les mieux adaptées</p>	<p>.- Sous le pilotage de la direction générale de l'enseignement scolaire, une commission a effectué une sélection des meilleurs supports pédagogiques et des ressources mis en ligne sur le site Eduscol à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/cid55927/ressources-pour-enseignement-histoire-des-esclavages-leurs-abolitions.html</p> <p>Les données mises en ligne sont censées être enrichies et actualisées au moins une fois par an. Des ressources accessibles en ligne sont mentionnées.</p>

MISE EN PERSPECTIVE :
UNE INSCRIPTION EFFECTIVE MAIS ENCORE FRAGILE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

En une quinzaine d'année, après une disparition dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, la question de la traite, de l'esclavage colonial et des luttes pour leur abolition est réinscrite dans les programmes officiels en histoire à tous les niveaux de l'enseignement en France, et notamment, en particulier, depuis l'entrée en vigueur en 2011 du nouveau programme de 4^e, le collège étant au cœur de la scolarité obligatoire.

Cette inscription progressive a suivi le rythme des cycles inhérents à la refonte des programmes d'un niveau à l'autre, en sorte que la prise en place essentielle de cette question au collège est la plus récente et que, depuis le vote de la loi de 2001, les programmes du premier degré ont déjà été modifiés à deux reprises avec en 2008, un recul par rapport à l'ambitieux programme de 2002. Il en va de même les programmes d'histoire-géographie de seconde, modifiés en 2001 puis en 2009.

S'agissant des programmes, le CPMHE considère qu'il est nécessaire de renforcer la prise en compte de la question de la traite et de l'esclavage dans le primaire et au lycée :

- **Pour le premier degré**, le défi majeur est celui de l'accompagnement pédagogique des enseignants sur une question sensible. En mars 2012, dans le département de l'Essonne, un professeur des écoles de CM1 a été au cœur d'une polémique pour avoir abordé la question de l'esclavage en utilisant, faute de supports, un livre pour adolescents. Cette affaire illustre surtout le manque d'outils à disposition des enseignants du primaire et l'importance de diffuser les bonnes pratiques pédagogiques.
- **Pour le lycée**, et notamment la classe de seconde générale, dont le programme en histoire-géographie couvre toutes les périodes, de l'Antiquité à l'époque contemporaine, le programme de 2009 est moins lisible que celui qu'il remplace (ordonné autour de la distinction libres / non-libres) et n'aborde l'esclavage que par l'abolition. Le CPMHE a constaté une différence marquée entre le programme des secondes générales et des secondes professionnelles, le programme d'histoire de ces dernières étant plus cohérent autour de l'histoire coloniale.

L'approche de la question, au niveau des programmes, reste toutefois trop attachée à une seule discipline, l'histoire, au point, souvent, de ne pas être articulé de manière fine avec le programme de géographie, qui permettrait d'envisager le legs contemporain de la traite et de l'esclavage colonial. Le CPMHE déplore enfin le manque d'approches pluridisciplinaires, associant, à l'histoire, la littérature, la philosophie ou les arts.

La mise à disposition de ressources solides, la formation des enseignants, la valorisation des bonnes pratiques pédagogiques demeurent insuffisantes. Depuis, EDUSCOL, (www.eduscol.education.fr) le portail national destiné aux enseignants et au monde éducatif, propose des ressources, essentiellement adaptés aux enseignants du collège et du lycée. En dépit d'une remise à jour, en 2011, de l'ensemble des données consacrées à la question de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions sur ce site, le CPMHE déplore la trop grande dispersion des données numériques et l'insuffisante valorisation des bonnes pratiques pédagogiques.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PROGRAMMES SCOLAIRES

En dépit d'une inscription dans les programmes, le constat demeure d'une difficulté des enseignants, en particulier dans le primaire, pour aborder cette question, faute de formation et en raison de l'éparpillement de la documentation.

Le CPMHE a demandé au ministère de l'éducation nationale de rationaliser les ressources disponibles en ligne en particulier, et de réaliser en somme une véritable mallette pédagogique adapté à chaque niveau et prenant en compte la question des traites et des esclavages dans tous les aspects des programmes.

En outre les avancées constatées restent contrastées voire incertaines. Elles demandent à être pérennisées au niveau des programmes et davantage mises en cohérence du primaire au secondaire.

LES PROGRES DE LA RECHERCHE SUR LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE ET LEUR MEDIATION DANS L'ESPACE PUBLIC

L'enseignement de l'histoire de la traite et de l'esclavage à l'école passe par l'accumulation des savoirs et leur renouvellement, bref par développement de la recherche scientifique et le renforcement de ces thématiques dans l'enseignement supérieur.

L'un des objectifs majeurs de la loi du 21 mai 2001 est développement de la recherche en histoire, et en sciences humaines et sociales portant sur l'esclavage affirmé dans l'article 2.

Force est de constater que dans les années 1980-1990, la France a pris un temps de retard quant à l'essor de la recherche. Lorsqu'en 2004, Gallimard accueille dans la Bibliothèque de l'histoire la synthèse de l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau sur Les Traites négrières, celui-ci souligne dans son introduction : « l'histoire de l'esclavage et des traites négrières reste encore à l'écart des grandes questions abordées dans les cursus universitaires, y compris aux Etats-Unis », insistant même sur le fait que « l'essentiel des travaux sur le sujet est publié en anglais » et que « même dans cette langue, les ouvrages d'ensemble sont rares. »

En une petite dizaine d'année toutefois, à l'intersection d'une demande sociale, des nouveaux horizons de l'historiographie et du renouveau de la production scientifique autour de la traite négrière et de l'esclavage colonial, l'environnement a changé. Des foyers et réseaux de recherche ont été mis en place et des programmes lancés, des universités intègrent ces questions dans leur cursus d'études historiques, des publications se sont multipliées et des collections ont été lancées. Et, plus que jamais, l'horizon le quel la recherche française se déploie autour de ces questions de la traite et de l'esclavage, et des luttes pour leur abolition, est international et européen, notamment autour du programme EURESCL du 7^e PCRD de l'Union Européenne.

Loin d'être exhaustive, cette présentation de l'essor de la recherche et des cursus autour de l'esclavage dans l'enseignement supérieur entend associer à la question de la production des savoirs l'enjeu central de sa diffusion. Au demeurant, le constat désolé de l'historien américain Herbert S. Klein dans une synthèse sur la traite publiée en 1999 sur le « fossé entre l'entendement commun et la connaissance érudite », et non seulement sur « l'échec du dialogue entre les universitaires et le public cultivé » mais sur la « surprenante ignorance au sein même du monde académique » sur ces questions de la traite et de l'esclavage, que rappelait Pétré-Grenouilleau, est toujours actuel à en juger par la méconnaissance qui demeure dans les milieux informés et éduqués.

Pour le public français, l'esclavage demeure trop souvent une question « américaine », voire états-uniennes, et un fait historique sans conséquences et sans legs. L'enjeu de la transmission des savoirs est donc aussi essentiel que celui de sa production : d'où l'attention portée par ce Comité aux médiations culturelles et au projet de Centre sur les esclavages.

REPERES CHRONOLOGIQUES

Années 1990 RENOUVELLEMENT DE L'HISTORIOGRAPHIE DE LA TRAITE EN FRANCE DANS LE CADRE D'HISTOIRES REGIONALES CENTREES SUR LES PORTS NEGRIERS: travaux d'Olivier PETRE-GRENOUILLEAU sur Nantes, de Jean-Marie DEVEAU sur La Rochelle...

En 1991, l'Association pour l'Etude de la colonisation européenne (APECE) est lancée sous la présidence de Yves BENOT, puis de Marcel DORIGNY. Elle tient un séminaire mensuel à Paris-I-Sorbonne autour de

l'esclavage et de la colonisation.

- 1998 CENT-CINQUANTENAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE – Publications d'ouvrages et traduction en français de livres sur la traite et l'esclavage, notamment de certains travaux inédits de l'historien américain Laurent Dubois, spécialiste de Haïti.
- 1999 LANCEMENT DE LA REVUE ANNUELLE « LES CAHIERS DES ANNEAUX DE LA MEMOIRE » à Nantes dont le premier numéro dresse un panorama de l'historiographie de la traite négrière
- CREATION DE LA CHAIRE UNESCO DE LA REUNION des relations et des apprentissages interculturels.
- 2001 LOI DU 21 MAI 2001 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE : « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent.* » (article 2).
- 2004 PUBLICATION DE L'OUVRAGE *LES TRAITES NEGRIERES, ESSAI D'HISTOIRE GLOBALE*, CHEZ GALLIMARD, dans la prestigieuse collection blanche de la « *Bibliothèque des histoires* », écrit par l'historien Olivier PETRE-GRENOUILLEAU, spécialiste de la traite nantaise. Cet ouvrage, récompensé par le prix du livre d'histoire du Sénat, suscite une polémique, l'auteur se voyant reproché un parti pris « relativiste ». L'association CollectifDom, dont Patrick KARAM est alors président, intente, sans aller à son terme, un procès à l'historien pour négation d'un crime contre l'humanité en se fondant sur la loi du 21 mai 2001. Cette affaire nourrit un climat de suspicion au sein du monde universitaire vis-à-vis des demandes sociétales et mémorielles, en premier lieu autour de l'esclavage, qui se concrétise par les appels à « la liberté pour l'histoire ».
- 2005 LE CNRS MET EN PLACE UN **RESEAU THEMATIQUE PRIORITAIRE** SUR « LES ESCLAVAGES – AMERIQUE, AFRIQUE, EUROPE – FORMES, SYSTEMES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET PRODUCTIONS SOCIALES » qui réunit des chercheurs francophones du monde entier sous la coordination de Myriam COTTIAS.
Dès juin 2006, il organise un grand colloque intitulé « recherches francophones sur les traites et les esclavages à l'EHESS (Paris)
- Ce RTP est l'embryon du CIRESC, le « Centre international de recherche sur les esclavages », qui est un groupement de recherche international (GRDI) depuis 2008
- 2006 31 JANVIER : REMISE DU PREMIER PRIX DU *COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE* en présence de Mme Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer attribué à M. Hubert GERBEAU pour sa thèse sur la mémoire et les traces de l'esclavage à la Réunion.
- L'Institut des Etudes Avancées (IEA) créé et financé par Nantes métropole depuis 2004, reconnu d'utilité publique en 2008, dirigé par Alain SUPLOT, et qui vise à favoriser les échanges et le dialogue interculturel entre pays du Nord et du Sud, invite comme membre associé le professeur Ibrahima THIOUB de l'Université Cheikh Anta Diop du Sénégal, fondateur du Centre Africain de recherche sur les traites et les esclavages (CARTE), docteur honoris causa de l'Université de Nantes.
- 2007 **DANS LE CADRE SCIENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET HUMAINES DU 7^E PROGRAMME CADRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (PCRD) DE L'UNION EUROPEENNE FINANCE (2007-2012) LANCEMENT DU PROGRAMME EURESCL « LES TRAITES, LES ESCLAVAGES, LEURS ABOLITIONS ET LEURS HERITAGES DANS L'HISTOIRE ET L'IDENTITE DE L'EUROPE XIVE-XXIE SIECLES »** sous la coordination du CIRESC dirigé par Myriam COTTIAS associant le CNRS, l'université de Hull, l'université de lettres de Porto, l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, le centre français d'études mexicaines, la *Casa Velasquez*, l'université d'Haïti et l'IRD autour de deux grandes objectifs principaux : d'une part, replacer la traite et l'esclavage dans la Méditerranée et l'Atlantique dans le processus de construction de l'identité européenne (tant sous l'aspect politique, économique, social, culturel, intellectuel, mémoriel et pédagogique) ; de l'autre, étudier l'actualisation des rapports sociaux construits à partir des expériences et des représentations issues de la traite et de l'esclavage atlantique racialisés. Sept chantiers sont lancés. Ce programme a été distingué en 2013 par le prix des étoiles de l'Europe.
- Rapport Glissant sur la création d'un Centre des mémoires des esclavages, faisant suite à la préconisation du CPME dans son rapport de 2005
- 2009 **LANCEMENT DE L'UNIVERSITE POPULAIRE DU COMITE POUR LA MARCHÉ 23 MAI 1998** – en 2013 mise en place d'un programme de module d'histoire de la traite négrière et de l'esclavage colonial avec l'Université de Paris I et Frédéric REGENT

2010 **PROGRAMME DE L'AGREGATION ET DU CAPES EXTERNES D'ANGLAIS** : question de civilisation : (1) « le débat sur l'abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne 1787-1840 » ; (2) le Sud et l'après-guerre de Sécession : de la reconstruction à la re-ségrégation (1865-1895)

2012 **LE CIRESC DEVIENT « LABORATOIRE INTERNATIONAL ASSOCIE »** réunissant des scientifiques français, brésiliens, canadiens, mexicains et sénégalais.

LANCEMENT D'UN CYCLE DE CONFERENCES SUR L'HISTOIRE MONDIALE DE L'ESCLAVAGE DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITE POPULAIRE DU MUSEE DU QUAI BRANLY (2012-2014)

26 JUIN : LE PRIX DE THESE DU SENAT distingue d'un prix spécial du jury la thèse d'histoire de Frédérique BEAUVOIS « *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ? Entre économie, éthique et politique : une étude des débats parlementaires britanniques et français (1788-1848) dans une perspective comparée* (Institut d'études politiques de Paris, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne ; directeurs de thèse : MM. Olivier GRENOUILLEAU et Bouda ETEMAD).

Inscription au **PROGRAMME DE L'AGREGATION EXTERNE D'HISTOIRE** et du capes d'histoire-géographie d'une question d'histoire contemporaine sur les empires coloniaux après la fin de l'esclavage : « les sociétés coloniales : Afrique, Antilles, Asie (années 1850-années 1950) » pour les concours 2013 et 2014

30 novembre - Rapport Vergès sur l'avenir du CPMHE préconisant la création d'un centre de documentation et d'échanges culturels et scientifiques sur les esclavages.

MISE EN PERSPECTIVE

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ne peut que constater avec satisfaction l'essor de la recherche française dans le champ de l'histoire de l'esclavage, porté par les nouvelles lignes de force de l'historiographie en France et dans le monde, une « nouvelle histoire Atlantique », la diffusion de la « *World History* », ou « histoire globale », conjointement avec l'histoire croisée et les « *subaltern studies* », dans le contexte aussi du développement des études post-coloniales.

Tout un nouvel horizon se déploie et incite la recherche française à reconsidérer l'histoire coloniale dans sa globalité et se faisant celle de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Tout en respectant l'autonomie universitaire, le CPMHE souhaite toutefois que des parcours fléchés soient identifiées autour des questions renvoyant à l'histoire coloniale dans les cursus académiques et que dans les projets de recherche financés par l'ANR des problématiques audacieuses liées à l'esclavage.

Pour assurer la transmission des savoirs, le CPMHE est soucieux de l'inscription régulière dans les concours de recrutement des enseignants de questions autour des problématiques de l'esclavage et de la colonisation, dans des approches comparatistes, ce que favorise l'essor de l'histoire globale. Après une question d'histoire contemporaine sur les « sociétés coloniales » post-esclavagistes, mentionnant les Antilles, une question d'histoire moderne sur « la péninsule ibérique et le monde années 1540- années 1640 » permet d'aborder la mise en place de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage colonial.

Le CPMHE est également soucieux de la diffusion et des médiations de ces recherches nouvelles à destination des publics étudiants, enseignants et du grand public. Le Comité y contribue en accordant un prix de thèse avec le soutien du ministère en charge de l'Outre-mer depuis 2006. En dépit de l'essor des publications, rien qui ne ressemble, en France, aux grandes synthèses publiés dans l'espace anglo-américain, qu'il s'agisse de l'imposante *Cambridge World History of Slavery* sous la direction de David ELTIS et Stanley ENGERMAN ou du *Slavery Reader* dirigé dès 2003 par Gad HEUMAN et James WALVIN.

En outre les lieux et les formes de médiation manquent et, de ce point de vue, le projet de Centre sur les esclavages, demandé dès 2005, soutenu dans le rapport Glissant de 2007, reste une priorité. Une stratégie numérique doit également être mise au point pour favoriser la diffusion des savoirs nouveaux : le CPMHE suggère que soit développée l'idée d'une bibliothèque numérique d'accès libre et d'un portail des savoirs et des cultures.

L'EDITION FRANCAISE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

MISE EN PERSPECTIVE DEPUIS 2001

La publication d'ouvrages sur l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage colonial est un élément essentiel dans le renouvellement et la transmission des savoirs auxquels le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage est attaché.

Frédéric REGENT, historien, membre du CPMHE, propose de faire le point sur l'évolution des publications en langue française depuis l'adoption de la loi du 21 mai 2001 sous la forme d'une bibliographie qui présente d'abord les outils et les ouvrages de synthèse, puis les études particulières, els actes de colloques et enfin les publications de sources.

Cette bibliographie ne prétend pas à l'exhaustivité : elle permet de poser des jalons et de rappeler les exigences qui sont celle d'une édition scientifique de qualité sur ces questions, et notamment celle de thèses récentes. Des éditeurs souvent méconnus jouent un rôle important dans la publication d'ouvrages sur ces questions : citons notamment Khartala qui a lancé avec le CIRESC une nouvelle collection baptisée « Esclavages » en 2010, la collection « le monde Atlantique » chez Les Perséides ou encore la collection « L'Autre et l'Ailleurs » chez André Versaille Editeur. Soulignons également le rôle essentiel jouée par des maisons d'éditions ultramarines, comme Ibis Rouge.

LES OUTILS DE REFERENCE ET LES SYNTHESSES

La décennie (2002-2011) a été marquée par la publication d'un certain nombre d'outils inexistant auparavant tels que

- DORIGNY Marcel, GAINOT Bernard et LE GOFF Fabrice, *Atlas des esclavages : Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, 2006, 79 p – nouvelle édition revue et complétée mai 2013
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier (dir.), *Dictionnaire des esclavages*, Paris, Larousse, 2010, 608 p.
- SIBILLE Claire (dir.), *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, La documentation française, 2007, 624 p.
- BEGOT Danielle (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise*, Danielle Bégot (dir.), Paris, CTHS, 2011, 2 tomes.

Citons deux ouvrages de synthèse récents :

- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris : Gallimard, 2004, 468 p., réédition en poche Folio histoire, 2006
- REGENT Frédéric, *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions, 1620-1848*, Paris, Grasset, 2007 et Pluriel, 2012, 360 p. Ouvrage disponible en version numérique.

LES ETUDES PARTICULIERES

De nombreux ouvrages publiés depuis une dizaine d'années permettent de mieux connaître des aspects particuliers de l'esclavage. Certains de ces ouvrages importants se trouvent être l'édition revue et corrigée pour le grand public de travaux de recherche (thèse, habilitation à diriger des recherches) réalisées par des spécialistes des questions liées à l'esclavage.

On notera principalement les ouvrages suivants sur l'esclavage dans les colonies françaises :

- BELLANCE Hurard, *La police des Noirs en Amérique (Martinique, Guadeloupe, Guyane ,Saint-Domingue) et en France aux XVIIe et XVIIIe siècles* , Ibis Rouge, 2011 .
- BENOT Yves, *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*, textes réunis et présentés par Marcel Dorigny, Paris, La Découverte, 2005, 327 p.
- BLANCPAIN François, *Etienne de Polverel (1738-1795) : Le libérateur des esclaves de Saint-Domingue*, Paris, Les Perséides, 2010.
- BOULLE Pierre, *Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2007, 286 p.
- de CAUNA Jacques, *Au temps des isles à sucre : Histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIIIème siècle*, Paris, Karthala, 2003 (1ère édition en 1987), 285 p.
- CHIVALLON Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris, Karthala, collection Esclavages, 2012, 624 p.
- COTTIAS Myriam, STELLA Alessandro, VINCENT Bernard, *Esclavage et dépendances serviles : Histoire comparée*, Paris, L'Harmattan, 2006, 408 p.
- DEVEAU Jean-Michel, *La traite rochelaise*, Paris, Karthala, 2009, 336 p.
- DEVEAU Jean-Michel, *L'or et les esclaves : Histoire des forts du Ghana du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Karthala, 2005, 330 p .
- EHRARD Jean, *Lumières et esclavage : L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIIIe siècle*, Paris, André Versaille éditeur, 2008, 238 p.
- EVE Prosper, *Les Esclaves de Bourbon, la mer et la montagne*, Paris, Karthala, 2003, 366 p.
- EVE Prosper, *Le bruit du silence. Parole des esclaves de Bourbon de la fin du XVIIè siècle au 20 décembre 1848*, Saint-André, Océan éditions, 2011, 436 p.
- GAINOT Bernard, *Les officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire (1792-1815)*, Paris, Karthala, 2007, 232 p.
- GERARD Gilles, *Famiy Maron ou la Famille Esclave a Bourbon (Ile de la Reunion)*, Paris, L'Harmattan, 2012, 266 p.
- GERAUD Jean-François, *Les esclaves du sucre. Ile de la Réunion 1815-1848*, Saint-André, Océan éditions, 2008, 192 p.

- GRAVATT Patricia, *L'Eglise et l'esclavage*, Paris, L'Harmattan, 2003, 138 p.
- HUBERT François, de CAUNA Jacques et BLOCK Christian, *Bordeaux au XVIIIe siècle - le commerce atlantique et l'esclavage*, Paris, Festin, 2010, 208 p.
- JENNINGS Lawrence, *La France et l'abolition de l'esclavage (1802-1848)*, Paris, André Versaille éditeur, 2010, 352 p.
- LEGRIS André, CELIMENE Fred, *L'économie de l'esclavage colonial : Enquête et bilan du XVIIe au XIXe siècle*, Paris, CNRS, 301 p.
- NOEL Erick, *Les Beauharnais, une fortune antillaise, 1756-1796*, Genève, Droz, 2003, IX-404 p.
- NOËL Erick, *Etre noir en France au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 2006, 320 p.
- OUDIN-BASTIDE Caroline, *Travail, capitalisme et société esclavagiste, Guadeloupe, Martinique, (XVII-XIXe siècle)*, Paris, La Découverte, 2005, 348 p.
- OUDIN-BASTIDE Caroline, *Des nègres et des juges : La scandaleuse affaire Spoutourne (1831-1834)*, Paris, Complexe, 2008, 197 p.
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, *Nantes au temps de la traite des Noirs*, Paris, Pluriel, 2007, 278 p.
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, *L'argent de la traite : Milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Aubier, 2009 (1ère édition, 1998), 418 p.
- PIQUET Jean-Daniel, *L'émancipation des Noirs dans la Révolution française (1789-1735)*, Paris, Karthala, 2002, 509 p.,
- REGENT Frédéric, *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe (1789-1802)*, Paris, Grasset, 2004, 508 p.
- ROMAN Alain, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2003.
- SAUGERA Eric, *Bordeaux : Port négrier - XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Karthala, 2003, 382 p.
- SAUGERA Eric, *La Bonne-Mère, navire négrier nantais 1802-1815*, Paris, Karthala, 2012, 196 p.
- SAUGERA Eric, *Questions sur la traite des Noirs et l'esclavage*, Paris, Cairn, 2012, 96 p.
- SCHMIDT Nelly, *L'abolition de l'esclavage : Cinq siècles de combats (XVIe-XXe siècle)*, Paris, Fayard, 2005, 412 p.
- SCHMIDT Nelly, *La France a-t-elle aboli l'esclavage ? : Guadeloupe-Martinique-Guyane (1830-1935)*, Paris, Perrin, 2009, 361 p.
- VERGES Françoise, *La mémoire enchaînée : Questions sur l'esclavage*, Paris, Albin Michel, 2006, 204 p.

Nous ajouterons à cette liste, trois ouvrages publiés en langue française, mais non édités en France :

- LE ROUX Yannick, AUGER Réginal, CAZELLES Nathalie, *Loyola : Les jésuites et l'esclavage - L'habitation des jésuites de Rémire en Guyane française*, Presses Universitaires du Québec, 2010, 281 p.
- SAINT-LOUIS Vertus, *Mer et liberté, Haïti (1492-1794)*, Port-au-Prince, FOKAL, 2009, 424 p.

- SAINT-LOUIS Vertus, *Aux origines du drame d'Haïti : Droit et commerce maritime, 1794-1806*, Port-au-Prince, 2006, 268 p.

Il faut noter que la plupart des grandes maisons d'édition (Gallimard, Grasset, Hachette, Fayard, Perrin, La Découverte...) ont publiés des ouvrages à caractère scientifique sur l'esclavage. Toutefois l'essentiel des publications émanent des éditeurs spécialisés dans l'Outre-Mer et l'Afrique (Karthala, L'Harmattan) ou des éditeurs ayant leur siège en Outre-Mer (Océan éditions ou Ibis Rouge). Outre les travaux sur l'esclavage colonial français, l'édition française a publié des ouvrages à caractère scientifique sur l'esclavage arabo-islamique, au Brésil en Amérique, en Afrique, dans les colonies espagnoles, ainsi que sur les formes d'esclavages antique et médiéval.

LES ACTES DE COLLOQUE ET LES OUVRAGES COLLECTIFS

Les éditeurs français n'ont pas hésité à publier des colloques ou des ouvrages collectifs universitaires consacrés à l'esclavage. Il s'agit principalement d'éditeurs scientifiques, spécialisés dans les espaces antillais atlantique et africain (Karthala, L'Harmattan, Les Perséides) ou d'éditeurs ultra-marins (Océan édition, Ibis Rouge) ou des archives départementales.

- *1802 en Guadeloupe et à Saint-Domingue. Réalités et mémoire, 1802 en Guadeloupe et à Saint-Domingue: réalités et mémoire*, actes du colloque organisé par la Société d'histoire de la Guadeloupe à Saint-Claude, 2-4 mai 2002, Gourbeyre, Archives départementales de la Guadeloupe et société d'histoire de la Guadeloupe, 2003, 190 p.
- BEGOT Danielle (dir.), *La plantation coloniale esclavagiste : XVIIe-XIXe siècles*, Paris, CTHS, 2008, 343 p.
- BÉNOT Yves et DORIGNY Marcel (dir.), *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Ruptures et continuités de la politique coloniale française (1800-1830). Aux origines de Haïti, Actes du colloque international tenu à l'Université de Paris VIII, les 20, 21 et 22 juin 2002*, organisé par l'APECE, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, 588 p.
- COTTIAS Myriam, CUNIN Elisabeth et de ALMEIDA MENDES Antonio (dir.), *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, 2010, 396 p.
- DORIGNY Marcel (dir.), *Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue*, [colloque de Paris, 7-8 septembre 1990, organisé par l'association Mémoire de Léger Félicité Sonthonax], textes réunis et présentés par Marcel Dorigny, Saint-Denis et Paris, APECE [Association pour l'étude de la colonisation européenne] et Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1997, 176 p.
- FUMA Sudel, *Mémoire orale et esclavage dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien*, Université de la Réunion, 2005, 319 p.
- HRODEJ Philippe (dir.), *L'esclave et les plantations de l'établissement de la servitude à son abolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 340 p.
- GRENOUILLEAU Olivier (dir.), *Esclaves. Une humanité en sursis*, PUR. 2012, 248 p.
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier (dir.), *Abolir l'esclavage : Un réformisme à l'épreuve (France, Portugal, suisse, XVIIIe-XIXe siècles)*, Rennes, PUR, 2008, 317 p.

- RUGGIU François-Joseph, VIDAL Cécile (dir.), *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique : Historiographie des sociétés américaines des XVIIe-XIXe siècles*, Les Perséides, 2009, 345 p.
- SAUNIER Eric (dir.), *Villes portuaires du commerce triangulaire à l'abolition de l'esclavage*, Le Havre, Les routes du philanthrope, 2008, 236 p.
- SAUNIER Eric (dir.), *Les abolitions de la Normandie aux Amériques*, Le Havre, Les routes du philanthrope, 2009, 238 p.
- SAUNIER Eric (dir.), *Figures d'Esclaves : Présences, Paroles, Représentations*, Publications de l'Université de Rouen et du Havre, avril 2012, 305 p.
- TAFFIN Dominique (dir.), *Moreau de St. Méry ou les ambiguïtés d'un créole des Lumières* », actes du colloque organisé par les Archives départementales de la Martinique, Fort-de-France, Conseil général de la Martinique, 2006, 190 p.
- WEBER Jacques, BENOIST Jean, FUMA Sudel, *Le Monde créole : Peuplement, sociétés et condition humaine XVIIe-XXe siècles*, Les Indes savantes, 2005, 527 p.
- WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après...*, Paris, PUF, 2005, 628 p.

PUBLICATIONS DE SOURCES

Les éditeurs français ont également publié des sources de contemporains ayant vécu à l'époque de l'esclavage. A notre connaissance, à ce jour, aucune autobiographie d'esclave dans les colonies françaises n'a été exhumée et les éditeurs français ont donc publié des autobiographies d'esclaves des colonies anglaises ou d'Amérique.

- Ainsi, la *véridique histoire: Africain, esclave en Amérique, homme libre* a fait l'objet de multiples rééditions, dont la plus répandue est celle de Mercure de France en 2008.
- *De la nécessité d'adopter l'esclavage en France : Texte anonyme de 1797*, édité par COTTIAS Myriam, FARGE Arlette, Paris, Bayard, 2007, 172 p.
- ADELAIDE-MERLANDE Jacques, BELENUS René, REGENT Frédéric, *La rébellion de la Guadeloupe 1801-1802*, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2002,
- Les éditions Hachette livre BNF ont publié toute une série d'écrits de Victor Schoelcher.
 - Victor SCHÆLCHER, *Abolition de l'esclavage : examen critique du préjugé contre la couleur des africains (Éd.1840)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 191p.
 - Victor SCHÆLCHER, *Abolition de l'esclavage : examen critique du préjugé contre la couleur des africains (Éd.1840)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 191 p.
 - Victor SCHÆLCHER, *Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012.
 - Victor SCHÆLCHER, *Colonies étrangères et Haïti : résultats de l'émancipation anglaise. T1 (Éd.1843)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 393 p.
 - Victor SCHÆLCHER, *La Vérité aux ouvriers et aux cultivateurs de La Martinique... (Éd.1849)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 480 p.
 - Victor SCHÆLCHER, *Histoire de L'esclavage pendant les deux dernières années*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012.

Il faut noter aussi de multiples éditions de l'Edit de mars 1685, texte emblématique du Code Noir, mais il serait utile de faire une édition complète et scientifique de l'édition de 1788.

Une réédition serait souhaitable de *La Révolution et l'abolition de l'esclavage, Textes et documents*, EDHIS, 1968, 12 volumes.

MISE EN PERSPECTIVE ET PRECONISATIONS

De nombreux ouvrages ont été publiés sur l'esclavage et la traite négrière dans l'espace colonial français au cours de ces dix dernières années. Ils témoignent à la fois de la vitalité, du renouveau de la recherche, mais aussi de l'intérêt du public pour ce sujet, comme en témoigne les rééditions en poche de quelques uns de ces ouvrages

Il faut toutefois noter l'existence d'un système à deux vitesses avec d'un côté les ouvrages publiés chez des grands éditeurs qui bénéficient d'une plus large diffusion que ceux qui paraissent chez des éditeurs spécialisés ou locaux.

Une politique d'édition de textes d'époque concernant l'esclavage devrait être encouragée. Le *Comité pour la mémoire et l'histoire* préconise également la réalisation d'une grande bibliothèque numérique rassemblant les thèses de langue française, en lien avec le prix de thèse du Comité.

Dernier point important : faire rentrer ces livres dans les bibliothèques publiques, une aide spécifique à l'achat pourrait à cette fin être envisagée.

LE PRIX DE THESE DU CPMHE POUR FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA RECHERCHE EN LANGUE FRANÇAISE

Le développement de la recherche en histoire, et en sciences humaines et sociales portant sur l'esclavage est un des objectifs majeurs de la loi du 21 mai 2001, affirmé dans l'article 2.

Le Comité de personnalités qualifiées mis en place par décret en 2004, en tant qu'instrument de la mise en œuvre de la loi, étant, pour une part importante, composé de chercheurs se devait de contribuer au renouvellement et à la diffusion de la recherche.

Pour promouvoir la recherche, le décret instituant le Comité le dote d'un prix annuel visant à distinguer une thèse doctorale de langue française portant sur la traite et l'esclavage. Depuis 2005, le Comité pour la mémoire de l'esclavage puis le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont œuvré à améliorer la reconnaissance institutionnelle et le rayonnement de ce prix financé par l'Outre-mer.

En outre, dès son premier rapport, le Comité a appelé à la création d'un grand centre de recherche autour de l'esclavage. En janvier 2007 fut ainsi créé le CIRESC, centre international de recherche sur les esclavages, à partir d'un réseau thématique mis en place au CNRS. En une dizaine d'années, des centres de recherches et des réseaux se sont développés à Paris, à Bordeaux, à Nantes...

REPERES CHRONOLOGIQUES

- 2001 LOI DU 21 MAI 2001 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE : « les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. » (article 2)
- 2004 5 JANVIER 2004 DECRET RELATIF AU COMITE INSTITUTE PAR LA LOI N°83-550 DU 30 JUIN 1983 RELATIVE A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE : « le comité attribue chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat portant sur la traite ou l'esclavage » (article 6)
- 2006 31 JANVIER : REMISE DU PREMIER PRIX DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE en présence de Mme Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer attribué à M. Hubert GERBEAU pour sa thèse sur la mémoire et les traces de l'esclavage à la Réunion.
- 2009 6 MAI : DECRET RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE qui modifie l'article 5 et permet de fait au Comité la possibilité de réformer son prix récompensant « un travail de recherche » et lui permettant de créer un prix destiné à récompenser « une œuvre ».
- 2011
- RAPPORT DE M. FREDERIC REGENT, membre du CPMHE, pour renforcer le prix de thèse et le destiner pour partie à un soutien à la publication.
 - Le nouvel appel à candidature pour le prix de thèse de 2011 met en avant son ouverture à toutes les universités francophones et une approche chronologique, géographique et thématique large, portant

« la traite négrière, le système esclavagiste, les processus d'abolition et les sociétés post-esclavagistes » du « XVe siècle jusqu'à la période contemporaine. » Le caractère pluridisciplinaire du prix est rappelé.

2012 : 27 JANVIER : POUR LA PREMIERE FOIS, DIX THESES SONT QUALIFIEES POUR CONCOURIR AU PRIX DE THESE 2011, contre quatre ou cinq en moyenne les années précédentes.
Le prix est exceptionnellement attribué à deux lauréats en raison de leur qualité et de leur contribution au renouvellement des savoirs.

REPÈRES : LES LAUREATS DU PRIX DE THÈSE

2005 – HUBERT GERBEAU *L'esclavage et son ombre à Bourbon (XIXe-XXe siècles)*, Université de Provence, thèse soutenue sous la direction de M. Gérard CHASTAGNARET, professeur à la Casa Velasquez, Madrid.

2006 – AUDREY CAROTENUTO *Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848)* Université de Provence, thèse soutenue sous la direction de Mme Colette DUBOIS.

2007 – ANTONIO DE ALMEIDA MENDES *Une histoire transcontinentale et transnationale de la traite moderne entre Atlantique et Méditerranée (XVe- XVIIe siècles)*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, thèse soutenue sous la direction de M. Bernard VINCENT

2008 – NATACHA BONNET *Seigneurs et planteurs entre ouest atlantique et Antilles : quatre familles du 18ième siècle*, Université de Nantes, thèse soutenue sous la direction de M. Guy SAUPIN.

2009 – Pas d'attribution du prix en raison du renouvellement du comité

2010 – JEAN MOOMOU *Les Boni de l'âge d'or et du grand« takari » 1860-1969, temps de crise et temps d'espoir*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, thèse soutenue le 10 décembre 2009 sous la direction de M. Bernard VINCENT (EHESS)

2011 DEUX LAUREATS EX-AEQUO :

- **FREDERIC CHARLIN** : « *Homo servilis* ». *Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848)*, soutenue à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble le 3 décembre 2009, sous la direction de M. Martial MATHIEU (UPMF –CERDHAP).
- **ALEJANDRO GOMEZ** : *Le syndrome de Saint-Domingue : Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde Atlantique, 1790-1886*, soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales le 13 décembre 2010, sous la direction de Mme Frédérique LANGUE, centre de recherche sur les mondes américains (CERMA-EHESS).

2012 – CELINE FLORY *La liberté forcée : politiques impériales et expérience de travail dans l'Atlantique du XIXe siècle*, soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales le 31 mai 2011 sous la direction de Mme Myriam COTTIAS (CNRS) [les membres du CPMHE précisent que Myriam COTTIAS qui a dirigé cette thèse n'a pas pris part à la délibération finale et au vote pour l'attribution du prix.]

MISE EN PERSPECTIVE : UN PRIX POUR LA RECHERCHE ET SON ROLE SOCIAL

Dès son installation, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* s'est attaché à remplir l'une de ses missions, fixé par le décret du 5 janvier 2004, de prendre part à la promotion de la recherche en langue française sur la traite et l'esclavage en mettant en place un prix de thèse dont le premier lauréat a été distingué en 2006.

Dans son rapport de 2005, le CPME rappelait que la recherche est une « *préoccupation centrale* » qui guide ses recommandations, dans l'esprit de la loi du 21 mai 2001, pour surmonter le conflit entre les porteurs de mémoires et les historiens et chercheurs. « *L'apaisement des controverses* » passe par le « *développement de la recherche*. »

Mais la démarche du CPME a été pour partie occultée par l'affaire qui a opposé, en 2005, le *CollectifDom* à l'historien Olivier PETRE-GRENOUILLEAU. L'historien, auteur d'un ouvrage de synthèse sur *Les Traités négrières* (Gallimard, 2004) avait été menacé de poursuite pour négation de crime contre l'humanité par les responsables de ladite association à la suite d'une interview donnée au *Journal du Dimanche* le 12 juin 2005. Dans ce climat d'incompréhension et de défiance, le prix du *Comité pour la mémoire de l'esclavage* n'a pas reçu l'attention à laquelle il aurait pu prétendre de la part de la communauté académique.

C'est le seul prix financé par l'Etat récompensant un travail de recherche doctorale en sciences humaines et sociales autour de l'esclavage colonial. L'objectif d'un tel prix est de donner une visibilité aux progrès de la recherche en langue française et de mettre en avant des jeunes chercheurs et leurs travaux.

Le CPMHE a souhaité maintenir le principe du prix de thèse annuel installé dès 2005, mais s'est efforcé d'en étendre le champ et de renforcer sa dimension pluridisciplinaire et surmonté les malentendus hérités des polémiques de l'année 2005. Ces efforts ont porté leur fruit dans la mesure où, au fil des années, les candidatures ont été plus nombreuses, caractérisées par une plus grande variété non seulement des thèmes abordés mais aussi des disciplines et des champs académiques concernés. Ainsi, bien que les thèses d'histoire demeurent les plus nombreuses et prépondérantes en matière de prix attribués, le CPMHE se félicite de recevoir des thèses de philosophie, de littérature ou de sociologie. En 2011, pour la première fois, a été distinguée une thèse en histoire du droit. Et, en 2012, le Comité a décidé d'accorder le prix à une thèse portant sur la période qui suit la fin de l'esclavage, autour de la question gestion post-abolitionniste de la main d'œuvre coloniale, notamment par les migrations d'Africains.

Toutefois, le CPMHE déplore le fait que les établissements d'enseignement et de recherche récompensés à travers les prix ne rendent pas encore assez compte de la diversité des lieux de production de thèses. Une meilleure diffusion de ces nouveaux travaux de recherche est encore à consolider, notamment auprès du public non universitaire, afin de transformer progressivement les termes du débat public.

PRÉCONISATIONS POUR UNE VALORISATION DE LA RECHERCHE

En 2011, dans le cadre d'une mission de réflexion sur l'avenir du prix du CPMHE, l'historien Frédéric REGENT a préconisé une évolution pour, d'une part, favoriser la publication, et, d'autre part, envisager un soutien à la recherche en cours, sous la forme d'une bourse d'études.

Le rapport REGENT, dont les conclusions n'ont pas fait l'objet d'une décision du Comité, préconise de faire évoluer le mode d'attribution du prix du CPMHE en établissant un jury de sélection associant des membres du Comité avec des chercheurs extérieurs dont la tâche serait de rédiger les évaluations sur les thèses retenues

pour concourir au prix et d'identifier les meilleures thèses à départager par le vote de l'ensemble des membres du CPMHE.

La réforme souhaitable du prix de thèse du CPMHE doit viser quatre objectifs :

- Asseoir la reconnaissance du prix du CPMHE dans les milieux de la recherche ;
- Mettre en avant des approches nouvelles dans une plus grande diversité de disciplines ;
- Donner une meilleure visibilité institutionnelle et publique au prix du CPMHE ;
- Affirmer le rôle du prix dans la diffusion de la recherche.

LA MISE EN VALEUR DES ŒUVRES ET DES PATRIMOINES LIES A LA TRAITE ET A L'ESCLAVAGE

La reconnaissance de l'importance de la traite et de l'esclavage et des luttes pour leur abolition dans l'histoire passe par une valorisation de la diversité des patrimoines, des sites, des sources et des œuvres qui sont les traces visibles de cette histoire.

Dès son premier rapport en 2004, le Comité pour la mémoire de l'esclavage a mis en avant le rôle des institutions culturelles dans la transmission de cette histoire et préconisé un vaste inventaire des sources et des collections des musées de France. Ce travail demeure à ce jour inachevé.

Toutefois, depuis quelques années, les avancées sont indéniables. Les Archives nationales ont ainsi réalisé dès 2007 un guide des sources exhaustif ; les initiatives se sont multipliées dans les Outre-mer comme dans l'hexagone pour une inscription pérenne des patrimoines de la traite, de l'esclavage et de leur abolition dans des salles de musées, sur des sites et des parcours valorisés. Visibilité accrue, approche patrimoniale élargie et plus globale, numérisation accrue : autant de progrès notables en dix ans.

Cependant une mise en cohérence et une meilleure coordination de la multiplicité des actions entreprises au niveau local et national restent des objectifs à atteindre. Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a obtenu le lancement, en 2011, par le ministère de la Culture et de la Communication, d'un programme de travail pluridisciplinaire sur les patrimoines de la traite et de l'esclavage afin de coordonner ces actions et d'aboutir à une signalétique commune, la mise en réseau, un plan de numérisation coordonné, la création d'un portail consacré aux patrimoines de la traite et de l'esclavage et la première grande exposition d'ampleur nationale.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Après 1985 **DEPUIS TRENTE ANS, UN PATRIMOINE PROGRESSIVEMENT REDECOUVERT** : (Tricentenaire du Code Noir) et 2004 (installation du CPME), le comité pour la mémoire de l'esclavage recense, dans son Rapport Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, 8 expositions en Martinique et à La Réunion, 6 en Guadeloupe et 4 en Guyane.

DANS L'HEXAGONE, ce sont avant tous les anciens ports négriers qui se réapproprient de manière diverse ce passé. Pour autant, en 2012, il n'est fait aucune mention de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans les musées des villes de Brest, Morlaix, Saint-Brieux, Vannes, Rennes ou Marseille.

1988-1989 **BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE**
- MARTINIQUE : exposition organisée en 1988 par le Conseil régional, à Fort-de-France, « *De la chaîne à la liberté : l'esclavage à la Martinique pendant deux siècles* » ; complétée en 1989 par « *Citoyen ou Noir ? Période révolutionnaire et esclavage* ». Catalogues réalisés par Lyne Rose Beuze.

PALaiseau : Exposition historique itinérante « Esclavage, Révolution, droits de l'homme » (1989) composée de 40 panneaux réalisée par une association de et lien avec les historiens Yves Bénot et Marcel Dorigny

1992 **CINQ CENTENAIRE DE L'ARRIVEE DE CHRISTOPHE COLOMB AUX AMERIQUES.**

NANTES : exposition sur Nantes et l'histoire de la traite au Château des Ducs de Bretagne. Cette première grande exposition sur le thème Nantes et la traite produite par la ville et portée par l'association *Les*

Anneaux de la Mémoire, inaugurée le 5 décembre 1992.

L'exposition pour partie itinérante a été accompagnée de la réalisation de plaquettes, de catalogues, CD Rom et DVD. Elle est l'aboutissement d'un premier projet initié dès 1983 mais non abouti, intitulé « *Nantes 1985, du Code Noir à l'abolition de l'esclavage* ».

1998

CELEBRATIONS OFFICIELLES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. –

- Exposition au Sénat « *le combat contre l'esclavage, une conquête permanente de la dignité* ».
- La bibliothèque Mazarine (Institut de France) réalise une exposition plus large sur l'histoire des Antilles sur la base de la donation Chatillon : « *de la découverte à l'émancipation : trois siècles et demi d'histoire antillaise* » tandis que Bordeaux propose dans le musée d'Aquitaine la première exposition qui rappelle son lien avec les Antilles à l'époque de l'esclavage, « *Regard sur les Antilles, une collection éclectique de Marcel Chatillon* », dont le fonds servira de base à la réalisation des salles permanentes sur les Antilles en 2003, avant d'être entièrement réaménagées en 2009.
- L'Assemblée Nationale retranscrit sur son site internet les débats sur l'esclavage de la Révolution à l'abolition de 1848.
- Toutefois le CPME dresse en 2004 le constat du petit nombre d'expositions d'envergure dans l'hexagone en 1998. A noter, pour la Guadeloupe, l'exposition « *1848, aube de la liberté* » réalisé par les archives départementales, et en Martinique, l'inauguration le 27 avril d'un monument consacré à la mémoire de la traite à l'anse Canfard Cap 100, mémoires et fraternité. En 2004, le CPME recense 10 expositions et événements en Guadeloupe, 3 en Guyane, 15 en Martinique, 9 à La Réunion.

2003

CENTENAIRE DE LA MORT DE TOUSSAINT LOUVERTURE : cycle de manifestations et d'expositions en Franche Comté, sur « Route des Abolitions », à Pontarlier, au Château de Joux (« *les visages de Toussaint* » ; « *Toussaint Louverture et l'esclavage* », exposition permanente « *Toussaint Louverture de la liberté à la mort* »), à Champagny (« *Regards croisés sur l'esclavage* », maison de la négritude)

2004

AVRIL : LANCEMENT DU PROJET « LA ROUTE DES ABOLITIONS » associant des lieux de mémoires et des musées de Bourgogne et d'Alsace : le château de Joux (Pontarlier), la Maison Anne-Marie Javouhey (Chamblanc), la Maison de la Négritude et des Droits de l'homme (Champagny), la maison Schœlcher (Fessenheim), la maison de l'abbé Grégoire (Emberménil).

2005

15 AVRIL : REMISE AU PREMIER MINISTRE DU RAPPORT DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE préconisant un inventaire des collections des Musées de France et un guide des sources dans le réseau des Archives de France.

2007

FEVRIER 2007 : INAUGURATION DU NOUVEAU MUSEE D'HISTOIRE DE NANTES DANS LE CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE comprenant plusieurs salles consacrées à la traite négrière : « *Nantes, le négoce et l'or noir au 18^e siècle* ».

MARS 2007 : GUIDE DES SOURCES DE LA TRAITÉ NEGRIERE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

Publication du guide réalisé sous la conduite des Archives de France sous la direction de Claire Sibille et publié par la Documentation Française. Cet ouvrage fondamental recense l'essentiel des fonds disponibles sur cette histoire, notamment outre les fonds des Archives Nationales d'Outre-mer (ANOM) ceux des archives départementales de la façade Atlantique et des outre-mer, mais aussi les fonds dépendant des collections des ministères de la défense ou des affaires étrangères, ainsi que des chambres de commerce. En 2009, le guide est mis en ligne <http://www.archives-esclavage.culture.gouv.fr>

13 mars : à l'occasion de cette publication, une journée d'études et de présentation est organisée aux Archives nationales.

2008

LES ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER publient un recueil de documents d'archives sous le titre *Esclaves, regards de Blancs* sous la direction d'Eveline Camara, d'Isabelle Dion et de Jacques Dion.

MISE EN LIGNE DE L'INVENTAIRE PARTIEL DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE piloté par la direction des Musées de France et le Comité pour la mémoire de l'esclavage sur le site <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/inventaire>

POINTE-A-PITRE (GUADELOUPE) MUSEE SCHŒLCHER : lancement d'importants travaux de rénovation dans le cadre de la redéfinition du projet muséographique du premier musée de Guadeloupe, inauguré le 21 juillet 1887 grâce aux dons de Victor Schœlcher (une partie des collections est numérisée sur le site www.cg971.fr).

- 2009 10 MAI : INAUGURATION DES NOUVELLES SALLES PERMANENTES DU **MUSEE D'AQUITAINE CONSACREES A « BORDEAUX ET LE COMMERCE ATLANTIQUE »** dans le cadre de la cérémonie officielle de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions décentralisée à Bordeaux.
- Lancement des **RENCONTRES DE L'ATLANTIQUE** associant le Musée d'Aquitaine et le CIRESC tous les deux ans (2007 : Haïti, une histoire de l'esclavage ; 2009 : Affranchis et descendants d'affranchis ; 2011 : esclavages, traite, travail contraint en Afrique)
- 2010 **LANCEMENT PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION DU PROGRAMME TRANSVERSAL SUR LES PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE** en réponse aux préconisations du CPMHE sur la finalisation de l'inventaire, la préparation d'une grande exposition et l'inscription des patrimoines de l'esclavage comme une priorité dans la politique de numérisation
- 18 SEPTEMBRE : GUADELOUPE, LANCEMENT A L'INITIATIVE DU CONSEIL GENERAL D'UN CIRCUIT PATRIMONIAL ET MEMORIEL AUTOUR DE **18 SITES** SELECTIONNES POUR LEUR LIEN AVEC L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE à l'occasion de la Journée du patrimoine (http://www.cg971.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1220&Itemid=1215)
- 2011
- Avril : COLLOQUE SUR LES PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE A LA ROCHELLE dans le cadre du programme du ministère de la Culture et de la Communication sur les patrimoines de la traite. Les principales contributions sont reprises dans le numéro 20 de *In Situ*, la revue numérique des patrimoines (2013) (<http://insitu.revues.org/10026>)
 - Mai : Paris - COLLOQUE INTERNATIONAL CO-ORGANISE PAR FRANÇOISE VERGES, LE CPMHE ET LE MUSEE DU QUAI BRANLY « **EXPOSER L'ESCLAVAGE** » dans le cadre des manifestations autour de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Les actes du colloque sont publiés par *Africultures* en 2013.
 - NOVEMBRE : RAPPORT SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES DU CPMHE - recommandations visant à la mise en place d'une signalétique commune sur l'ensemble du territoire nationale pour identifier les lieux liés à l'histoire coloniale, à commencer par ceux liés à l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, à l'instar de ce qui a été fait au Royaume-Uni, et pour développer des applications numériques pour appareils mobiles.
 - NUMERISATION ET MISE EN LIGNE PAR LES ARCHIVES DE FRANCE ET LE MINISTERE DE LA DEFENSE D'UNE BASE DE DONNEES A PARTIR DES JOURNAUX DE BORD DE CAMPAGNES DE TRAITE NEGRIERE entreprises entre 1721 et 1757 dans le cadre de la *Compagnie des Indes* au départ de Lorient. Ces journaux de bord concernent au total, outre la France, une quinzaine de pays actuels, notamment : en Amérique, les États-Unis (Louisiane) et Haïti ; en Afrique, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Bénin, l'Angola, la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), le Mozambique, la Tanzanie, l'île Maurice et Madagascar ; et, dans ces deux continents, la France ultramarine : Martinique, Guyane, Guadeloupe et Réunion. <http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/journaux-de-bord.html>
- 2012 **NANTES - REALISATION D'APPLICATIONS MOBILES** pour smartphone par le musée d'histoire de Nantes autour de ses principales collections, notamment l'application « NantesTraite » (audioguide pour 1h30 de visite disponible en Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- LA ROCHELLE : MISE EN PLACE D'UN PARCOURS MEMORIEL SUR LE THEME DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE DANS LA VILLE
- 25 MARS : INAUGURATION DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE NANTES**, le plus grand monument commémoratif dédié à la traite, l'esclavage et les luttes pour leur abolition en Europe. Situé sur les quais de Loire, ce projet est initié en 1998 et confié en 2002 à l'artiste Krzysztof WODICZKO qui remporte le concours lancé par la ville, et propose, avec l'architecte Julian Bonder, un parcours commémoratif sur une esplanade de 7000m2 avec des plaques de verre rappelant le nom des navires et les dates de départ des expéditions négrières nantaises, avec, dans un passage souterrain, « cœur du mémorial », un parcours méditatif en hommage aux luttes contre l'esclavage à travers des textes issus de tous les continents concernés. www.memorial.nantes.fr
- 11 DECEMBRE : UNESCO – LA ROUTE DE L'ESCLAVE** – Lancement du projet de *Réseau international des gestionnaires de sites et d'itinéraires de mémoire* en vue l'élaboration d'un guide méthodologique à l'attention des opérateurs culturels dans le domaine de la mémoire de l'esclavage faisant suite au colloque

de Brasilia organisé avec la fondation Palmarès du 20 au 23 août 2012 sur la gestion des sites de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage.

MISE EN PERSPECTIVE DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES AUX MEDIATIONS CULTURELLES

Dès son premier rapport en 2005, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* (2004-2009) a souligné le rôle des institutions culturelles en vue d'une inscription pérenne de la traite et de l'esclavage dans l'espace public. A sa suite, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (2009-2012) a fait du développement des médiations culturelles l'un des axes majeurs de son mandat.

Bien qu'il n'existe pas encore en France un espace muséal consacré exclusivement à l'histoire de la traite et de l'esclavage, à la différence du Royaume-Uni qui a vu inaugurer un Musée international de l'esclavage à Liverpool en 2007, à proximité des docks de ce qui fut le premier port négrier anglais et européen, plus d'une vingtaine de sites et musées, outre-mer et dans l'hexagone, peuvent être identifiés, dont le dernier en date est le *Mémorial à l'abolition de l'esclavage* inauguré à Nantes le 25 mars 2012 après plus de dix ans de travail. L'engagement des collectivités locales, en premier lieu des villes, dont, bien sûr, les anciens ports négriers, mais aussi de départements ou de régions, a été déterminant dans cette valorisation nouvelle des patrimoines issus de l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Dans l'hexagone comme dans les outre-mer, les sites historiques, les musées ou les monuments commémoratifs se sont multipliés surtout depuis les années 1980, et avec une dynamique nouvelle depuis le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage et, bien sûr, la loi de 2001. La caractéristique première de ces réalisations muséographiques ou mémorielles, dont l'essor est souvent lié à des demandes sociales et à des mobilisations associatives, est d'aborder la question de la traite et de l'esclavage sous l'angle de l'histoire locale ou régionale davantage que dans une perspective globale :

- C'est par exemple le cas à **La Réunion**, où le musée Villèle, installé sur l'ancienne habitation Panon-Desbassayns, évoque la vie dans une plantation au temps de l'esclavage, sans toutefois aborder la question de la traite et de l'esclavage colonial dans son ensemble ;
- C'est également le cas à Nantes, où les salles consacrées à la traite du Château des Ducs de Bretagne, dans le cadre de la réouverture du musée d'histoire de Nantes en 2007, partent d'un parti pris ancré sur approche régionale.

Dans la dernière décennie, les musées d'histoire des principales villes associées au commerce négrier ont engagé d'importants projets de rénovation qui ont été accompagnés d'un nouveau discours visant à les inscrire dans l'histoire de la traite et de l'esclavage et à revaloriser leurs collections dans cette perspective: c'est le cas à Nantes depuis 2007, à Lorient depuis 2008, à Bordeaux et à La Rochelle depuis 2009. La rénovation en cours du Musée de Saint-Malo prévoit l'ouverture d'une section sur la traite en 2015. Outre-mer, le musée Schœlcher en Guadeloupe est engagé dans une importante refonte depuis 2008.

Longtemps a dominé une approche régionalisée de l'inscription de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans l'espace public qui est le reflet d'héritages historiques et de processus mémoriels singuliers et différents d'un territoire à l'autre de l'espace français, tant dans les Outre-mer que dans l'hexagone.

Toutefois des développements récents montrent un souci de replacer cette histoire dans une perspective globale et d'inscrire ces nouvelles réalisations des réseaux européens ou internationaux :

- L'ouverture des nouvelles salles permanentes sur « Bordeaux au XVIII^e siècle, le commerce atlantique et l'esclavage » du musée d'Aquitaine en 2009 est au croisement d'une muséographie fondée sur la mise en scène de l'histoire régionale et d'une approche ouverte aux questionnements contemporains

et à la diversité des mémoires de la traite et de l'esclavage, en intégrant des éléments liés à l'Afrique et aux Antilles et en prenant en considération le fait de jouer sur les émotions des visiteurs.

- Pour sa part, le *mémorial de l'Abolition de l'Esclavage* de Nantes a pris le parti de lier l'évocation de la traite nantaise matérialisée dans les plaques de verre tout au long du parcours de l'esplanade du mémorial avec le choix de textes et de voix de tous les continents pour exprimer la résistance et les luttes contre la traite et l'esclavage dans la perspective d'une nouvelle « architecture de l'empathie » en plein essor et renouvellement au niveau international.
- Enfin, le *Mémorial ACTe*, projet en cours de portée par la région Guadeloupe, se distingue par son ouverture sur la création contemporaine mais surtout par la volonté d'apparaître comme un pôle au niveau de l'ensemble de la zone Caraïbe.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE salue les efforts de plus en plus abouties pour développer autour de ces sites et musées des outils de médiation et de les inscrire dans des réseaux :

- Depuis 2004 la *Route des abolitions* associe cinq sites dans l'est de la France, autour de la Maison des droits de l'homme et de la négritude de Champagny et du Château de Joux ;
- En 2010, le Conseil général de Guadeloupe a initié un circuit patrimonial et mémoriel autour de 18 sites sélectionnés en lien avec l'histoire de l'esclavage en liaison avec l'UNESCO et le projet *la Route de l'Esclave* ;
- En 2012, Nantes a lancé un audioguide sur l'esclavage à partir d'application pour smartphone, La Rochelle un parcours mémoriel ;
- En 2012, encore, *la Route de l'Esclave* (UNESCO) a lancé un nouveau programme sur le tourisme mémoriel visant à la réalisation d'un guide méthodologique et de modules de formation destinés aux opérateurs culturels dans le champ de la mémoire de la traite et de l'esclavage.

Il convient également de souligner le développement de la recherche autour des collections, la multiplication des colloques et des publications :

- Le musée d'Aquitaine de Bordeaux a ainsi édité en 2009 un remarquable guide bilingue sur les nouvelles salles dédiés à Bordeaux et le commerce Atlantique ;
- En 2011, le musée Schoelcher de Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, a édité en lien avec le CRDP, le Rectorat et la DAC, un outil multimédia sous la forme d'un DVD intitulé "**Une histoire de l'esclavage / Pour une approche éducative à partir des collections du musée Schoelcher et du patrimoine de la Guadeloupe**"
- Les Presses universitaires de Rennes ont publié en février 2012, un ouvrage très complet d'Emmanuelle CHEREL sur le mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes, inauguré le 25 mars 2012, qui retrace la genèse, les enjeux et les controverses autour du projet de 1998 à 2012.

Toutefois, il convient de surmonter le caractère encore parcellaire et fragmenté de cette valorisation patrimoniale et mémorielle avec l'engagement de l'Etat. C'est ainsi que le CPMHE s'est efforcé d'orienter l'action transversale autour des patrimoines de la traite et de l'esclavage engagée depuis 2010 par le ministère de la Culture et de la Communication vers des réalisations concrètes et coordonnées, en préconisant la finalisation de l'inventaire national des œuvres et objets liées à la traite, l'esclavage et leur abolition dans les collections des musées de France, la préparation d'une grande exposition à partir de ces collections, la mise en place d'une signalétique nationale autour des patrimoines de la traite, de l'esclavage et de leur abolition et la réalisation d'un site portail sur les patrimoines de l'esclavage.

*

Le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a également engagé la préparation **d'un site internet dédié aux lieux, aux événements et aux acteurs des mémoires de l'esclavage dans l'espace français, dans l'hexagone et outre-mer**. Ce site, associé à celui du comité, permettrait de mettre en lien, voire en réseau des institutions, des sites mémoriels, des porteurs de projet, des associations, et de diffuser le plus d'informations sur la grande diversité des manifestations autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition.

LES PRINCIPAUX SITES ET MUSEES EN LIEN AVEC LES PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE

Musées et sites dans l'hexagone avec des espaces permanents

Bordeaux	Musée d'Aquitaine (MdF)	http://www.musee-aquitaine-bordeaux.fr
Chamblanc	Maison Anne-Marie Javouhey	http://www.abolitions.org
Champagney	Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme	http://www.abolitions.org
Embermenil	Maison de l'abbé Grégoire	http://www.abolitions.org
Fessenheim	Maison Victor Schœlcher	http://www.abolitions.org
La Rochelle	Musée du Nouveau Monde (MdF)	
Lorient	Musée de la compagnie des Indes	http://musee.lorient.fr
Lyon	Musée africain	
Macon	Musée Lamartine	
Nantes	Château des Ducs de Bretagne de Nantes (MdF)	http://www.chateau-nantes.fr
Nantes	Mémorial de l'abolition de l'esclavage	http://memorial.nantes.fr
Paris	Musée du quai Branly (MdF)	http://www.quaibrantly.fr
Pontarlier	Château de Joux (route des abolitions)	http://www.abolitions.org
Saint-Malo	Musée d'histoire (nouvelles salles en cours de réalisation, MdF)	

Musées et sites outre-mer

Guadeloupe	Musée départemental Victor Schœlcher (Pointe-à-Pitre)	http://www.cg971.fr
	Habitation Beausoleil (Saint-Claude)	
	Fort Louis Delgrès (Basse-Terre)	
	Habitation Vanibel (Vieux-Habitants)	
	Habitation la Grivelière (Vieux-Habitants)	
	Indigoterie de l'Anse à la Barque (conservatoire du littoral)	
	Cachot d'esclaves de l'habitation Belmont (Trois-Rivières)	
	Fort Fleur de l'Épée (Gosier)	
	Monument à l'abolition de l'esclavage de Petit-Canal	
	Canal des Rotours (Morne-à-l'Eau)	
	Habitation La Mahaudière (Anse-Bertrand)	
	Cimetière d'esclaves de l'Anse Sainte-Marguerite (Le Moule)	
	Habitation Murat (Grand-Bourg, Marie-Galante)	
	Habitation Roussel-Trianon (Grand Bourg, Marie-Galante)	
	Mare au Punch (Grand-Bourg, Marie-Galante)	
	Poterie Fidelin (Terre-de-Bas)	
	<i>Mémorial ACTe (Pointe-à-Pitre, projet en cours)</i>	

Martinique	Musée d'histoire et d'ethnographie (Fort-de France) (MDF)	
	Maison de la Canne (Trois-Ilets)	
	Centre culture de Fonds Saint-Jacques – Centre des cultures des arts et de la Caraïbe(Martinique)	http://www.fondsaintjacques.com
	Musée du château Dubuc (La Trinité)	
Guyane	<i>Maison des cultures et mémoires de Guyane (projet en cours)</i>	
	Musée Anne Marie Javouhey (Mana)	
	Ecomusée de l'Approuague-Kaw (Régina)	
La Réunion	Musée Villèle (Saint-Gilles – MDF)	
	Musée Stella Matunina (Saint-Leu, MDF – en rénovation)	http://www.stellamatutina.fr
Mayotte		

PRECONISATIONS

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE COMMUNE des sites et musées en France et dans l'Outre-mer liés aux mémoires de la traite, de l'esclavage et des abolitions.

MISE EN RESEAU DES SITES ET MUSEES ET DEVELOPPEMENT DES ECHANGES, notamment pour associer les musées de l'hexagone et d'outre-mer, en lien avec la Route de l'Esclave.

REALISATION SOUS L'EGIDE DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX D'UN GUIDE NATIONAL sur les lieux d'histoire et de mémoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition

FINALISATION DE L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE autour de la traite, de l'esclavage et de leur abolition en vue de la réalisation d'un guide des collections et de la réalisation de la première grande exposition nationale dédié à l'esclavage

DEVELOPPEMENT DE LA NUMERISATION DES COLLECTIONS ET CREATION D'UN PORTAIL COMMUN SUR LES PATRIMOINES DE L'ESCLAVAGE autour d'un partenariat entre le Comité, des associations, des institutions culturelles, des centres de recherche, dans le cadre des programmes de numérisation financés par le ministère de la Culture et de la Communication.

LANCEMENT D'UN SITE INTERNET « LIEUX ET ACTEURS DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE » ASSOCIE A CELUI DU COMITE

OUVERTURE D'UN CENTRE SUR LES ESCLAVAGES DE DOCUMENTATION, D'EXPOSITIONS ET DE RENCONTRES, à la manière du *Schomburg Center for Research in Black Culture* de New York City

Voir également les grands projets présentés en conclusion du Rapport de la mission Vergès sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

LA NUMERISATION ET LA MISE EN LIGNE DE RESSOURCES AUTOUR DE L'HISTOIRE ET MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES LUTTES POUR LEUR ABOLITION

Les ressources numériques jouent un rôle essentiel dans l'accumulation et la circulation des sources et des savoirs sur les traites négrières, les esclavages et les luttes pour leur abolition. Elles sont également devenues un instrument indispensable pour la valorisation des patrimoines.

Au cours de son mandat le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a fait de la numérisation une priorité. Dans cette perspective, il plaide pour la réalisation d'un portail de référence commun sur les patrimoines de l'esclavage pour porter à la connaissance du public les principales

Les acteurs prenant part à la mise en ligne de ressources et de documentations sur les traites et les esclavages sont nombreux et couvrent un périmètre varié, des archives publiques aux établissements culturels (BNF, musées...), des grandes associations engagées dans la transmission des savoirs (comme les Anneaux de la mémoire, le CM98...) aux grands centres de recherches universitaires (comme le CIRESC).

Il convient de rappeler que d'importantes entreprises de numérisation et de mise en ligne de la documentation autour de la traite négrière et l'esclavage se sont développées dans le monde, comme au Royaume-Uni - autour du Wilberforce et de l'important projet de centre de documentation de l'International Museum of Slavery de Liverpool – sur le continent américain ou dans le cadre de projets financés dans le cadre d'organisation internationales comme la Route de l'esclave placé sous l'égide de l'UNESCO.

Sans viser en rien à l'exhaustivité, il importait dans ce rapport de mandat d'attirer l'attention sur l'importance du développement des sites de références, la multiplicité des approches et sa dimension internationale.

LE SITE INTERNET DU COMITE

www.comite-esclavage.fr - www.cpmhe.fr ou www.cnmhe.fr

Créé en 2005, le site internet du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, devenu par le décret du 6 mai 2013 COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, renseigne sur l'activité institutionnelle du Comité mais il a également pour ambition de fournir des informations importantes, nationales et internationales, autour des questions liées à la mémoire de la traite et de l'esclavage.

Le site du comité propose également des ressources permanentes en lignes : rapports, discours officiels, début d'inventaire des collections patrimoniales lancé en 2006.

Un projet de refonte complète du site est à l'étude et il devrait s'imposer avec le renouvellement du Comité. En outre, un site annexe du Comité, dédié aux lieux et acteurs de la mémoire de l'esclavage, est en cours de réalisation.

L'ACCES NUMERIQUE AUX SOURCES EN FRANCE

Pour le chercheur comme pour le citoyen, de nombreuses institutions françaises ont mis en ligne des ressources documentaires de première main sur la traite, l'esclavage et leur abolition. Le CPMHE attire l'attention sur certains des projets qui ont été conduit à sa demande ou avec son soutien

- Depuis 2011, le **guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition**, réalisé par les Archives nationales et publié en 2007 est accessible en ligne : <http://www.archives-esclavage.culture.gouv.fr>. Il est apparaît toutefois nécessaire de repenser l'ergonomie de ce site afin de le rendre plus facile d'accès pour le grand public. Dans ce domaine, le site internet des National Archives du Royaume-Uni peut servir de modèle, notamment sur la partie consacrée à la traite et à l'esclavage : <http://www.nationalarchives.gov.uk/records/research-guides/slave-trade-slavery.htm>.
- Les **archives nationales de l'Outre mer**, dont le site se trouve à Aix-en-Provence, ont engagé une action de valorisation de leurs sources autour de l'esclavage. En 2008, était édité un ensemble de documents issus des collections de l'ANOM sous le titre « Esclaves, regards de Blancs 1672-1913 (Collection Histoires d'outre-mer, ANOM – Images En Manœuvres Editions). Depuis, régulièrement l'ANOM met en ligne et valorise un partie de ces archives sur cette question sur une partie dédié du site des archives nationales : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr> . Une modernisation et refonte de ce site apparaît nécessaire.
- **Gallica**, la **collection numérique de la bibliothèque nationale de France** (www.gallica.bnf.fr), permet d'avoir accès à de nombreuses sources sur la question de l'esclavage colonial et des combats pour son abolition : près de 2800 documents et ouvrages sont en ligne sur la question de l'esclavage du XVIe siècle à nos jours. Il convient de souligner que la bibliothèque Gallica tient également lieu de référencement des livres numérisés en langue française en accès payant.
- En 1998, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, **l'Assemblée nationale** a mis en ligne les débats parlementaires autour de l'esclavage et présenté les figures politiques engagées dans ces débats. En 2011, le CPMHE a demandé à l'Assemblée nationale de valoriser de nouveau ces ressources qui sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/esclavage/abolition.asp>

DES RESSOURCES EN LIGNE POUR L'ENSEIGNEMENT

Les ressources pédagogiques en lignes autour des questions de la traite négrière, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition sont nombreuses mais dispersées. Nous ne mentionnons ici que les plus accessibles et les plus importantes.

- En premier lieu, le portail des professionnels de l'éducation, placé sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, EDUSCOL (www.eduscol.education.fr), consacre des espaces à la question de l'enseignement de la question de l'esclavage à l'école et de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.
- D'importantes ressources commentées sur la traite, l'esclavage et les luttes pour leur abolition sont en ligne sur le site *L'histoire par l'image* (www.histoire-image.org), développé sous l'égide du ministère de la culture et de la communication et de la réunion des musées nationaux, des ressources souvent

présentées de manière thématique, comme par exemple cet ensemble sur une révolte d'esclaves en Guyane

- Le CIDEM propose également des ressources en ligne dans une optique tournée vers la formation à la citoyenneté : voir dans les « itinéraires de la citoyenneté » (www.itinerairesdecitoyennete.org) l'ensemble des outils consacrés à la traite négrière, l'esclavage et leur abolition : un fascicule dans la collection « repères pour éduquer » réalisé avec le CPME en 2007, un petit livret pour le primaire « Ebo-Raphaël, l'histoire d'un esclave » réalisé en 2011 avec le soutien du CPMHE , des ressources iconographiques et pédagogiques, des entretiens filmés... En 2013, sera disponible une exposition autour des mémoires de la traite et de l'esclavage réalisée par le CPMHE lors de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions de 2010
- Le CIRESC (centre international de recherche sur les esclavages) propose une documentation en ligne, et développe un ensemble ressources pédagogiques dans une perspective internationale : www.esclavages.cnrs.fr

DES RESSOURCES EN LIGNE LIEES A DES GRANDS ETABLISSEMENTS CULTURELS ET DES MUSEES

Les sites des musées et des établissements culturels

- Sur le site du MUSEE DU QUAI BRANLY, une présentation des collections liés à l'esclavage, mais également des comptes rendu de colloques ou de manifestations culturelle et scientifiques : www.quaibranly.fr
- Le site internet du MEMORIAL A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE NANTES présente le mémorial et les manifestations organisées et des ressources pédagogiques pour chaque niveau d'enseignement : www.memorial.nantes.fr

Le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) a mis en ligne en 2007 la première partie de l'inventaire des objets et œuvres d'art liés à la traite, l'esclavage et les abolitions dans les collections des musées de France : www.comite-memoire-esclavage.fr/inventaire

Dans le cadre de l'action sur les patrimoines de l'esclavage, le ministère de la culture et de la communication a publié dans le revue numérique InSitu, d'accès libre, (www.insitu.revues.org) sont publiés les actes du colloque de 2011 à La Rochelle (n°20, 2013)

DES RESSOURCES EN LIGNE PROPOSEES PAR DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ASSOCIATIONS

Le site internet des Anneaux de la mémoire propose des informations très complètes et des ressources de qualité sur leurs actions et leur réseau, au niveau régional et international, certaines étant payantes : www.anneauxdelamemoire.org

Le site du CM98 fournit des informations précieuses, notamment sur les recherches généalogiques, sur l'histoire de l'esclavage dans les Antilles, de la documentation historique et sur les manifestations organisées par l'association : www.cm98.fr

Le projet de musée virtuel et de centre de documentation numérique sur les esclavages de l'Institut du Tout-Monde, fondé par Edouard Glissant, dans l'esprit du centre des esclavages proposé dans son rapport de 2007 : www.lesmemoiresdesesclavages.com

Outre-mer, il convient de rappeler l'action de numérisation patrimoniale engagée en Martinique, à travers la banque numérique des patrimoines martiniquais: www.patrimoines-martinique.org

Il est également utile de consulter des sites de ressources pour des informations culturelles générales, comme celui de Gens de la Caraïbe, (www.gensdelacaraibe.org)

D'ici le printemps 2014, le CNMHE devrait développer un site dédié aux patrimoines, aux acteurs et aux événements liés à la mémoire et l'histoire de l'esclavage

DES RESSOURCES INTERNATIONALES EN LIGNE

Parmi les principaux portails et sites de ressources au niveau international, il convient de signaler en premier lieu les importantes bases de données

- Le Trans-atlantic Slave Trade Database qui recense plus de 35000 expéditions négrières entre 1514 et 1866 à partir de fonds d'archives du monde entier : www.slavevoyages.org
- Une base de données iconographiques de tout premier plan sur l'imagerie de la traite et de l'esclavage à travers les siècles avec plus de 1200 images, collectées par Jerome S. Handler, Michael L. Tuite Jr., soutenus par la *Virginia Foundation for the Humanities* et l'Université de Virginie, <http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slavery/index.php>
- La base de données en cours de finalisation sur l'indemnisation des planteurs et propriétaires d'esclaves dans le cadre de l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques réalisée par un groupe de chercheurs de l'*University College of London* à partir des documents d'archives ; <http://www.ucl.ac.uk/lbs/project>
- Le site internet de l'*International Museum of Slavery* de Liverpool (<http://www.liverpoolmuseums.org.uk/ism/index.aspx>), inauguré en 2007, propose une importante documentation et une liste très complète de sites de ressources numériques en langue anglaise (notamment le très complet site pédagogique www.understandingslavery.com) ainsi que des liens vers les principaux centres de recherches et lieux d'histoire et de mémoire dans l'espace anglophone.

INSCRIRE ET VALORISER L'ACTION DE LA FRANCE AU NIVEAU INTERNATIONAL

En 2001 la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité fixe à la France l'objectif de porter cette reconnaissance au niveau européen et de favoriser la coopération internationale notamment pour donner accès aux archives et aux sources.

Au cours de son mandat, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a été particulièrement attentif à l'exigence d'inscrire l'action de la France dans un cadre européen et à renforcer l'engagement de la France au niveau international :

Depuis 2010, les représentants diplomatiques sont invités à la cérémonie officielle à l'occasion de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions tandis que le réseau diplomatique est mobilisé pour organiser des manifestations à cette occasion.

En 2012, sur proposition du CPMHE, la Journée nationale a été élargie aux « mémoires européennes de la traite » et les coopérations avec des institutions internationales ont été renforcées, qu'il s'agisse de l'UNESCO avec La Route de l'esclave, de l'OSCE ou de musées comme l'International Slavery Museum of Liverpool.

La réévaluation du passé négrier et esclavagiste n'est pas une exception française. Cette question traverse tous les pays et les continents concernés par cette histoire :

- Elle concerne l'ensemble du continent américain, les Etats-Unis bien sûr, mais également le Brésil à travers deux dates et un musée. la plupart des pays européens, du Royaume-Uni où se trouve, depuis 2007, le premier musée dédié à l'esclavage colonial et où, tous les ans, d'importantes manifestations culturelles ont lieu en février durant le Black History Month aux Pays-Bas avec un centre dédié à l'histoire de l'esclavage colonial situé à Amsterdam, le NiNsee, et une journée commémorative fixé au 1^{er} juillet...*
- En Afrique aussi, la question de la transmission de la traite et de l'esclavage, bien que sensible, est prise en compte par des institutions culturelles et dans l'enseignement, au Sénégal mais aussi au Bénin, au Ghana, au Togo, ou encore au Qatar...*
- Enfin cette question est également présente dans l'enceinte des institutions internationales, comme l'UNESCO ou l'ONU, de la Conférence de Durban en 2001 à l'instauration en 2008 d'une Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves le 25 mars.*

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a considéré le contexte global dans lequel s'inscrivent aujourd'hui les enjeux mémoriels autour de la traite et de l'esclavage pour inciter la France à mieux orienter et valoriser son action.

Au niveau européen, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE plaide pour des initiatives communes action du parlement européen pour la mise en place d'un véritable réseau associant des musées, des institutions culturelles, des universités et des chercheurs. L'engagement de la France dans le programme La Route de l'esclavage devrait également être renforcé. Le Comité recommande l'organisation de commémorations partagées avec d'autres pays, notamment lors de la Journée nationale des mémoires de la Traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1948 **10 DECEMBRE : CHARTE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME : DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME – ARTICLE 4 :** « *Nul homme ne sera en esclavage, ni en servitude ; l'esclavage et la traite sont interdits sous toutes leurs formes* »
- 1972 **NEW-YORK CITY (USA) : CREATION DU SCHOMBURG CENTER FOR RESEARCH IN BLACK CULTURE**, à partir des documents et archives collectés depuis les années 1920 par le chercheur Arturo Alfonso Schomburg et légués à la bibliothèque de New-York. Le bâtiment du Schomburg, situé dans Harlem, a été rénové et étendu en 1991 par l'ajout d'un lieu d'exposition et d'une salle de conférence. Ce centre est le plus important lieu de documentation sur les afro-américains américains.
- 1976 **ETATS-UNIS : RECONNAISSANCE OFFICIELLE ET INSTAURATION DU BLACK HISTORY MONTH EN FEVRIER** à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique qui donne une ampleur nationale à la *Negro History Week* lancée en 1926 par George Carter Woodson. Des manifestations culturelles et commémoratives ont lieu dans les principales villes des Etats-Unis pour célébrer l'apport deb .
- 1978 **INSCRIPTION DE L'ILE DE GOREE (SENEGAL) SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE** point d'aboutissement de l'action de valorisation patrimoniale d'un ancien fort. La Maison des esclaves de Gorée, ancienne maison de négociant, est devenue, grâce à l'engagement de son conservateur Joseph NDIAYE l'un des plus emblématiques sites mémoriels au monde dédié aux captifs africains victimes de la traite atlantique. Tour à tour sous domination portugaise, néerlandaise, anglaise et française, l'île de Gorée était l'un des principaux forts de traite européens sur les grandes routes du commerce triangulaire, la Sénégambie étant l'un des points d'approvisionnement en esclaves.
- 1992 **VOYAGE A GOREE (SENEGAL) DE JEAN-PAUL II** qui demande pardon pour « *les aberrations horribles de ceux qui avaient réduit en esclavage leurs frères et sœurs que l'Évangile avait destinés à la liberté* »
- 1993 **LANCEMENT A OUIDAH (BENIN) DU PROJET « LA ROUTE DE L'ESCLAVE » APROUVE PAR L'UNESCO EN 1993 PAR LA RESOLUTION 27/C.3.13** pour briser le silence sur la traite négrière et l'esclavage. Ce programme intersectoriel mis en place par le Directeur général de l'UNESCO s'appuie sur un comité scientifique international composé d'une quarantaine de membres (restructuré en 2007 et ramené à 20 membres nommés par Directeur Général). Ce projet vise à contribuer à mieux connaître les causes de la traite et ses formes ; mettre en lumière les transformations globales liées à cette histoire ; contribuer à une culture de la paix et favoriser le dialogue interculturel.

Le projet est structuré autour de quatre programmes:

- un PROGRAMME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE s'appuyant sur un large réseau d'institutions et de spécialistes à travers le monde
- un PROGRAMME PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF INTITULE « BRISER LE SILENCE » s'appuie sur un réseau de plus de 7000 écoles associées dans le monde pour encourager l'intégration dans les enseignements scolaires, promouvoir les cultures vivantes et les expressions artistiques et spirituelles
- un programme sur L'IDENTIFICATION ET LA PRESERVATION DES LIEUX ET ARCHIVES ECRITES ET ORALES liées à la traite négrière
- un programme sur le développement d'un TOURISME DE MEMOIRE

En 2012, en lien avec la fondation Palmares (Brésil), la *Route de l'Esclave* a lancé un programme de valorisation, de gestion et de mise en réseau des sites et lieux de mémoire liés à la traite et à l'esclavage dans le monde. L'identification des sites, bâtiments et lieux de mémoire dans de nombreux pays a fait l'objet d'une coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui doit se traduire par la définition des itinéraires et circuit touristiques.

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/the-slave-route>

- 1995 **BENIN : OUIDAH, INAUGURATION DE LA « PORTE DU NON RETOUR »**, monument en mémoire des captifs Africains victimes de la traite sur l'un des principaux lieux d'approvisionnement en esclaves des Européens.
- Après le site de la Maison des esclaves de l'île de Gorée, au Sénégal, réalisation de sites mémoriels à Ouidah ou Porto Novo, met en évidence la manière dont les sociétés africaines contemporaines sont travaillées par les traces de la traite et de l'esclavage et comment s'y élaborent, à travers des processus de patrimonialisation, des mises en scène culturelles et parfois religieuses par-delà la séparation entre bénéficiaires et victimes de la traite.
- Le processus commémoratif, en Afrique comme en Europe et dans les Amériques, relève de dialectiques semblables entre traitement de fractures sociales héritées et réconciliation autour de rites culturels et civiques.
- CANADA : RECONNAISSANCE ET INSTAURATION D'UN BLACK HISTORY MONTH**
- 1999 **PAYS- BAS : LANCEMENT DU PROJET DE MONUMENT NATIONAL DEDIE A LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE PAR LE LANDELIJKE PLATFORM SLAVERNIJVERLEDEN** autour de l'engagement de la communauté noire néerlandaise qui aboutit, en 2002, à l'inauguration du monument national et à l'ouverture en juillet 2003 de L'INSTITUT NATIONAL POUR L'ÉTUDE DE L'ESCLAVAGE NEERLANDAIS ET DE SES HERITAGES (le NiNsee) à Amsterdam à la fois centre de ressource et de recherche. Une commémoration annuelle est organisée le 1^{er} juillet, en référence à l'abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises 1^{er} juillet 1863.
- LANCEMENT DU RECONCILIATION TRIANGLE PROJECT** associant la ville de Liverpool, principal port négrier d'Europe, Cotonu (Bénin) et Richmond (Etats-Unis) pour le pardon et la réconciliation.
- 2001 **31 AOUT-8 SEPTEMBRE : CONFERENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XENOPHOBIE ET L'INTOLERANCE DE DURBAN ORGANISEE PAR L'UNESCO** à l'occasion de laquelle certains Etats et des ONG demandent que l'esclavage soit reconnu comme un « crime contre l'humanité » et que des « réparations » soient envisagées.
- 2003 **JUILLET : EN VISITE SUR L'ILE DE GOREE (SENEGAL) LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS GEORGE W. BUSH QUALIFIE L'ESCLAVAGE DE « L'UN DES PLUS GRANDS CRIMES DE L'HISTOIRE »**
- 2004 **200^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI – ONU – « ANNEE INTERNATIONALE DE LA COMMEMORATION DE LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE ET DE SON ABOLITION »**
- 2007 **ROYAUME-UNI : 200^E ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE LA TRAITE**
- Janvier 2006 : Lancement du bicentenaire de l'adoption le 25 mars 1807 de la loi sur l'abolition de la traite des esclaves (abolition de l'esclavage en 1833) par une commission consultative qui annonce le financement par le gouvernement de projets culturels et sociaux.
 - 9 février 2006 : l'Eglise Anglicane réunie en Synode à Londres présente ses excuses pour son rôle dans la traite négrière « *reconnaissant les dégâts causés aux héritiers de ceux qui ont été placés en esclavage* ». Bien que ses membres les plus éminents se soient élevées contre l'esclavage, L'Eglise anglicane avait reçu 9000£ pour la perte de ses esclaves des plantations de la Barbade (soit 500 000x d'aujourd'hui)
 - CELEBRATIONS OFFICIELLES POUR LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE LA TRAITE NEGRIERE à Londres et dans les grandes villes de Grande-Bretagne, notamment Liverpool et Bristol, dans le cadre d'un programme national ; exposition sur la traite et l'esclavage installée au Parlement à Londres : « *The British Slave : Abolition, Parliament and the People* »
 - INAUGURATION A LONDRES DU MEMORIAL OF THE ABOLITION OF THE SLAVE TRADE à Fen Court.
 - Ouverture à LIVERPOOL, le principal port négrier de l'histoire européenne, du premier musée européen dédié à l'esclavage, l'*INTERNATIONAL MUSEUM OF SLAVERY*. Des SALLES PERMANENTES sont consacrées à la traite et à l'esclavage dans plusieurs musées de Grande-Bretagne : réouverture des salles réaménagées du WILBERFORCE HOUSE MUSEUM à Hull, galerie permanente

sur l'esclavage dans le NATIONAL MARITIME MUSEUM DE GREENWICH et dans le MUSEUM OF LONDON DOCKLANDS.

- PLUS DE 250 EXPOSITIONS TEMPORAIRES SONT ORGANISÉES DANS TOUTE L'ANGLETERRE, dont « *Equiano* » au Birmingham Museum and Art Gallery et « *Breaking the Chains : the Fight to End Slavery* » au British Empire and Commonwealth Museum de Bristol.
- Un SITE INTERNET interroge la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite de 1807 interroge dans le cadre d'un PROGRAMME INTITULÉ « *1807 COMMEMORATED* » initié par un groupe de chercheurs : www.history.ac.uk/1807commemorated
- Lancement non officiel d'un *BLACK MONTH HISTORY* EN GRANDE-BRETAGNE

2008 **ONU – ADOPTION DE LA DATE DU 25 MARS COMME JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMEMORATION DES VICTIMES DE L'ESCLAVAGE ET DE LA TRAITE TRANSATLANTIQUE DES ESCLAVES** à la demande notamment des pays de la zone Caraïbes à la suite des manifestations pour les 200^e anniversaire de l'abolition de la traite. Des événements culturels sont organisés chaque année autour d'un thème pendant plus d'une semaine à New York City, au siège de l'ONU, et, le 25 mars, se tient une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU. L'installation d'un mémorial permanent à la mémoire des victimes de l'esclavage est en projet sur le site des Nations-Unies à New York City (USA).

2009 **18 JUIN : ETATS-UNIS, RESOLUTION DU SENAT POUR « L'ESCLAVAGE ET LA SEGREGATION RACIALE » PRESENTANT DES «excuses aux Noirs américains au nom du peuple américain, pour le mal qui leur été fait, ainsi qu'à leurs ancêtres qui ont souffert de l'esclavage et des lois Jim Crow** ». La déclaration ne peut servir de support à une plainte contre les Etats-Unis. Cette déclaration solennelle approuvée par acclamation. En juillet 2008 la Chambre des Représentants avait approuvé une déclaration présentant des excuses au nom du gouvernement pour « *l'injustice fondamentale, la cruauté, la brutalité et l'inhumanité* » de l'esclavage et de la ségrégation raciale.

2011 **ONU : ANNEE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE** décidée par l'Assemblée générale de l'ONU avec la résolution 64/169

SENEGAL : ADOPTION D'UNE LOI RECONNAISSANT LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE COMME CRIME CONTRE L'HUMANITE

2012 **ETATS-UNIS LANCEMENT OFFICIEL DES TRAVAUX DU FUTUR MUSEE NATIONAL DE LA CULTURE ET DE L'HISTOIRE AFRO-AMERICAINES LE 22 FEVRIER PAR BARACK OBAMA** : Le *NATIONAL MUSEUM OF AFRICAN-AMERICAN CULTURE AND HISTORY* dont la création a été autorisée en 2003 dans la *Smithsonian Institution* à Washington par le Congrès des Etats-Unis ouvrira ses portes en 2015.

Le Président des Etats-Unis souhaite qu'à travers ce musée les combats et les sacrifices des Afro-Américains ne seront plus considérés comme étant « *en marge de la grande histoire américaine* » mais comme « *une partie importante de notre histoire partagée* ».

Pour compléter ses collections, une opération de collecte a été lancée à travers l'opération « *Save our African-American Treasure* » et une exposition du Musée national d'histoire américaine est consacrée à « *L'esclavage à Monticello : le paradoxe de la liberté.* »

2013 **ROYAUME-UNI : LANCEMENT DU SITE DE DONNEES LEGACIES OF THE BRITISH SLAVE-OWNERSHIP réalisé dans le cadre de projets initiés par l'University Collège de Londres (UCL)** qui permet de retracer l'ensemble des propriétaires d'esclaves dans l'empire britannique et les indemnités reçues à la suite de l'abolition de l'esclavage en 1833 : www.ucl.ac.uk/lbs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
MINISTRE DES OUTRE-MER
27, rue Oudinot 75007 Paris

RAPPORT DE MANDAT
DU
COMITE
POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Rapport d'activité pour le mandat 2009-2012

*Etat des lieux des politiques publiques engagées depuis quinze ans
dans le domaine des mémoires de l'esclavage*

Troisième partie

Avenir du Comité et mémoires en mouvement

Novembre 2013



**RAPPORT DE MANDAT DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
(2009-2012)
TABLE DES MATIERES
TROISIEME PARTIE – COMITE EN DEVENIR ET MEMOIRES EN MOUVEMENT**

Table des matières de la troisième partie	3
Présentation du rapport de mandat du comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage	4
<i>Rapport de la mission sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage par Françoise Vergès, présidente du CPMHE (2009-2012) – novembre 2012</i>	7
• Présentation du rapport et lettre de mission	9
• Les mémoires de l'esclavage, un fait culturel, un nouvel enjeu civique	17
• De la reconnaissance mémorielle à la médiation sociale	33
• De l'expertise auprès de l'Etat au renforcement des médiations civiques	45
• Recommandations relatives à l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage	51
○ Renforcer la visibilité institutionnelle et la dimension interministérielle du Comité	
○ Renforcer le comité en tant qu'instance consultative sur les questions mémorielles	
○ Développer le rôle de médiation du Comité à l'interface de la société et de l'Etat	
○ Inscrire l'action du Comité à l'échelle internationale et développer les liens avec les Outre-mer	
• Trois grands projets prioritaires pour le mandat 2013-2016	61
<i>Documentation juridique et administrative de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (2001) au Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (2013)</i>	73
• Loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité	75
• Décret n°2004-11 relatif au comité institué par la loi n°83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage	77
• Décret n°2009-506 relatif au comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage	81
• Décret n°2013-336 modifiant le décret n°2009-506 relatif au comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage	85

PRESENTATION DU RAPPORT DE MANDAT DU CPMHE

En 2001, le Parlement adoptait, à l'unanimité, au terme de trois ans de délibération, la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Par-delà cet acte solennel de reconnaissance, la France a engagé de nombreuses actions afin de donner à cette part de son histoire la place qui doit lui revenir, dans les programmes scolaires, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la valorisation des patrimoines, dans la vie sociale et culturelle...

En application de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, a été institué par décret, auprès du gouvernement, un comité de personnalités qualifiées.

Au terme de leur mandat, en 2012, les personnalités qualifiées qui ont composé le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) ont souhaité présenter le travail engagé depuis 2009 mais plus encore d'inscrire leur bilan dans la continuité de la voie ouverte par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) institué en 2004.

Huit ans après le rapport fondateur du Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME), les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont été soucieux de dresser un état des lieux de l'évolution de la place des mémoires de la traite et de l'esclavage colonial dans l'espace public, les patrimoines, les programmes scolaires et les programmes de recherche.

Le mandat du CPMHE s'est achevé sur la remise au gouvernement, le 30 novembre 2012, d'un rapport de mission confié à Françoise VERGÈS portant des préconisations pour l'avenir du Comité et son renforcement également rendu public pour la première fois dans ce rapport.

*A la suite de ce rapport, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a décidé de faire évoluer le Comité en affirmant, par un **nouveau décret le 6 mai 2013**, son caractère national et en élargissant sa composition à des représentants des ministères signataires nommés par arrêté ministériel et ayant une voix consultative.*

*Le **Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE)** dont les membres ont été nommés par décret **le 10 mai 2013** pour un mandat de trois ans, placé sous la présidence de Myriam COTTIAS, a pris le relais du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE). Soucieux d'inscrire son mandat à travers de nouveaux objectifs ambitieux, le CNMHE rendra compte, dès 2014, de son action dans un rapport d'étape.*

L'objectif de la publication du rapport de mandat du CPMHE est de dresser un bilan de quinze ans de politiques publiques et de huit ans de mise en place d'un comité permanent auprès du gouvernement.

*Le **rapport de mandat du CPMHE**, rédigé pour partie et mis en forme par Frédéric LAZORTHES, est constitué de trois volumes :*

- *Le premier, **Mémoires de l'esclavage : pratiques sociales et enjeu civique**, dresse le bilan de l'action du Comité depuis son instauration en regard des évolutions de la société française ;*
- *Le deuxième, **Quinze années d'actions collectives et de politiques publiques**, vise à mettre en perspective à travers des fiches thématiques et chronologiques les différents niveaux de l'action publique autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition en France ;*
- *Le troisième, **Avenir du Comité, mémoires en mouvement**, reprend le Rapport de la mission sur l'avenir du CPMHE (novembre 2012) et les lois et décrets relatif au comité institué en application de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001.*

RAPPORT DE MANDAT DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

VOLUME 3 – Avenir du Comité, mémoires en mouvement

**Le rapport de la mission
sur l'avenir du
Comité pour la mémoire
et l'histoire de l'esclavage**

(30 novembre 2012)

LA MISSION SUR L'AVENIR
DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Les conclusions

du rapport rédigé et remis au gouvernement par Françoise Vergès

le 30 novembre 2012

ont été approuvées à l'unanimité

par les membres du CPMHE réunis en séance plénière le 17 décembre 2012

Au terme de leur mandat de trois ans, huit ans après l'instauration du Comité et plus de dix ans après l'adoption de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité dont il émane, les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) ont estimé, à l'unanimité, que le temps était venu de dresser le bilan du rôle de ce comité et d'ouvrir de nouvelles perspectives¹.

Dans une lettre adressée le 9 février 2012 à la ministre de l'Outre-mer et au ministre de la Culture et de la Communication, les douze personnalités qualifiées nommées par décret du Premier ministre le 8 mai 2009, qui composent le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE considéraient que « *de nouvelles orientations sont nécessaires* » et demandaient que « *l'Etat consolide le rôle civique du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage par un élargissement de ses missions et un renforcement de ses moyens* » dans un « *nouveau paysage social et culturel* »

Pour ce faire, s'agissant d'un Comité institué en application d'une loi, les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont demandé au gouvernement que soit confiée à sa présidente, Françoise VERGÈS, une mission officielle en vue de formuler des propositions pour une réforme du Comité au terme de consultations.

Le 15 février 2012, le CPMHE remettait officiellement au gouvernement un *Avis pour une réforme du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage* exposant les raisons pour lesquelles le temps était venu de passer à une « *nouvelle étape* » impliquant un renforcement du Comité.²

En réponse à la demande du CPMHE, les ministres de la Culture et de l'Outre-mer du précédent gouvernement signèrent une lettre de mission pour Françoise VERGÈS visant à formuler des préconisations pour une évolution du Comité concernant :

¹ Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE découle de la promulgation du décret n°2009-534 qui modifie le décret n°2004-11 du 5 janvier 2004 lequel a instauré le Comité pour la mémoire de l'esclavage en application de la *loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*, modifiant la *loi n°83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage*.

² L'*Avis pour une réforme du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage* est téléchargeable sur le site du CPMHE (www.cpmhe.fr) : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article995>

- en premier lieu, le rôle, le périmètre et les nouveaux objectifs qui lui seraient assignés par décret tout en prolongeant l'intention du législateur inscrite dans le cadre législatif en vigueur, et en particulier par la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité du 21 mai 2001 ;
- en second lieu, la dénomination, le positionnement auprès du gouvernement, la composition, l'organisation, le fonctionnement, les liens avec d'autres institutions et le budget de fonctionnement et d'intervention ;
- en troisième lieu, l'organisation des événements scientifiques, culturels et mémoriels, notamment ceux liés à l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, ainsi que les relations du comité avec la société civile.

Toutefois, le contexte électoral et la période de réserve n'ont pas permis à cette mission d'aboutir, la consultation ayant été limitée à sa première phase, celle destinée au monde de la recherche, sans la possibilité d'auditionner des parlementaires et des élus, des hauts fonctionnaires, des acteurs associatifs et culturels.

Pour cette raison, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a demandé au nouveau gouvernement, dès son installation, de proroger la mission confiée à sa présidente, en prenant en considération un calendrier impératif du fait du terme du mandat du Comité fin 2012.

Le 1^{er} octobre 2012, Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication et Victorin LUREL, ministre des Outre-mer, signaient à l'attention de Françoise VERGÈS, une nouvelle lettre de mission visant à « *réfléchir aux pistes d'évolution des attributions [du CPMHE] au regard des changements sociétaux qui sont intervenus dans notre pays ces dernières années.* » (lettre de mission jointe)

La contrainte liée à la fin de mandat du CPMHE n'ayant pas permis toutes les consultations prévues dans la mission initiale, le présent rapport entend néanmoins :

- remettre en perspective la question de l'inscription publique des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition et le rôle du Comité dans l'élaboration d'une politique mémorielle nouvelle ;
- proposer au gouvernement des évolutions statutaires limitées concernant sa dénomination, sa composition, l'affirmation de sa dimension interministérielle et ses missions qui supposent une modification du décret n°2009-506 et surtout des pistes pour un renforcement de cette instance consultative unique en matière de politique mémorielle ;
- définir les pistes d'actions prioritaires autour des mémoires de l'esclavage pour le mandat du prochain Comité (2013-2016).

Ces préconisations partent d'un constat, confirmé dans les réponses et les témoignages reçus au moment du lancement de la mission : en huit ans d'existence, ce Comité chargé, selon les termes de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, de « *proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations* », a accompli un travail considérable qui a permis de poser les jalons d'un nouveau champ de la politique mémorielle. Cependant les pouvoirs publics ne recourent pas comme ils le pourraient à son expertise et le Comité ne dispose pas des moyens adéquats pour répondre aux attentes sociales pour favoriser une réelle conversation autour de cette histoire et de ses enjeux actuels.

Pour établir des préconisations institutionnelles, politiques et pratiques, dans le cadre d'une analyse de l'évolution du régime mémoriel autour de l'esclavage et de l'examen des différentes instances consultatives existantes, ce rapport s'appuie sur une série de travaux conduits en France et dans le monde, mais également sur les consultations qui avaient été lancées dans le cadre initial de la mission.

Ainsi tenons-nous à remercier pour leurs contributions importantes, M. Jean-Paul DELEVOYE, président du CESE, M. Dominique BAUDIS, Défenseur des droits, ainsi que les historiens Nicolas BANCEL, Antonio de ALMEIDA MENDES, Gérard NOIRIEL, Catherine HODEIR, le directeur du musée Schœlcher, Matthieu DUSSAUGE, les anthropologues Christine CHIVALLON et Jean-Luc BONNIOL, le philosophe Johann MICHEL, l'historien du droit Eric De MARI, le directeur de la CNHI, Luc GRUSON, ainsi que Magali FERMENT, auteur d'un livret pour les enfants sur l'histoire de l'esclavage pour le CIDEM.



Paris, le - 1 OCT. 2012

*Le Ministre de la culture
et de la communication*

Le Ministre des outre-mer

Madame la Présidente,

S'achevant initialement en mars 2012, le mandat du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE), placé pour trois ans sous votre autorité, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2012 et une mission de réflexion sur l'avenir dudit comité vous a été confiée le 15 février dernier.

Institué en 2004, en application de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, puis renouvelé et renforcé par le décret du 6 mai 2009, le CPMHE joue, depuis sa création, un rôle extrêmement important dans la réappropriation par la République de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage. Conformément à sa mission consultative auprès du Gouvernement, le CPMHE a rendu plusieurs rapports et recommandations dont la qualité a été largement soulignée.

L'arrivée à son terme du mandat des membres du comité doit être l'occasion de dresser un bilan de l'action du CPMHE et de réfléchir aux perspectives d'évolution de ses attributions au regard des changements sociétaux qui sont intervenus dans notre pays ces dernières années.

Tel est l'objet de la mission de trois mois qui vous a été confiée en février dernier au cours de laquelle devait être conduite une large consultation d'experts, de chercheurs, d'acteurs culturels, sociaux, administratifs et politiques.

La période électorale ne vous ayant pas permis de conduire toutes les consultations que vous aviez envisagées, et de remettre votre rapport de mission dans les délais prévus, ceux-ci sont désormais fixés au 30 novembre 2012.

.../...

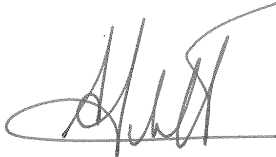
Madame Françoise VERGÈS
Présidente du Comité pour la mémoire
Et l'histoire de l'esclavage
27 rue Oudinot
75007 PARIS

Le bilan que vous établirez de l'organisation, du fonctionnement et de l'action du CPMHE ainsi que les pistes d'évolution que vous suggèrerez dans votre rapport concernant notamment l'organisation des événements scientifiques, culturels et mémoriels seront extrêmement utiles pour les nouveaux membres du comité qui seront désignés d'ici la fin de l'année.

Il serait utile en particulier que votre rapport évoque les relations qui pourraient exister entre le comité et la future Cité de l'outre-mer en tant que lieu de mise en valeur de l'histoire, de la mémoire, de la culture et des productions des outre-mer, qui constitue un engagement du Président de la République qui en a confié la mise en œuvre au ministre des outre-mer.

Pour la finalisation de votre mission, vous disposerez de l'appui des services du ministère chargé des outre-mer et du ministère de la culture et de la communication.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération distinguée.



Aurélie FILIPPETTI



Victorin LUREL

LE RAPPORT

L'AVENIR DU COMITE, DES MEMOIRES EN MOUVEMENT

PAR

FRANÇOISE VERGES, PRESIDENTE DU CPMHE

1.

LES MEMOIRES DE L'ESCLAVAGE : UN FAIT SOCIAL ET CULTUREL, UN NOUVEL ENJEU CIVIQUE

Longtemps, en France, les voix des esclaves ont été ignorées. Seule l'abolition était remémorée. Encore s'agissait-il, en célébrant 1848, d'oublier 1802 et, dès lors d'effacer 1794, et, ce faisant, la Révolution haïtienne. Et, bien que fermement installée dans le Panthéon républicain, l'abolition de l'esclavage finit aussi par tomber dans l'oubli pour la majeure partie de la société française. Le 27 avril, pourtant signalé dans le décret n°83-1003 de 1983 relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, ne donnait plus lieu à de véritables célébrations.

Pourtant, l'histoire de l'esclavage devait ressurgir peu à peu, d'abord dans les territoires qui l'avaient connu, et ses mémoires prendre de nouveaux contours. C'est de la société civile que les mémoires et l'histoire de la traite et de l'esclavage ont refait surface, et c'est dans la société civile que ces mémoires sont restées les plus vivantes. La mémoire, ne l'oublions pas, est un fait social. Ces fragments de mémoires individuelles, locales, intellectuelles ou familiales, ont bousculé l'amnésie collective. S'est ainsi peu à peu retissé le fil du récit, de ce passé qui était « *discontinu dans le continu* », faisant de l'esclavage une « *non-histoire* » selon les mots d'Edouard GLISSANT³.

Pour devenir véritablement histoire, l'esclavage devait retrouver la mémoire ; et pour faire mémoire, au plan collectif, il fallait des « *porteurs* » de cette mémoire. À travers la réflexion et la mobilisation de ces acteurs sociaux, ces mémoires longtemps disparates ont dessiné

³ Edouard GLISSANT, *Le discours antillais*, Gallimard, 1997.

une nouvelle réalité sociale et culturelle aux manifestations multiples, tandis que sur le plan politique elles ont posé la question de leur juste reconnaissance et de l'inscription dans l'espace public.

Depuis une vingtaine d'année, l'esclavage, que les historiens appellent « *colonial* » pour le distinguer des autres formes d'esclavage, et ses héritages fournissent des références qui éclairent le monde contemporain. Ainsi la notion de « *descendant d'esclave* », dont l'usage s'est progressivement répandu dans les parties du monde qui ont cette histoire en partage et qui a fait son apparition dans l'espace public en France à partir de 1998, dessine les contours d'une identité complexe, liée à la fois à des territoires définis et à un espace transcontinental, à des histoires singulières et à des circulations multiples. Aussi sans entrer dans les mises en questionnement de cette identité⁴, considérons ici comment, à travers elle, de nouveaux liens se tissent. Les travaux pionniers du sociologue anglais Paul GILROY sur « *l'Atlantique Noir* » constituent un des apports les plus féconds autour de cette dimension transcontinentale permettant de dépasser une lecture ethnicisée et la « *notion innocente d'un sujet noir essentialisé* » pour déployer le legs multiple et vivant d'un phénomène historique majeur, mais dont les traces sont effacées ou recouvertes⁵.

Depuis une trentaine d'année, en Amérique, en Afrique, en Europe, historiens, archéologues, sociologues, anthropologues, économistes ou philosophes explorent le retentissement planétaire de l'esclavage colonial dont les héritages participent au patrimoine vivant de l'humanité. Depuis vingt ans, aucun grand pays dans le monde n'est resté silencieux face au renouveau de l'exploration de cette histoire, qu'il s'agisse des Etats-Unis, qui redécouvrent la trace des esclaves au cœur de la fondation américaine, de l'Angleterre qui a inauguré, en 2007, le premier musée international de l'esclavage à Liverpool, premier port négrier européen, ou de pays africains engagés dans un travail sur le

⁴ Mentionnons le point de vue critique sur la question de l'identité de sociologue Michel GIRAUD, du Centre de recherche sur les pouvoirs locaux de la Caraïbe de l'Université des Antilles et de la Guyane, qui réfute la notion de mémoire unique, par groupe : « *Il n'y a pas de mémoire antillaise ou algérienne, la mémoire est fondamentalement une réalité individuelle* ». L'historien doit prendre ses distances avec le « *bon récit de la mémoire commune* » : « *Un descendant d'esclave peut-il se revendiquer comme tel, a-t-il le droit de revendiquer une souffrance qui n'est pas la sienne ?* », demande-t-il. Voir : <http://www.afrik.com/article15254.html>

⁵ Paul GILROY, *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*, Cambridge, Harvard University Press, 1993. Traduit en français sous le titre *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Kargo, 2003.

passé et leur rôle dans la traite et l'esclavage, sans oublier les grandes initiatives internationales comme le projet *La Route de l'Esclave* lancées dans le cadre de l'UNESCO il y a près de vingt ans.

En ce qui la concerne, la société française prend lentement conscience qu'elle est aussi, pour partie, l'héritière d'un ensemble de faits sociaux, politiques, philosophiques, culturels et artistiques liés à cette histoire. Le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de 1848 a marqué un tournant. Et la voie choisie pour se réapproprier collectivement et d'une nouvelle manière cet héritage, avec l'adoption de la *Loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité* (2001) et la mise en place, auprès du gouvernement, d'un comité permanent de personnalités qualifiées (2004) demeure singulière. Un seul autre pays, le Sénégal, en 2010, a fait le choix d'adopter une loi similaire. Toutefois la singularité française est dans cette combinaison de l'acte législatif hautement symbolique en 2001 avec l'instauration inédite d'une instance consultative permanente, jouant un rôle de corps intermédiaire entre la société civile et l'Etat en 2004.

Précisément parce que la mémoire, qu'elle soit individuelle ou collective, livrée à elle-même, n'est jamais assurée de ce qu'elle brasse, comme le rappelait Edouard GLISSANT dans le rapport remis en 2007 sur la fondation d'un Centre national pour la mémoire des esclavages⁶, il est essentiel de la rassembler et de l'éduquer par des rituels.

En 2012, à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, des personnalités intellectuelles et culturelles venant de pays européens ayant pratiqué la traite négrière ou l'esclavage colonial furent invités à la demande du CPMHE pour rappeler combien cette histoire et l'actualisation de sa mémoire se déploient sur des échelles différentes, locales, nationales, européenne, transatlantique et mondiale. Toutes ces personnalités ont considéré avec étonnement et parfois même avec une certaine admiration les réalisations d'un pays que l'on considère comme embarrassé par son propre passé : une loi, un comité permanent, une cérémonie commémorative en présence des plus

⁶ Edouard GLISSANT, *Mémoires des esclavages. Pour la fondation d'un Centre national pour la mémoire des esclavages et de leurs abolitions*, Paris, 2007, Gallimard – La Documentation française ; disponible en ligne (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000732/0000.pdf>)

hautes autorités de l'Etat. Et toutes, dans le même temps, se sont étonnées de l'ambivalence française, d'une forme d'impuissance à avancer sereinement avec ses propres atouts.

Le fait social du retour des mémoires de la traite négrière et de l'esclavage colonial replace au premier plan une réalité historique qui a pour partie façonné notre monde. Ainsi que le rappellent des historiens et de penseurs de tous horizons, comme par exemple Eric WILLIAMS, Robin BLACKBURN, Paul GILROY, Aimé CÉSAIRE ou Édouard GLISSANT,⁷ l'esclavage colonial est une des matrices du monde moderne. Il est donc justifié d'interroger les formes de modernité qu'il a induites et nécessaire de les réinscrire dans une perspective civique. Loin d'enfermer le présent dans le passé ou dans un déterminisme fallacieux, une telle approche explore ses prolongements culturels et sociaux dans les réalités contemporaines, toujours ouverte aux réinterprétations pour ne pas replier les individus, les groupes et les sociétés sur des identités closes ou séparées. Il s'agit donc toujours de prendre soin d'aborder de manière *transversale* des phénomènes *multiples*.

Ne pas enfermer les mémoires et l'histoire dans des identités et sur un territoire suppose de prendre en considération le fait que la traite transatlantique et dans l'océan Indien ainsi que l'esclavage colonial ne constituent pas une séquence historique *extérieure* à l'histoire française. Il n'y a pas une histoire étrangère car coloniale, séparée car non hexagonale, il n'existe pas une « *histoire ultramarine* » linéaire et fermée sur elle-même, en marge d'une histoire strictement française, mais des croisements, des interactions, des modelages réciproques entre les espaces⁸. « *On fait comme si l'événement colonial appartenait à un outre-temps et à un outre-mer, et comme s'il n'avait strictement rien à nous apprendre au sujet de la compréhension de notre propre modernité, de la citoyenneté, de la démocratie, voire du développement de nos humanités* » écrivait en 2006 Achille MBEMBE⁹. Et l'esclavage

⁷ Eric WILLIAMS, *Esclavage et capitalisme* (1968) ; Robin BLACKBURN *The Making of New World Slavery : From the Baroque to the Modern, 1492-1800* (nouvelle édition 2011) et *The Overthrow of Colonial Slavery, 1776-1848* (nouvelle édition 2011), Paul GILROY, *L'Atlantique noir, op.cit* ; Aimé Césaire *Nègre je suis, Nègre je resterai. Interviews avec Françoise VERGÈS* (2005)

⁸ Sur ces questions, voir les travaux de Myriam COTTIAS, *Les traites et les esclavages* (2010) ; Ann COOPER et Frederic STOLER, *Tensions of Empire* (1997) ; VERGÈS, *L'Homme prédateur. Ce que nous enseigne l'esclavage sur notre temps* (2011)

⁹ Achille MBEMBE, « Qu'est ce que la pensée coloniale ? » <http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=13807>

colonial est « global » parce qu'il s'inscrit dans des réseaux économiques, culturels, politiques et légaux qui se déploient par-delà les frontières des Etats. Il impose des migrations forcées à travers les continents, il entraîne des rivalités et des guerres entre puissances esclavagistes et les processus d'abolition même se façonnent dans des frictions internationales. Croiser les regards, approcher l'événement de manière transversale et multiple, redécouvrir leur portée civique : telle est l'exigence qui permet à notre République de ne pas être ballotée par les soubresauts de la mémoire.

Rappelons brièvement, comment, dans l'espace public français, le resurgissement des mémoires des siècles d'esclavage colonial s'est opéré en plusieurs étapes :

- La première étape s'est déroulée dans les sociétés d'outre-mer qui avaient connu l'esclavage où le retour sur ce qui fut pour elle un fait fondamental s'est engagé dans les années 1960. La *loi n°83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'esclavage* et le décret n°83-1003 qui a instauré les dates commémoratives outre-mer sont l'aboutissement de ces mouvements de réappropriation sociale et civique de ce passé, en associant la commémoration de l'abolition de l'esclavage en 1848 à une date propre à chaque territoire et en en faisant un jour férié¹⁰.
- La deuxième étape concerne la France hexagonale. Elle surgit au croisement d'une progressive exhumation du passé négrier dans certaines villes de la façade atlantique, en premier lieu à Nantes, grâce à l'engagement d'acteurs intellectuels, culturels et associatifs, comme ceux regroupés au sein des *Anneaux de la Mémoire* en 1989, et d'une mobilisation sans précédent de personnalités ultramarines et d'associations dans l'hexagone. L'année du cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage constitua un tournant. Le 23 mai 1998, une manifestation se présentant comme rassemblant des « *descendants d'esclaves* » réunis pour « *honorer la mémoire de leurs ancêtres* » rompait avec une approche qui avait jusqu'ici tendu à

¹⁰ Le décret n°88-1003 du 23 novembre 1983 a institué des journées de commémoration de l'abolition de l'esclavage, le 27 avril à Mayotte, le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 juin en Guyane et le 20 décembre à La Réunion. Il a été modifié par le décret n°2012-553 du 25 avril 2012 pour officialiser les journées de commémoration des collectivités de Saint-Martin (27 mai) et de Saint-Barthélemy (9 octobre)

l'effacement de la période esclavagiste elle-même et à l'étouffement des vies et des voix des esclaves, pour célébrer le lien entre les grands abolitionnistes français et l'avènement de la République. Pour autant, tout en provoquant l'affirmation de mémoires dissemblables, l'engagement du gouvernement de Lionel JOSPIN pour célébrer l'abolition par de nombreuses manifestations artistiques, culturelles et politiques, contribua à la résurgence de cette histoire dans l'espace public. L'adoption, en 2001, du projet de loi dont Christiane TAUBIRA fut le rapporteur à l'Assemblée Nationale, est l'aboutissement de cette seconde étape. Dès 1998, plusieurs propositions de loi furent déposées, sur la commémoration de cette histoire et sur la réaffirmation de la condamnation de ceux que les abolitionnistes de 1848 qualifièrent de « *crime de lèse-humanité* ». La loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité a scellé l'étape de la reconnaissance nationale de la centralité de l'esclavage dans l'histoire.

- Une troisième étape s'engage alors, celle de l'inscription de ces mémoires dans l'espace public national, par la commémoration, la diffusion des savoirs et la valorisation des patrimoines, pour laquelle le Comité permanent de personnalités qualifiées, instauré en janvier 2004 en application de l'article 4 de la loi, a joué un rôle important. Cette inscription se concrétise d'abord symboliquement et effectivement par l'adoption du décret n°2006-388 du 31 mars 2006 qui fait du 10 mai la nouvelle date officielle de commémoration de l'abolition, dénommée *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* au cours de laquelle une cérémonie officielle est organisée à Paris sous le patronage des plus hautes autorités de l'Etat. Cette séquence d'inscription mémorielle solennelle est complétée par l'inauguration, en 2007, du premier monument commandé par l'Etat rendant hommage aux esclaves¹¹, et, en 2011, par le dévoilement d'une stèle célébrant les contributions des esclaves à la lutte pour les droits humains et l'idéal

¹¹ *Le Cri, l'Écrit*, de Fabrice HYBER

de « *Liberté, Égalité et Fraternité* » qui fondent la République française¹², à Paris, sur le site du jardin du Luxembourg, attaché au Sénat et le lieu de la cérémonie nationale. Toutefois, cette inscription mémorielle ne s'est pas faite seulement du fait de l'Etat ; plus encore, elle n'aurait guère abouti sans l'implication d'acteurs sociaux et culturels sur l'ensemble du territoire hexagonal et sans l'impulsion donnée par certaines municipalités. Par-delà leurs divergences ou leurs concurrences, les principaux acteurs associatifs, se retrouvent autour des aspirations suivantes : l'inscription plus claire et plus affirmée du rôle de l'esclavage colonial et la reconnaissance de ses mémoires, la diffusion plus grande et plus large des savoirs sur l'esclavage colonial, de sa spécificité et de ses héritages, et la demande d'établissement, dans l'hexagone et au niveau national, d'un lieu pérenne associé à cette histoire.

Mais si le champ commémoratif est à présent relativement couvert, la prise en compte de l'enjeu civique et social demeure insuffisante. L'esclavage n'est pas une simple page du passé, il interroge la modernité et la citoyenneté, et il soulève des questions universelles. Le champ mémoriel autour de la traite négrière et de l'esclavage a réveillé en France, tant dans l'hexagone qu'outre-mer, un intérêt pour ce moment où l'avènement de la modernité européenne se heurte à l'organisation d'un système économique, social et culturel qui en contredit ou en viole les principes, fondés sur l'idée des droits inaliénables de l'individu et sur le recours au droit contre des abus injustifiables. Partout où l'esclavage colonial a imprimé sa marque, au moins deux mémoires se sont entrechoquées et concurrencées, celle des esclaves d'un côté et celles des bénéficiaires de l'esclavage de l'autre. Comme le rappelle Ana Lucia ARAUJO, les mémoires des seconds, représentant les groupes sociaux dominants, se sont longtemps imposées dans la mémoire collective, y compris à travers l'abolitionnisme, sur tous les continents. Mais s'agissant de l'esclavage colonial, le fait majeur est que « *les mémoires sont plurielles, dispersées et changeantes dans le temps* »¹³ L'enjeu, dès lors, est de faire vivre cette diversité dans une forme civique commune, de

¹² « *Par leur lutttes et par leur profond désir de dignité et de liberté, les esclaves des colonies françaises ont contribué à l'universalité des droits humains et à l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité qui fonde notre République. La France leur rend ici hommage.* »

¹³ Ana LUCIA ARAUJO (dir.) *Politics of Memory : Making Slavery Visible in the Public Space*, New York et Londres, Routledge, 2012

rassembler les mémoires sans effacer leur incontournable pluralité, de les inscrire dans une perspective citoyenne renouvelée. L'après abolition a paradoxalement été le temps de l'indemnisation des propriétaires et du refoulement des mémoires des esclaves hors de l'espace public, dans les récits sublimés et des pratiques culturelles ; la phase actuelle doit être celle de l'histoire partagée et de la réaffirmation du lien civique.

La citoyenneté est ce qui lie les descendants de celles et ceux qui se retrouvèrent dans une opposition imposée par un système fondé sur l'inégalité et une différence racialisée. Le mouvement qui s'est amorcé, par-delà les controverses et les polémiques, témoigne d'un *désir de rassembler* en renouvelant la représentation de la citoyenneté. *Nous sommes tous citoyens de la même République*. Nul ne sera exclu, nul ne se trouvera expulsé de cette histoire et de la citoyenneté.

Les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE sont attentifs au fait que dans la société française, désormais, la demande de réponses et de savoirs autour de ces questions et de ces débats émane d'abord de la jeunesse. Toute une partie de la jeunesse de France souhaite que l'histoire de leurs grands-parents et de leurs parents, qu'ils ont reçue en héritage mais de manière fragmentée, trouées par des silences, laissant transparaître parfois des sentiments de honte, fasse pleinement partie de l'histoire nationale.

Cette reconnaissance est celle d'une part de leur dignité. La citoyenneté ne se construit pas sans la reconnaissance de l'égale dignité de tous les citoyens. Comme le révèlent les chercheurs, il s'agit bien d'un changement de paradigme, mais non d'idéal. Il n'est pas question de transiger avec l'exigence civique. De fait, comme le souligne Christine CHIVALLON « *le récit républicain classique ne passe plus* ». Il ne suffit plus. Et la loi de 2001 a ouvert une voie nouvelle à la République, rendant audible et compréhensible « *la présence de l'esclavage* »¹⁴. Et cette évolution est d'autant plus incontournable qu'elle s'inscrit dans un environnement global, elle est manifeste en Europe, dans les Amériques et en Afrique. Les traces de l'esclavage sont redevenues visibles au niveau local et au niveau global, les

¹⁴ Christine CHIVALLON *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Karthala-CIRESC, 2012

nouvelles technologies de l'information et de la communication favorisant leur nouvelle circulation. C'est dans ce contexte que l'ONU a lancé en 2011 son ambitieux programme sur les personnes d'ascendance africaine dans le monde.

En France, les attentes autour de la question de l'esclavage sont croissantes. Les jeunes générations, en particulier, sont attentives aux signes publics, aux reculs mais aussi aux avancées. Elles sont sensibles aux évolutions récentes ou en cours dans le paysage culturel et muséal : ouverture de salles consacrées à l'histoire régionale de la traite et des propriétaires de plantations au musée d'Histoire de la Ville de Nantes en 2007, les nouvelles salles consacrées au commerce atlantique et aux Antilles au musée d'Aquitaine à Bordeaux en 2009, les rénovations entreprises des musées de La Rochelle et de Lorient, les projets en outre-mer dont l'ambitieux *Mémorial ACTe* en Guadeloupe. Les conférences, les visites guidées les mobilisent. Nombreux aussi sont les jeunes artistes qui s'inspirent de cette histoire pour leurs créations, qu'il s'agisse de comédiens, de musiciens, de plasticiens...

Mais plus généralement, ce qui frappe tous ceux qui œuvrent à l'inscription de l'histoire de l'esclavage, c'est l'intérêt de *tous les publics* pour cette histoire. Les exemples abondent pour attester cet intérêt : les importantes manifestations organisées par le CM98 sur le parvis de la Basilique Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) autour du 23 mai, journée dédiée à « *la mémoire des victimes de l'esclavage colonial* » officiellement reconnue depuis 2008, ou les différentes mobilisations associatives et populaires à Nantes, Bordeaux, mais aussi à Marseille, Lyon ou Toulouse, autour du 10 mai, le succès des visites guidées organisées par l'association *DiversCités* sur le passé négrier de Bordeaux, l'audience nombreuse, un soir de semaine d'octobre 2012, pour une conférence sur l'esclavage et ses mémoires à Rouen, au Conseil régional de Haute-Normandie... Cette année, en mars 2012, le plus grand mémorial au monde dédié aux luttes contre les esclavages fut inauguré à Nantes. Le *Mémorial de l'Abolition de l'Esclavage* de Nantes distingue la France sur la carte des grands mémoriaux construits dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle autour d'un double message civique liant le passé et le présent : « *Souviens-toi* » et « *Agis pour que cela ne se reproduise plus* ».

La demande mémorielle n'est pas antinomique d'une demande de savoirs. Ce n'est pas seulement le souvenir qui est recherché mais la connaissance qui permet de comprendre comment cela est advenu et qui donne des outils pour l'action citoyenne. Les mémoires sont ainsi devenues des enjeux civiques. À travers leur réappropriation, leur valorisation, leur inscription dans l'espace public, ce sont des itinéraires qui sont désormais reconnus dans le récit commun.

Du point de vue des représentations qui participent à la fabrique du citoyen, une dimension nouvelle de l'humaine condition est accessible. Ce n'est pas le statut de victime, mais la considération de la *souffrance* qui élargit l'horizon. La reconnaissance de la souffrance n'est pas la victimisation. Notre difficulté de donner à l'esclavage colonial sa place et son rôle dans l'histoire témoigne de la difficulté soulignée par Achille MBEMBE à aborder la souffrance comme une force agissante et un phénomène historique. L'esclavage pose donc le « *statut de la souffrance dans l'histoire* ». La souffrance comporte une dimension active, des formes de résistance ou de résilience, de refus de l'humiliation et de la soumission. La souffrance est universelle ; elle ne divise pas une partie de l'humanité contre une autre, mais elle n'efface pas de l'horizon de la conscience la mémoire des conflits et les tragédies historiques. Enfin, pour construire la communauté civique, elle impose de trouver comment, à partir des récits singuliers, tisser ce qui est en commun et d'en montrer les multiples facettes.

Longtemps l'oubli a été la réponse imposée face à la difficile conciliation des mémoires individuelles marquées par les violences du siècle au sein de la République. Mais l'antienne de « *la France patrie des droits de l'homme* » ne suffit plus à réduire l'impasse civique de ces « *mémoires sans issues* », selon l'expression de Vincent CRAPANZANO à propos des Harkis, qui décrit remarquablement un défi immense pour la France d'aujourd'hui : ne pas reproduire cette situation de « *mise à l'écart dans une société* »,

« un statut constamment miné par la réalité de la vie au milieu d'un peuple qui vous préfèrerait ailleurs »¹⁵.

Dans notre société, ces mémoires sont plus que jamais présentes mais fragmentées et donc poussées à la rivalité et à la frustration. Ce qui est proposé, dans le travail auquel s'est livré le COMITÉ POUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, c'est à la fois de dégager la *singularité* de ces mémoires et d'inscrire la part de chacune dans ce qui est *commun*. La persistance de ces mémoires singulières est, d'une certaine façon, une résistance à la massification et à la déshumanisation. Ainsi de la masse indistincte des esclaves, réapparaissent, dans la mémoire familiale et collective, des figures individuelles et singulières, celles d'enfants, de femmes, d'hommes, chacun unique *et* membre d'une collectivité. Partout s'observe ce double mouvement de réappropriation, celle qui passe par la patrimonialisation de lieux de mémoire et celle qui passe par la restitution de la mémoire des voix humaines, par la littérature d'abord, par la recherche généalogique aussi.

Le défi civique, c'est que les mémoires parviennent à s'appliquer à elle-même, pour une juste inscription dans l'espace public, cette éthique de la singularité et de la mise en commun, et à reconnaître que chaque groupe humain est traversé par des singularités et des différences, et que les récits et itinéraires de chaque membre d'un groupe comptent autant que le récit du groupe pris comme un collectif. C'est cette intention qui a présidée à l'organisation d'une première rencontre « *Mémoires croisées* » le 9 mai 2012 au Sénat sous le haut patronage de Jean-Pierre BEL, Président du Sénat, avec le soutien de la délégation sénatoriale de l'Outre-mer présidée par Serge LARCHER. Des Sénateurs, des représentants de descendants d'esclaves, de Kanaks, d'Amérindiens, des jeunes de quartiers populaires, de Harkis, de Rapatriés d'Algérie, des artistes, et des chercheurs ont échangé autour de ce qui les réunissait : la longue histoire de la colonisation française. Ils ont accepté de partager leurs mémoires singulières, ancrées sur un territoire et dans une

¹⁵ Vincent CRAPANZANO, *Les harkis, mémoires sans issues*, Gallimard, 2012.

temporalité autour d'un point commun, celle d'être tous citoyens de la République. Comme nous le rappelions à cette occasion,

« la société française contemporaine dans laquelle nous vivons est faite de toutes ces histoires, dans leur longue durée, dans leur pluralité, dans leurs transformations. Elles ont donné naissance à des mémoires et des histoires entremêlées à partir desquelles nous devons construire un récit à partager. Cette pluralité est un fait incontournable, indéniable. Personne ne partira, personne ne sera chassé¹⁶ ».

Il est de fait une singularité française méconnue quand il est question de sa diversité, comparée à d'autres pays. La France est dans les faits aujourd'hui le seul pays d'Europe (et du monde) confronté au défi de devoir composer une communauté civique à partir d'une histoire qui a conduit à fabriquer des *citoyens* sur des terres très diverses et éloignées les unes des autres, avec des personnes ayant des langues, des croyances, des pratiques culturelles et artistiques, des rituels, des rapports à la nature, au monde et à l'histoire, différents. Autour de quels faits, de quelles figures, de quels moments les rassembler ? Un récit historique confiné aux limites de l'Hexagone ne parvient pas à rendre compte de la société française. En la réduisant, elle exacerbe les tensions : il faut élargir le champ et renouveler la cartographie de l'histoire.

Partant de la question de l'esclavage et élargissant le regard par-delà le seul cas de la France, l'historien Antonio de ALMEIDA MENDES estime *« important de réécrire une histoire de l'Europe qui ne soit pas non seulement celle d'une Europe blanche et chrétienne, d'une Europe repliée sur ses frontières naturelles, mais celle de sociétés composites et ouvertes dans lesquelles les différences cohabitèrent longtemps. »*. L'histoire, la transmission des connaissances, permettent l'élargissement d'horizons qui ont aussi une portée civique : *« Les historiens doivent de ce point de vue jouer un rôle important, un rôle de recherche de la vérité mais également d'alerte vis-à-vis des dangers qui guettent des sociétés fragmentées.*

¹⁶ Serge LARCHER, Rapport d'information n°609 (2011-2012), *Mémoires Croisées – rencontre du 9 mai 2012*, <http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-609-notice.html>

Les sociétés et le monde éducatif ont également un rôle déterminant à jouer en « dépolitisant » le débat ».

Les questions mémorielles imposent de ne pas perdre de vue les enjeux actuels. Mais la portée civique de cette dimension du passé est aussi de mettre en lumière combien et comment les luttes contre la traite et l'esclavage hier ont contribué à l'élaboration de l'universalité des droits humains sur lesquelles repose la République d'aujourd'hui. Par leurs actions et leur insatiable désir de dignité et de liberté, les esclaves et les abolitionnistes à travers le monde ont enrichi la réflexion sur ces droits. La critique du travail servile a servi de fondation à l'élargissement des droits du travail et aux luttes contre les discriminations. C'est aussi en partant de ce que constituait le travail servile et des dénis de droits imprescriptibles de la personne qu'il entraînait, qu'un droit du travail moderne a été élaboré. La figure de l'esclave, individu privé de liberté, a nourri toute la réflexion sur la liberté depuis le XVIII^{ème} siècle. *« L'esclavage peut être considéré comme la principale cause du rapide bouleversement qui agite maintenant l'univers »* estimait l'Abbé RAYNAL.¹⁷ Pour les philosophes des Lumières, l'esclavage colonial soulevait la question de l'universalité des droits.

Les luttes contre les nouvelles formes de traite et d'esclavage prolongent cette question et posent de nouvelles interrogations. C'est la raison pour laquelle il importe de réinscrire l'histoire de l'esclavage colonial et de la lutte pour son abolition dans une perspective civique réelle, non pas morale, mais pratique. Pour expliquer et comprendre qu'un système unanimement condamné dans le monde puisse se reproduire, juristes, philosophes et activistes se tournent vers les dispositifs légaux, culturels et sociaux de l'esclavage colonial.

Les questions que pose l'esclavage d'hier au citoyen d'aujourd'hui sont nombreuses. Quels furent les arguments, les lois, les représentations qui ont permis qu'il dure des siècles alors même que l'avènement du monde moderne ne pouvait que le condamner ? Comment cette économie fut-elle capable de justifier une organisation transcontinentale aux intérêts

¹⁷ Guillaume Thomas RAYNAL, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, L. XI

multiples ? De cette comparaison naissent de nouvelles réflexions sur les formes de la prédation et la défense des droits humains. Dans cette approche, la transmission culturelle est un vecteur essentiel pour sensibiliser aux conditions qui favorisent la réduction en esclavage, et notamment les discriminations. Ainsi, à l'occasion d'une réunion autour de la lutte contre les trafics d'êtres humains de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) les 11 et 12 octobre 2012, les organisateurs ont demandé à Françoise VERGÈS de présenter les actions culturelles autour de l'esclavage soutenues et labellisées par le CPMHE et le rôle du *Mémorial de l'Abolition de l'Esclavage* à Nantes comme outil de médiation citoyenne autour d'un crime contre l'humanité, dont le parti pris est celui de mettre en relation les proclamations anti-esclavagistes issues de plusieurs pays et en plusieurs langues.

Sans perdre de vue la spécificité de l'esclavage colonial dans l'histoire, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE considère que l'un des enjeux civiques majeurs est de rappeler combien les grandes luttes contre la traite et l'esclavage restent contemporaines, dans leur apport théorique comme par leurs objectifs. La mémoire de l'esclavage doit en premier lieu être celle de toutes les luttes contre l'esclavage et des formes de résistances que les femmes et les hommes ont opposées à un système d'oppression et à ses justifications. En ce sens, les préconisations du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE doivent être mieux articulées avec l'ensemble des actions de l'Etat pour lutter contre le racisme et les discriminations, et notamment dans le cadre du plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme.

Dans le plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme 2012-2014, le gouvernement rappelle que le *Mémorial de la Shoah* constitue « un rempart contre l'oubli, contre un retour de la haine et le mépris de l'homme » et que parmi les dates commémoratives, la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai) « rappelle la mémoire d'événements historiques dont [la France] entend tirer les leçons à l'adresse des jeunes générations. » Ces remarques soulignent bien que l'éducation citoyenne contre les discriminations s'appuie sur la *connaissance* du passé. Dès lors que l'un des pires legs de l'esclavage colonial réside dans l'élaboration de

représentations discriminantes à l'encontre des Noirs (les dictionnaires de langue française au début du 18^{ème} siècle font des termes, « Noir », « nègre » et « esclave » des synonymes ; les discours justifiant l'esclavage s'adossent le plus souvent à des visions stéréotypées et racialisées des populations de l'Afrique sub-saharienne), l'explication de cette histoire s'inscrit pleinement dans l'exigence républicaine de la fabrique du citoyen.

Ce n'est pas le travail de mémoire qui est antinomique avec la quête de la vérité et de la connaissance historique, mais l'oubli ou la peur de regarder le passé en face. La résurgence des mémoires de l'esclavage colonial fait craindre qu'elles ne contribuent à diviser la société, en mettant en rivalité les victimes du passé et plaçant la France en position d'accusée. Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ne mésestime pas ce défi dans une société française en manque de repères où la facilité est de ne proposer d'autre alternative que la repentance ou le silence. Face aux dérives, l'enjeu civique est de regarder les questions liées au passé colonial avec force et courage. Dans le cadre d'une réflexion sur les dommages de la colonisation en Afrique, l'historien Ali MAZRUI établit une distinction entre *culpabilité* et *responsabilité*. La culpabilité n'a pas à se perpétuer de génération en génération, expose-t-il, mais les droits et responsabilités doivent se transmettre.

Pour faire face à ces questions, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE considère qu'une méthode, un processus de médiation citoyenne est à mettre en place. La résurgence dans l'espace public des controverses sur les réparations de la traite et de l'esclavage témoigne d'une difficulté à franchir une nouvelle étape. Il s'agit de comprendre la persistance du sentiment qu'éprouvent certaines composantes de la société française d'être mises à l'écart et maintenues dans le mensonge. Se contenter de le déplorer ne permet pas à la France d'avancer.

La demande de « *vérité et de justice* » est devenue une composante essentielle de la citoyenneté mais la France n'a pas encore trouvé la manière de donner forme à ces idéaux républicains face aux questions mémorielles. La méthodologie pratique pour laquelle le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a œuvré au cours de son mandat est celui de la mission publique privilégiant l'accès aux sources et aux archives, la diffusion des

connaissances, le droit à l'information et la confrontation des points de vue pour aboutir à des préconisations concrètes et des objectifs partagés. C'est ainsi que fut menée en 2011 la *Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales*¹⁸.

Ce qui est visé, c'est une *égalité de traitement*, basée sur le respect. Ce qui est visé aussi, c'est le *dépassement de l'amertume et du ressentiment*, de l'idée qu'une minorité serait mieux traitée que la majeure partie des Français, que la reconnaissance d'un préjudice se fait aux dépens du reste de la nation. L'objectif est bien de retisser la trame du commun. Pour inscrire paisiblement la longue histoire de la colonisation dans le récit national, il reste un modèle à élaborer, une manière propre à la société française, héritière d'une pluralité de mémoires mais qui ont en partage les idéaux de l'égalité et de la fraternité. Ce processus pourra se révéler douloureux parfois comme le fut le processus de vérité par lequel la société française est passée concernant la Seconde guerre mondiale, la collaboration et la persécution et de la spoliation des Juifs.

En 2001, avec l'adoption de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, la France a ouvert une voie nouvelle qui permet de renforcer le lien civique. L'inscription de l'histoire longtemps occultée de l'esclavage dans l'espace public est articulée autour de dates commémoratives. Mais c'est en instaurant auprès du gouvernement, par décret et de manière permanente, un Comité de personnalités qualifiées à partir de 2004, que la France s'est dotée d'une instance sans équivalent dans le champ des commissions consultatives, mais aussi en regard de ce qui se fait en Europe et dans le monde autour de l'esclavage. Une étape a été franchie, mais des défis nouveaux restent à relever, en premier lieu celui de la médiation citoyenne autour des enjeux mémoriels liés à la longue histoire coloniale de la France.

¹⁸ Rapport remis le 15 novembre 2011 et disponible en ligne sur le site du CPMHE, www.cpmhe.fr
<http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article984>

2.

DE LA RECONNAISSANCE MEMORIELLE

A LA MEDIATION SOCIALE

Plus de dix ans après le vote de la loi du 21 mai 2001, et huit ans après l'instauration d'un Comité permanent auprès du gouvernement, l'étape mémorielle, consistant à faire prendre conscience de l'importance de l'esclavage pour la société française et à faire reconnaître les mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition comme constitutives de l'histoire de la France, semble en passe d'être franchie. Le temps qui commence est celui de la consolidation, et en premier lieu par l'affirmation de la dimension *universelle* des luttes contre l'esclavage : au cœur des principes républicains, c'est une histoire dont nous avons tant à apprendre, et c'est une réalité qui a laissé des traces et qui se prolongent sous de nouvelles formes ; elle articule les échelles locale, nationale, européenne, transatlantique et mondiale.

Pour la société française, par-delà l'étape mémorielle, l'enjeu demeure la construction d'un nouveau récit commun à tous les citoyens, qui tienne compte de la pluralité des groupes et des mémoires qui la compose mais vise à la fabrique du commun. Comme le préconisait l'Avis remis au gouvernement le 15 février 2012, par le CPMHE, une nouvelle étape doit s'ouvrir : *« le temps des médiations culturelles et citoyennes est venu, que ce soit à travers la réalisation du projet de Centre des mémoires de la traite et de l'esclavage qu'au moyen d'un renforcement du rôle et des moyens du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage. »*

L'étape de la reconnaissance mémorielle, nous l'avons souligné, a impliqué la mobilisation de différents acteurs, notamment au niveau local et régional, dont l'action importante et parfois décisive demeure trop souvent éparpillée. L'action de l'Etat elle-même pâtit d'un

manque de suivi et d'une démultiplication des initiatives qui ne permettent pas toujours de prendre la mesure de ce qui a été entrepris et d'en pérenniser les acquis.

En instaurant par décret en 2004 un Comité permanent en application de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité pour « *proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire* », le gouvernement prenait la mesure de l'importance d'une action coordonnée et cohérente dans ce domaine. En dressant un état des lieux, en fixant des orientations secteur par secteur (éducation, recherche, culture), en préconisant l'instauration d'une nouvelle date commémorative, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009)* s'est imposé comme un acteur de premier plan. Dans un rapport fondateur remis au Premier ministre en 2005, le CPME pose sa méthodologie : partir d'un état des lieux (état des programmes et manuels scolaires, inventaire des patrimoines et des archives, état de la recherche), consulter et considérer ce qui s'est fait dans des situations similaires, faire des préconisations fortes à partir de l'examen des différentes options.

Dans la foulée de ce rapport, et dans le prolongement d'actions parfois initiées à partir de 1998, des politiques publiques se mettent en place :

- L'Education nationale poursuit l'inscription de la question de l'esclavage dans les programmes scolaires, s'engage dans le soutien aux actions éducatives et apporte sa contribution à la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* ;
- Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur favorise la création d'un centre pluridisciplinaire, le CIRESC (centre international de recherche sur les esclavages) et soutient le développement de la recherche sur la question de l'esclavage ;
- Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage dans la voie de la valorisation des patrimoines liées à la traite et à l'esclavage, en premier lieu par la

réalisation par les Archives nationales du *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* en 2007¹⁹, et par le début d'un inventaire des objets et œuvres d'art liés à la traite, l'esclavage et l'abolition dans les collections des musées de France, et, enfin, en soutenant des projets et réalisations culturelles...

Le rôle du *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, suivi dans cette voie par le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, a été de valoriser, dans la mesure de ses moyens, les acteurs de la mémoire, et en particulier les associations ou les collectivités locales engagées pour la reconnaissance de cette histoire. Des régions, des départements et des villes dans l'hexagone et outre-mer soutiennent activement de nombreuses actions : citons par exemple, le réseau de la « *Route des abolitions* » en Franche-Comté, mais évoquons aussi l'installation de monuments, de stèles, de parcours fléchés, les programmes de fouilles archéologiques, le développement de salles dans les musées...

L'engagement des associations, dans les Outre-mer et dans l'hexagone, qui ont fait vivre ces mémoires, ont mobilisé, impulsé des actions, ont fait appel à des chercheurs, des artistes et ont interpellé les élus, est fondamental. Et la place de la création culturelle n'est pas à minimiser dans le travail de remémoration de l'esclavage colonial à travers la multiplication de créations artistiques et culturelles – lecture de textes, créations théâtrales, danse contemporaine, arts plastiques, réalisation de films documentaires et de fiction, publication d'ouvrages de fiction, de poésie, d'ouvrages jeunesse, de bandes dessinées – est la preuve que l'esclavage constitue une source de créativité, de réflexion sur l'humanité et la prédation. La revalorisation d'expressions culturelles comme le gwo ka et le maloya constituent aussi des signes d'une réappropriation créative.

Le travail des chercheurs, des associations et les politiques de l'État ont ainsi contribué à faire apparaître une pluralité de mémoires et la richesse d'un patrimoine culturel, linguistique, artistique et culturel. Ils ont aussi conduit à faire reconnaître que les combats contre l'esclavage colonial constituent un patrimoine inestimable d'idéaux et de textes poétiques, littéraires, juridiques et philosophiques dont la portée reste contemporaine.

¹⁹ Paris, La Documentation Française, 2007.

Comédiens, musiciens, entrepreneurs de mémoire, acteurs culturels, conservateurs du patrimoine, chercheurs, ont découvert la richesse de ce patrimoine.

L'un des principaux défis de l'étape mémorielle réside dans l'articulation de la mémoire et de l'histoire. La position du Comité a toujours été d'insister sur le caractère fondamental de la connaissance et de la recherche scientifique mais sans ignorer les mémoires vivantes des héritages de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. Des polémiques instrumentalisées en 2005 après la publication de l'ouvrage d'Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU ont crispé le débat et nuï à la perception du rôle du Comité²⁰.

Dès 2009, l'un des enjeux de la réforme du décret de 2004 qui avait permis l'instauration du CPME, fut de réaffirmer l'articulation de la mémoire et de l'histoire. Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) instaurée par le décret n°2009-506 du 6 mai 2009, fait, comme déjà le CPME, une place aux historiens et aux chercheurs, et, contribue, par l'attribution chaque année d'un prix récompensant une thèse autour des questions liées à la traite, l'esclavage et leur abolition à la promotion de la recherche et à la diffusion de la connaissance. Dans le cadre de la consultation conduite en vue d'une évolution du CPMHE, l'historien Gérard NOIRIEL a posé de nouveau la question de la distinction de la mémoire et de l'histoire, tout en reconnaissant le rôle des porteurs de la mémoire et la nécessité de leur prise en compte :

Il faut absolument distinguer l'histoire et la mémoire, et souligner que les différents acteurs qui participent au processus mémoriel n'ont pas les mêmes fonctions, ni les mêmes responsabilités. Le rôle premier de l'historien est de produire des connaissances permettant de mieux comprendre et d'expliquer le passé, à l'aide de questionnements susceptibles de mettre en évidence les caractéristiques universelles des processus historiques. C'est en cela que l'histoire se différencie de la mémoire, fondée sur le clivage entre « eux » et « nous », et caractérisée par des jugements de valeur (sauver de l'oubli, réhabiliter, dénoncer etc). Sans pour autant retomber dans le culte naïf de « l'objectivité » de la science, il est important de rappeler aux

²⁰ Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004.

historiens eux-mêmes que le travail scientifique n'a pas pour finalité d'alimenter ce que Marc Bloch appelait « la manie du jugement ».

Gérard NOIRIEL estime toutefois qu'il « *est important de rappeler que l'histoire ne peut pas progresser sans entretenir des liens avec les porteurs de mémoire* ». S'agissant de l'esclavage, longtemps demeuré sans stèle et sans mémoire, particulièrement dans l'espace francophone où les voix des esclaves n'ont pas été conservées, comment ne pas souligner l'importance de tous les « porteurs de mémoire » qui ne sont pas de simples témoins mais des porteurs de sens ?

Plusieurs niveaux de mémoire et plusieurs régimes d'historicité peuvent coexister. La question est d'identifier les points de croisements. Suivant en cela des travaux d'anthropologues et de philosophes, les membres du Comité ont abordé la mémoire non comme une source de ressentiment mais comme une source créatrice de bien commun, ou pour reprendre l'expression de Christine CHIVALLON considérer « *la mémoire comme construction historique* »²¹.

En outre, comme les historiens le savent bien, le savoir historique ne peut être appréhendé de manière fixe et immuable. Et le renouveau des recherches sur l'esclavage vient non seulement de la découverte de nouvelles archives ou de nouvelles sources mais aussi de nouvelles questions et de nouveaux regards. En somme, à la pluralité des mémoires, il convient d'ajouter la pluralité des lectures de l'histoire.

Ainsi que l'écrivait déjà Paul RICŒUR :

*S'il y a plusieurs lectures possibles de l'histoire, c'est peut-être qu'il y a plusieurs mouvements enchevêtrés «d'historisation», si j'ose m'exprimer ainsi. Nous poursuivons à la fois plusieurs histoires, dans des temps dont les périodes, les crises, les repos ne coïncident pas. Nous enchaînons, abandonnons et reprenons plusieurs histoires, comme un joueur d'échecs qui joue plusieurs parties, renouant tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre*²².

²¹ Christine CHIVALLON, *op. cit.*

²² Paul RICŒUR, *Histoire et vérité* Le Seuil, Paris, 1967

Avant RICOEUR, Ernst BLOCH évoquait dans son livre *Héritage de ce temps* (publié en 1935, réédité à Paris, Payot, 1977) le fait que les groupes sociaux ne sont pas « *tous présents dans le même temps présent* ». Cette remarque éclaire la condition des esclaves dans l'histoire, en particulier dans l'histoire de France, et celle de leurs descendants, dont les voix ont été longtemps marginalisées ou ignorées et qui, du fait de cette indifférence ou de cette marginalisation, ne pouvaient donner à percevoir *leur présence dans le temps présent* que selon un registre autre, immatériel, mémoriel, à la différence de ceux qui ont laissé des traces et écrit leur histoire. L'intérêt nouveau pour les esclaves, comme sujets et acteurs de leur propre histoire, et non plus simplement comme victimes passives, a contribué à ce renouveau de la recherche et donc à la *présence des esclaves dans l'histoire*²³.

L'opposition entre *mémoire* et *histoire* à propos de l'esclavage a favorisé un soupçon : certaines mémoires seraient moins authentiques que d'autres. Et la prégnance irradiante de la mémoire de l'esclavage tend paradoxalement à en minimiser l'importance comme fait historique. La question du rapport entre la mémoire et les faits n'est réductible à la séparation entre la subjectivité et l'objectivité s'agissant de l'esclavage, et sans doute plus largement de l'histoire coloniale. Ainsi, en étudiant un cas de mémoire à la Martinique, Christine CHIVALLON souligne le rôle révélateur pour la vérité de la mémoire quand le récit officiel ignore des événements perçus comme centraux par des groupes et des individus.

Ce travail de réappropriation, de réinterprétation et d'inscription s'est inscrit dans plusieurs mouvements : d'abord celui des sociétés des Outre-mer qui ont connu l'esclavage et dont les membres aspirent à une totale égalité de traitement qui doit se traduire pour eux dans une intégration de leur histoire et de leur culture dans l'histoire et la culture de la société française ; ensuite dans celui de la société française toute entière qui réévalue depuis quelques années le poids et le rôle de la longue histoire de la colonisation dans son identité ; finalement, dans un mouvement mondial de réécriture des récits nationaux trop souvent marqués par l'uniformité et la marginalisation de la pluralité et de l'altérité.

²³ En 1970, l'historien Hubert GERBEAU donnait comme sous-titre à son ouvrage sur les résistances serviles, *Les esclaves noirs*, « *pour une histoire du silence* ». La révolution historiographique, qui est aussi une révolution sociale et culturelle, est la sortie de ce silence, la perception des voix...

Cette évolution signifiait aussi qu'une première étape, celle de la prise en compte des mémoires, était franchie. Encore convient-il de ne pas se contenter de l'évidence institutionnelle du temps commémoratif dont l'efficacité s'affaiblit dans nos sociétés. Le CPMHE demande à l'Etat que la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* soit davantage instituée et fasse l'objet d'un pilotage portée en commun par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministre en charge de l'Outre-mer, en associant étroitement l'Education nationale, la Recherche, le quai d'Orsay...

Mais le 10 mai n'est pas exclusif, et le Comité attache de l'importance à la pluralité des dates commémoratives dans l'espace public français, reflet reflète la complexité d'une histoire longue dans le temps et multiforme, d'une histoire globale dont ne peut se dégager une seule date commune à tous. C'est une histoire qui ne peut être contenue dans des frontières fixes ni dans une simple et courte temporalité²⁴.

Le souci primordial du *Comité pour la mémoire de l'esclavage* (CPME), suivi en cela par le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, (CPMHE) a été de poser les jalons d'une nouvelle *politique* mémorielle, non pas de se faire simplement l'écho de *revendications* mémorielles. L'ajout du mot « histoire » dans sa dénomination, en 2009, le situe du côté de la médiation civique et de la juste inscription dans l'espace public, à l'articulation entre demande de reconnaissance mémorielle et exigence de vérité historique.

²⁴ Aujourd'hui, outre le 10 mai, plusieurs dates sont dédiées à la commémoration des luttes contre la traite et l'esclavage coloniale : dans l'Hexagone : le 4 février (date du premier décret d'abolition en 1794), le 27 avril (date du décret d'abolition en 1848), le 23 mai (Journée des victimes de l'esclavage, circulaire de 2009), dans les Outre-mer : le 27 avril (Mayotte), le 23 mai (Martinique), le 27 mai (Guadeloupe et Saint-Martin), le 10 juin (Guyane), le 9 octobre (Saint-Barthélemy) et le 20 décembre (La Réunion), auxquelles il faut ajouter le 23 août, choisi par l'UNESCO comme Journée internationale pour le souvenir de la traite et la date anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, le 2 décembre 1949.

Consulté²⁵ sur sa perception du rôle du Comité, le philosophe Johann MICHEL, estime que *[son originalité] tient dans le fait qu'elle conjugue une logique morale et civique (celle du devoir de mémoire) et une logique scientifique de recherche (celle du travail de l'histoire, mais aussi de la sociologie, de l'anthropologie, de la science politique...). De ce point de vue, le changement d'intitulé (du CPME au CPMHE) permet de renforcer la seconde logique sans sacrifier la première (...).*

En somme, en huit ans, le Comité est devenu un acteur public reconnu et estimé dans le champ mémoriel et historique sur les esclavages.

Pour l'historien Nicolas BANCEL,

Le comité a engagé une réflexion d'envergure et des actions très utiles concernant l'histoire et la mémoire de l'esclavage. Il comble ainsi en partie un vide pédagogique et civique. Il a su mobiliser par ailleurs des compétences très diverses, mais toujours de grande qualité, en particulier dans le domaine académique, en s'ouvrant largement à l'international.

L'anthropologue Jean-Luc BONNIOL salue le fait que,

Le CPME, puis le CPMHE ont eu, durant la période considérée, une efficacité commémorative certaine, notamment dans la proposition d'une date commune de célébration des esclavages et de leurs abolitions, sans pour autant amoindrir l'importance des dates particulières relatives à chacune des terres d'outre-mer.

²⁵ Les citations qui suivent sont extraites des contributions reçues dans le cadre de la consultation sur l'action du CPMHE et les enjeux mémoriels actuels dans la société française :

- Antonio de ALMEIDA MENDES, contribution adressée au CPMHE le 2 juillet 2012
- Nicolas BANCEL, contribution adressée au CPMHE le 6 juin 2012
- Dominique BAUDIS, contribution adressée au CPMHE le 9 mai 2012
- Jean-Luc BONNIOL, contribution adressée au CPMHE le 8 mai 2012
- Jean-Paul DELEVOYE, contribution adressée au CPMHE le 17 avril 2012
- Matthieu DUSSAUGE, contribution adressée au CPMHE le 27 avril 2012
- Magali FERMENT, contribution adressée au CPMHE le 1^{er} mai 2012
- Luc GRUSON, contribution adressée au CPMHE le 11 juin 2012
- Catherine HODEIR, contribution adressée au CPMHE le 7 septembre 2012
- Johann MICHEL, contribution adressée au CPMHE le 3 septembre 2012
- Eric de MARI, contribution adressée au CPMHE le 11 juin 2012
- Gérard NOIRIEL, contribution adressée au CPMHE le 16 avril 2012
- Magali FERMENT, contribution adressée au CPMHE le 1^{er} mai 2012

De son côté, Dominique BAUDIS, Défenseur des droits, estime que le Comité

a su apporter plusieurs contributions de qualité aux débats portant sur l'histoire ultramarine et coloniale tout en établissant des pistes novatrices pour l'action publique.

L'historien Antonio de ALMEIDA MENDES considère que par sa composition associant des chercheurs, des personnalités culturelles et des acteurs associatifs le Comité a permis des « avancées fortes » et permis de « désamorcer » des tensions :

la diffusion auprès d'un public large des recherches de pointe sur l'esclavage a permis de rapprocher mémoires métropolitaines et mémoires d'outre-mer, de désamorcer un certain nombre de « tensions » sociétales tout en contribuant à développer le dialogue entre communautés ; l'institution d'un prix annuel de la meilleure thèse a été un encouragement fort donné aux jeunes chercheurs et au monde de la recherche en général. Il s'agit d'un début de reconnaissance pour un domaine historiographique jusqu'alors considéré comme mineur en France ; l'effort en direction des publics scolaires et l'ouverture sur des espaces culturels « grand public » (musées, associations, etc.) a permis d'approfondir et de complexifier la connaissance de l'histoire de l'esclavage qui jusqu'alors n'était présentée que d'un point de vue binaire blancs versus noirs, esclaves versus négriers.

Ces estimations globalement positives ne sont pas sans nuances mais toutes les observations vont dans le sens d'une demande de renforcement ou de clarification des missions et des moyens du Comité.

- La première observation concerne le manque de visibilité du Comité. Ainsi pour Jean-Luc BONNIOL, sans doute par « manque de moyens », force est de constater que le Comité « a toutefois cantonné ses actions dans une certaine confidentialité, à l'exception notable de la cérémonie organisée en mai 2011 au jardin du Luxembourg ». L'historien du droit Eric de MARI déplore le fait que « la perception du CPMHE est faible. »

- Une deuxième observation porte sur les modalités de composition et de désignation des membres du Comité, par décret du Premier ministre. Ainsi Jean-Luc BONNIOL préférerait « *un vrai dispositif démocratique* » sur une « *base large* » pour une « *meilleure irrigation du corps social* ». Or cette proposition interroge la finalité même du Comité qui tient pour partie à sa capacité à s'établir à distance d'une « *base* » prédéfinie. Sa vocation n'est pas représentative – c'est une dimension politique qui ne lui revient pas – mais d'être un lieu d'expertise et de conseil, à l'interface de l'Etat et de la société, ni excessivement encadré par le premier, ni trop liée à la seconde, ou à une partie de la société. La loi du 21 mai 2001 définit la qualité des personnalités qui doivent nécessairement le composer. Toutefois la question que pose Jean-Luc BONNIOL rejoint une préoccupation majeure du Comité : son manque de moyens pour établir une relation plus étroite avec les acteurs sociaux, les associations, les acteurs culturels, les porteurs de projets, mais aussi les collectivités locales ou les musées et institutions culturelles.
- Et, de fait, la troisième observation porte sur la relation à développer avec les Outre-mer, et sur la relative méconnaissance du Comité dans les territoires. Ainsi Matthieu DUSSAUGE, directeur du musée Schœlcher, regrette qu'en « *Guadeloupe singulièrement, rares sont les personnes qui connaissent le comité et ses missions. Une communication destinée à un public plus large serait une excellente initiative et permettrait de renforcer l'intérêt des publics pour les questions en rapport avec l'esclavage et plus largement la colonisation. Ces thématiques connaissent aujourd'hui un formidable regain d'intérêt dans la population et engendrent une véritable soif de connaissance a fortiori aux Antilles.* » Et pour Magali FERMENT, qui a rédigé un livret pédagogique sur l'histoire de l'esclavage pour les enfants avec le CIDEM et le CPMHE²⁶, « *force est de constater que les actions menées, les initiatives prises et les perspectives de cette construction laissent plus d'un frustré et particulièrement parmi les premiers concernés, c'est-à-dire les ultramarins* ». Ce sentiment s'explique pour partie par la volonté du Comité de travailler sur

²⁶ Ebo-Raphaël, *l'histoire d'un jeune esclave*, CIDEM, collection Repères pour éduquer, 2011

l'inscription de la mémoire de l'esclavage dans l'espace hexagonal en premier lieu mais également par le refus de donner le sentiment d'intervenir depuis Paris dans les commémorations et les actions locales dans les Outre-mers. Mais le manque de moyen du Comité impose également des contraintes : le seul déplacement outre-mer associé au CPMHE remonte à 2011, à l'invitation de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane. Toutefois l'exigence d'un « *déploiement sur tout le territoire* » du Comité est une priorité, ce qui suppose, comme le recommande Magali FERMENT, par un renforcement des moyens mis pour « *(l)'associer à des collectivités locales et à des acteurs locaux* » à la fois avec un souci de cohérence et de ciblage des publics.

- Une quatrième observation porte sur l'articulation insuffisante avec le monde de la recherche. Dans la mesure où la phase de consultation a été cantonnée au monde académique, il est compréhensible que la sensibilité à cette question soit forte. Elle s'inscrit en partie dans la défiance du monde académique vis-à-vis d'une instance associée à des enjeux mémoriels, comme le reconnaît Eric de MARI. Toutefois, rappelons que, depuis son installation, le Comité n'a eu de cesse de s'efforcer de travailler à la diffusion de la recherche, notamment par le biais du prix récompensant une thèse en langue française en sciences humaines et sociales. Gérard NOIRIEL, pour sa part souligne que l'Etat doit soutenir le CPMHE pour développer son rôle de médiateur et d'échanges entre le monde de la recherche et la société, dans le cadre de projets visant à « *sensibiliser le jeune public sur la question des discriminations* ».
- Enfin, une cinquième observation considère la capacité du Comité de replacer la question de l'esclavage dans un horizon temporel et spatial plus large pour des visées civiques. L'historien Antonio ALMEIDA MENDES estime qu'une part du travail à venir est « *[d']inscrire l'esclavage en tant que phénomène économique et social au cœur de la construction des sociétés occidentales* » :

Si le trafic des êtres humains est aujourd'hui condamné et considéré comme illégal, les stigmates de l'esclavage sont encore visibles dans les sociétés contemporaines et l'esclavage est encore un phénomène « banal » dans de nombreuses sociétés. Resituer l'esclavage et la question de la race dans une

perspective beaucoup plus large, à savoir la constitution de sociétés inégalitaires (inégalité entre noirs et blancs, entre femmes et hommes, entre étrangers et nationaux, etc.) hier comme aujourd'hui, où l'altérité et la différence font toujours débat.

En somme, pour l'historien, « *le Comité doit jouer un rôle important pour replacer les sciences sociales et humaines au cœur du débat politique et de l'espace public* ». Cette observation rejoint la préoccupation du Comité de développer les formes de médiations citoyennes.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE est une institution innovante dans le paysage des instances consultatives. En huit ans, elle a installé sa propre légitimité en démontrant, d'une part, sa capacité à approfondir de manière ouverte la réflexion sur les enjeux mémoriels dans la société française et, d'autre part, son souci de traduire dans des réalisations effectives à l'initiative de l'Etat une politique nouvelle découlant de la loi du 21 mai 2001.

3.

DU ROLE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE AUPRES DE L'ÉTAT AU RENFORCEMENT DES MEDIATIONS CIVIQUES

En 2009, le décret relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage inscrit de manière plus explicite la dimension qu'avait acquise le premier comité, dès son premier rapport en 2005, celui d'instance de conseil et d'expertise auprès de l'Etat en vue de la définition d'une politique mémorielle nouvelle autour de l'esclavage colonial.

Ainsi le décret n°2009-506 relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage indique-t-il, en son article 4, que « *le comité a pour mission d'assister de ses avis et recommandations le Gouvernement sur les questions relatives à la recherche, l'enseignement, la conservation, la diffusion ou la transmission de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition.* » Pour renforcer cette dimension consultative et cette expertise, il est explicitement reconnu au comité la possibilité de se saisir d'une question mémorielle : « *Il peut être saisi d'une question par le Premier ministre ou les ministres intéressés, ou s'en saisir lui-même.* » C'est sur la base d'une interprétation souple de cet article qu'en 2011, sous le précédent gouvernement, la ministre de l'Outre-mer et le ministre de la Culture et de la Communication décidèrent de confier au CPMHE une mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales.

De fait, dès 2004, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* s'était donné pour exigence et ambition d'affirmer une capacité d'expertise, alors que le décret du 11 janvier 2004 s'en tenait à lui demander de formuler des « *propositions* ». Le rapport de 2005 fut rédigé avec

l'objectif de contribuer au renouvellement du récit national et d'encourager les initiatives qui l'enrichissent.

Par la suite, le CPME s'est fait connaître des chercheurs, des éducateurs, et des acteurs politiques et culturels, a participé à différents débats... Indice de cette reconnaissance, en 2008, Françoise VERGÈS est auditionnée en tant que vice-présidente du CPME, dans le cadre de la mission sur les questions mémorielles de l'Assemblée nationale.

De fait, la légitimité du Comité a été acquise grâce à l'engagement personnel et au sens des responsabilités de ses membres successifs. Convaincus que la mission qui leur avait été confiée en 2004 et en 2009 était fondamentale pour la cohésion sociale, les membres du Comité n'ont eu de cesse de faire en sorte que celui-ci soit présent aux nombreuses manifestations dédiées à cette histoire et ses héritages.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a développé une expertise unique dans le champ des politiques mémorielles, en particulier dans celui liées à l'histoire de l'esclavage colonial. Comme rappelé précédemment, cette histoire concerne des territoires et des sociétés très différents les uns des autres (France hexagonale, Outre-mer français, anciennes colonies issues de l'esclavage, sociétés africaines...). Dans chacun de ces territoires, des évolutions différentes ont donné des traces et des héritages spécifiques mais aussi inscrits des traits communs, qui ne se circonscrivent pas toujours à la France. L'effort du CPMHE a été de contribuer à mettre en lumière à la fois ce qui est *singulier* et ce qui est *commun*, de mettre en dialogue l'héritage français lié à cette histoire et les héritages européens, africains, américains...

En dépit de son manque de visibilité relatif dans l'espace public, et bien souvent d'une méconnaissance persistante au sein de l'Etat, l'expertise du Comité est néanmoins de plus en plus reconnue, aussi bien au niveau national que sur le plan européen et international. Cette reconnaissance du Comité se traduit par la multiplication des demandes qui lui sont adressées, de conseil, de labellisation, d'évaluations de programme ou de manifestations culturelles, artistiques et scientifiques. A ces demandes, le Comité s'est toujours efforcé de

répondre, en dépit de moyens matériels très limités. C'est ainsi que le CPMHE a été sollicité non seulement en France, mais aussi en Europe (OSCE, musées, universités) et au niveau international (Afrique, Etats-Unis, Amérique du Sud).

Si, à de nombreuses reprises, le législateur s'est emparé des questions mémorielles, si nombre de missions parlementaires ont été mises sur pied pour examiner des situations précises (pertinence des lois mémorielles, restitution des restes humains...), si les chercheurs poursuivent leur examen des formes qu'a prises la colonisation au cours d'une histoire qui fut loin d'être linéaire ou entièrement programmée, si les conservateurs du patrimoine, les archivistes, les acteurs culturels, les artistes, contribuent de manière active et créatrice à la mise en lumière d'épisodes, aucun autre organisme que le Comité n'est en place auprès du gouvernement pour rendre des avis circonstanciés et se placer à l'interface des demandes sociales et des politiques publiques.

Or, dans la société française, la longue histoire de la colonisation suscite plus que jamais passions, polémiques et controverses. Des forces centrifuges puissantes favorisent une fragmentation et une rivalité mémorielle aux dépens d'un récit commun. À la Réunion, la tentation est d'ethnicher les mémoires, réservant le malheur historique de l'esclavage aux seuls Noirs, et inventant des discontinuités historiques qui sont le fruit d'une méconnaissance de la longue histoire coloniale. Sur un autre terrain, celui de la mémoire algérienne de la France, les tensions qui suivent le vote par le Sénat, le 8 novembre 2012, de *la loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc*, attestent de la vivacité des questions mémorielles et de la persistance de l'enfermement dans des récits séparés.

Pour aider la société française à dépasser une phase de ressentiment mémoriel qui se cristallise aujourd'hui principalement autour des héritages de l'histoire coloniale et passer à une nouvelle étape, le Comité peut s'appuyer sur une expertise acquise avec le temps et sur une méthodologie axée sur la mise en conversation. Cette méthodologie permet de

surmonter les tensions entre mémoires fragmentés et de retisser les fils d'histoires croisées pour permettre la *fabrique du commun*. Les histoires régionales — celle de la Martinique, de la Guyane, de la Guadeloupe, de La Réunion — s'inscrivent dans plusieurs niveaux, celui de leur région du monde (Caraïbes, Amérique du sud, Océan indien), celui de la France (la politique nationale), et celui du monde (impact d'évènements mondiaux : les guerres mondiales, les décolonisations, les mutations démographiques, économiques, climatiques...)

Dans toutes les rencontres auxquelles j'ai assisté ou que j'ai organisées en tant que présidente du CPMHE, le fait marquant est l'absence de rejet des problématiques soulevées par la traite négrière et l'esclavage ou de discours autour de la « *repentance* ». Les femmes et les hommes d'aujourd'hui comprennent la terrible *logique économique et marchande* qui a sous-tendu l'organisation de la traite et de l'esclavage au niveau mondial, ils prennent la mesure de ce qu'elle a impliqué et mis en place, et ils sont désireux de comprendre comment se sont fabriqués, à tous les niveaux, les formes d'acceptation et de justification de ce crime contre l'humanité.

Le philosophe Johann MICHEL, spécialiste de la problématique des politiques mémorielles (EHESS), observe leur développement dans toutes les sociétés démocratiques. Dans sa contribution à la consultation sur le rôle du CPMHE, son regard sur l'instauration par la loi et l'institution par l'Etat d'un Comité permanent composé de personnalités qualifiées sur les enjeux liés aux mémoires de l'esclavage inscrit dans une perspective comparatiste met l'accent sur l'originalité méconnue de l'expérimentation française :

*On ne peut qu'être impressionné par les actions menées par le CPMHE tant dans le domaine culturel, commémoratif que dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Qui aurait douté de la légitimité d'un tel comité à ses débuts serait rapidement démenti à la lecture de ce rapport (avis du 16 février 2012) .Il faut en outre souligner le caractère unique et iconoclaste de cette institution dans le paysage des politiques mémorielles en France. Qu'il s'agisse de la mémoire des deux Guerres mondiales, des guerres de décolonisation des années 1950-1960, de la mémoire de la Shoah pour ne citer que celles-ci, **il n'existe aucune autre institution en France qui joue une telle fonction officielle d'expertise reconnue, d'interface entre la société***

civile (et notamment associative) et le pouvoir politique, et de préfiguration des politiques mémorielles. Ce qui n'empêche pas des désaccords parfois durables entre les décisions prises par le Comité et des représentants de la société civile.

Cette analyse décrit *la singularité* de la voie française s'agissant du traitement des mémoires de l'esclavage dans l'espace public et des *possibilités* qu'elle ouvre à l'Etat en terme de gouvernance des politiques mémorielles, dans un champ qui, partant de l'esclavage, pourrait s'élargir à des questions liées aux Outre-mer et à la longue histoire coloniale de la France.

Contrairement à une vision trop souvent réductrice des controverses mémorielles qui agitent la société française, en adoptant la loi tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, la République n'a pas cédé à la facilité d'un traitement « *communautariste* » et particulariste de cette part tragique de son histoire et douloureuse de sa mémoire. La France a ouvert une *voie nouvelle à son idéal républicain de citoyenneté* par laquelle la reconnaissance de la souffrance héritée d'un passé colonial fragmenté et pris dans un jeu de « *discontinuités* », n'est pas antinomique du désir de vérité, de connaissance et de réconciliation. La France a ouvert une voie à prolonger et à approfondir grâce à laquelle la quête de ce qui est commun permettra de surmonter le piège pour l'avenir de l'enfermement des groupes et des individus dans des mémoires séparées et sans dialogue.

4.

RECOMMANDATIONS PORTANT SUR

L'AVENIR DU

COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Une réforme et un renforcement du Comité se justifient par le fait qu'en onze ans, la société française a considérablement évolué. Si l'inscription de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans la conscience collective se trouve reconnue de manière plus apaisée, les controverses autour du passé et des questions mémorielles demeurent sensibles dans une société en quête de repères.

- Les enjeux liés aux questions mémorielles se déplacent. En dépit d'un apaisement apparent de la question de l'inscription dans l'espace public des mémoires de la traite et de l'esclavage, la France peine à accepter et à regarder sereinement le legs complexe d'une longue histoire coloniale dont la période de l'esclavage est la matrice.
- Onze ans après l'adoption de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, le Comité pointe un épuisement des actions engagées par l'Etat autour de l'esclavage, de nouvelles tensions autour des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation, comme l'atteste notamment la polémique récente autour des « réparations » de l'esclavage, et insiste sur la nécessité d'un nouvel élan pour franchir une étape nouvelle afin de ne pas perdre l'apport symbolique de la loi.

Le CPMHE s'est donné pour objectif dans les années à venir de contribuer à libérer *l'ensemble de la société française* d'un **rapport traumatique à son passé esclavagiste et colonial**, où le refoulement et le silence ont laissé place à la confusion, à la peur, à la culpabilité et à l'outrance, bref d'en finir avec ce que Paul GILROY appelle « **la mélancolie postcoloniale** ».

La fin de mandat du CPMHE offre la possibilité d'améliorer le décret n°2009-506 et de fixer de nouveaux objectifs à un Comité renforcé dans sa légitimité de faire **franchir à la France une nouvelle étape dans la voie ouverte en 2001** pour une citoyenneté républicaine tournée vers le monde et vers l'avenir.

Le Comité institué en 2004 a été réformé une première fois en 2009, au terme de son premier mandat. La réforme de 2009 qui instaure le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) entérine deux évolutions majeures :

- D'une part l'affirmation du rôle de conseil et d'expertise du Comité auprès du gouvernement ;
- D'autre part sa dimension interministérielle avec la désignation d'un secrétaire général.

L'étape des fondations, et en particulier celle de l'inscription d'une nouvelle date commémorative étant passée, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE installé en 2009 pour un mandat ramené à trois ans, se devait, en somme de favoriser la consolidation de cette politique mémorielle et de sa déclinaison dans les domaines de la recherche, de l'école, de la culture.

Le CPMHE s'est placé dans la continuité du CPME, poursuivant l'ambition d'une pleine inscription *dans le récit national* de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition, tout en mettant davantage l'accent sur la dimension internationale et européenne

de la voie ouverte par la France depuis 2001. Fidèle à l'intention du législateur, dans ses actions et à travers ses recommandations, le CPMHE a toujours souligné la dimension *nationale* et l'ouverture *internationale* de cette politique mémorielle.

La nomination d'un secrétaire général a en outre permis de resserrer les liens entre le CPMHE et les ministères porteurs des politiques publiques liées à la mémoire de l'esclavage :

- Avec le **ministère en charge de l'Outre-mer**, qui a en charge le budget de fonctionnement et le secrétariat du Comité, le CPMHE joue un rôle de conseil pour la préparation des commémorations et en premier lieu de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, attribue le prix de thèse annuel, donne avis sur l'orientation des dépenses dans le champ mémoriel, et joue un rôle de conseil, notamment en 2001 dans le cadre de la *Mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales* ;
- Avec le **ministère de la Culture et de la communication**, le Comité joue un rôle de conseil pour la préparation de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* et poursuit le soutien aux actions de valorisation des patrimoines liés à la traite et à l'esclavage, en prenant une part active au programme de travail sur les patrimoines de l'esclavage suivi par le département du pilotage de la politique scientifique et de la recherche au sein de la nouvelle Direction des patrimoines ;
- Avec le **ministère de l'Éducation nationale**, le CPMHE fait des recommandations portant sur la meilleure inscription dans les programmes scolaires de la question de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et travaille avec la Direction de l'enseignement scolaire pour le déploiement d'outils pédagogiques adaptés à destination des enseignants tandis que le point de vue du Comité est régulièrement sollicité ainsi que l'a prouvé l'invitation faite à sa présidente de participer à la Concertation nationale organisée lancée par le ministre de l'éducation nationale au cours de l'été 2012 ;

- Avec le **ministère de la Recherche**, le CPMHE s'efforce de favoriser l'essor et la visibilité de la recherche en langue française ;
- Avec le **ministère des Affaires étrangères et européennes**, le CPMHE travaille avec la Direction de la mondialisation pour le développement de la coopération culturelle autour des patrimoines de la traite et de l'esclavage dans les zones concernées, la diffusion d'informations sur les actions de la France (un TD adressé tous les ans aux postes diplomatiques), ou encore pour l'ouverture vers la dimension internationale des commémorations et des manifestations autour de la traite et de l'esclavage ;
- Avec le **ministère de la Défense**, la coopération porte sur des actions de conseil concernant la préparation des commémorations et sur la mise en valeur des patrimoines dépendants de l'armée autour de l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Toutefois le bilan de la réforme de 2009 en vue d'un renforcement de l'articulation interministérielle du travail du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage est en demi-teinte :

- le temps pris, dans l'agenda du Comité, à la préparation de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* dont le pilotage et le financement ne sont pas stabilisés se fait aux dépens des actions structurantes à construire avec les différents ministères ;
- le CPMHE déplore la difficulté d'établir un lien permanent et pleinement opérationnel avec les différents ministères, notamment avec l'éducation nationale et la recherche, mais aussi avec le ministère des affaires étrangères ;

- Le CPMHE considère également que les différents ministères porteurs de politiques publiques associées aux missions du Comité ne le sollicitent pas comme il se devrait, faute sans doute d'un cadrage des objectifs interministériels par le Premier ministre.

Après avoir dressé le bilan de la précédente évolution du comité, et pris en considérations les nouveaux enjeux autour la question de l'esclavage, et en insistant sur la fabrique de la citoyenneté dans un monde ouvert, cette Mission préconise un renforcement du Comité autour de **quatre objectifs** :

- Améliorer la visibilité institutionnelle et la dimension interministérielle du Comité;
- Renforcer le Comité en tant qu'instance consultative sur les questions mémorielles auprès du Gouvernement ;
- Développer les fonctions de médiation à l'interface de la société et de l'Etat ;
- Inscrire l'action du comité à l'échelle internationale tout en développant les liens avec les territoires et les Outre-mer.

La réalisation de ces objectifs passe par vingt-cinq recommandations associant **trois niveaux d'action** :

- le niveau **administratif**, avec une modification du décret du 6 mai 2009, une redéfinition des moyens du Comité et une évolution de son fonctionnement ;
- le niveau **gouvernemental**, avec un usage plus étendu de l'expertise du Comité et une affirmation de sa dimension interministérielle ;

- le niveau **politique et social**, avec la priorité mise sur le développement des outils de médiation citoyenne, sur le volet culturel, la mobilisation des acteurs locaux et le ciblage des actions et des informations à destination des différents publics.

PREMIER OBJECTIF

RENFORCER LA VISIBILITE INSTITUTIONNELLE

ET LA DIMENSION INTERMINISTERIELLE DU COMITE²⁷

1. Affirmer le caractère national du Comité dans son intitulé pour mieux le distinguer d'une association en le dénommant *Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage** (*modification du décret*).
2. Instaurer, à côté du collège des personnalités qualifiées membres du Comité, un collège consultatif de représentants de l'Etat siégeant au sein du Comité sans voie délibérative pour chaque ministère signataire du décret* (*modification du décret*).
3. Adjoindre aux six ministères actuellement signataires du décret (Intérieur, Outre-mer, Culture, éducation nationale, recherche, MAEE, Défense) le ministère de la justice pour la dimension relevant des libertés publiques et le ministère en charge de la ville pour les actions portant sur la cohésion sociale* (*modification du décret*).
4. Définir, par une lettre de cadrage du Premier ministre, les grandes orientations interministérielles du Comité pour les trois années de son mandat.
5. Donner une adresse institutionnelle au Comité avec l'apposition d'une plaque sur le lieu où est établie son équipe administrative et où il se réunit (ministère des Outre-mer, rue Oudinot) et veiller à son identification dans les annuaires administratifs et publics.

²⁷ Les préconisations suivies d'une astérisque suppose une modification préalable du décret n°2009-506 relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

6. Envisager, éventuellement en modifiant le décret ou par le moyen de la lettre de cadrage du Premier ministre, la contribution des différents ministères au fonctionnement du Comité ou dans le cas d'actions définies par des lettres de mission.
7. Mettre en place une communication interne à destination de l'administration présentant le rôle du Comité, informer régulièrement les Recteurs, les DRAC, les Ambassadeurs du rôle et de l'action du Comité et favoriser la diffusion des rapports du Comité, notamment auprès de la Documentation française et des sites officiels.
8. Elargir les dispositions l'article 9 du décret n°2009-506 au secrétariat du Comité et à l'ensemble agents détachés temporairement ou de manière permanente ainsi que des personnes recrutées ou associées de manière ponctuelle à l'activité du Comité* (*modification du décret*).

DEUXIEME OBJECTIF :

**RENFORCER LE COMITE EN TANT QU'INSTANCE CONSULTATIVE
SUR LES QUESTIONS MEMORIELLES AUPRES DU GOUVERNEMENT**

9. Elargir la capacité de conseil et de saisie du comité par le gouvernement aux grands enjeux mémoriels afin de renforcer la cohérence de l'action de l'Etat en ce domaine et de prendre en considération de manière plus large les questions mémorielles liées aux Outre-mer* (*modification du décret*).
10. Faire du Comité le référent pour l'expertise stratégique de l'Etat sur les questions mémorielles et permettre à tous les ministères de le saisir pour avis ou de lui confier une mission après autorisation du Premier ministre* (*modification du décret*)

11. Instituer un lien permanent avec l'ensemble des instances de conseil, d'élaboration et de pilotage des politiques publiques dans les champs de l'éducation, des droits de l'homme, de l'intégration, de la cohésion sociale.
12. Faire du Comité l'instance de valorisation et d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques liées à la mémoire de l'esclavage (éducation, recherche, patrimoines, création culturelle, coopération internationale...)

TROISIEME OBJECTIF

DEVELOPPER LE ROLE DE MEDIATION DU COMITE

A L'INTERFACE DE LA SOCIETE ET DE L'ÉTAT :

13. Porter de douze à quinze membres le collège des personnalités qualifiées pour permettre la nomination de personnalités ayant des profils plus variés et de personnalités associées à des institutions culturelles, à des instances internationales, comme le responsable de *La Route de l'Esclave* de l'UNESCO* (*modification du décret*)
14. Renforcer la visibilité officielle du Comité en assistant le président nommé par décret de deux vice-présidents également désignés dans le décret portant nomination des personnalités qualifiées membres de droit du Comité nommées pour trois ans* (*modification du décret*)
15. Accroître les moyens matériels et humains du Comité pour le développement de ses relations avec les acteurs associatifs et culturels et pour le doter d'outils de communication adaptés, en particulier la mise en place d'un site internet permettant de répondre aux demandes du public.
16. Favoriser la capacité du Comité à conduire des missions ou à soutenir des projets (colloques, actions culturelles ou pédagogiques...)

17. Fixer comme priorité pour les trois années qui viennent des grandes actions au niveau de l'Etat à dimension culturelle et pour favoriser les médiations citoyennes à destination de tous les publics (voir sur ce point le volet V du rapport)

QUATRIEME OBJECTIF :

INSCRIRE L'ACTION DU COMITE A L'ECHELLE INTERNATIONALE

TOUT EN DEVELOPPANT SES LIENS AVEC LES TERRITOIRES ET LES OUTRE-MER :

18. Favoriser le développement autour du Comité d'un réseau de correspondants au niveau européen, impliquant les postes diplomatiques ainsi que des acteurs culturels, sociaux et politiques européens.
19. Associer le Comité à des projets de coopération culturelle et scientifique, à des projets liés à la francophonie, aux actions internationales de lutte contre les discriminations, et sensibiliser les postes diplomatiques.
20. Faire du Comité le correspondant en France du projet *La Route de l'Esclave* et instaurer des liens permanents avec la délégation française auprès de l'UNESCO.
21. Renforcer l'ancrage territorial du Comité en permettant que le collège consultatif soit élargi, sur demande du Comité et après accord du gouvernement, à des représentants de collectivités territoriales ou d'établissements culturels et publics* (*modification éventuelle du décret*).
22. Mettre en place autour du Comité un réseau des établissements culturels, musées, centre d'archives, de documentation et de ressources, mémoriaux et sites de

mémoire, et développer une signalétique commune autour des patrimoines de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition.

23. Etablir le Comité comme instance de labellisation des projets éducatifs, culturels et d'actions civiques relatifs aux mémoires et à l'histoire de l'esclavage.
24. Désigner au niveau des services de l'Etat dans les Outre-mer (Préfecture, Rectorat, Direction des affaires culturelles) des correspondants du Comité.
25. Faire du Comité le consultant de la Délégation pour l'égalité des chances des Français originaires d'Outre-mer sur les questions mémorielles et historiques.

5.

LES GRANDS PROJETS PRIORITAIRES SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU MANDAT DU PROCHAIN COMITE

L'article 4 de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité précise « *il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations.* »

Dès 2005 le *Comité pour la mémoire de l'esclavage*, le premier comité instauré par décret, dressait une liste de ces actions structurantes, dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Au début de son mandat, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a fait le point sur l'avancement de ces propositions de ces recommandations et souhaité les poursuivre.

Onze ans après le vote de la loi, si des réalisations importantes ont été menées à terme, rares sont celles qui ont été portées au niveau national. Il importe donc d'associer le mandat de trois ans du Comité à des objectifs précis, appuyés par un engagement du gouvernement, pour la réalisation de quelques grandes actions.

Après le temps des fondations, qui fut celui du premier Comité (2004-2009), et le temps de l'étape de consolidation des axes de la politique commémorative et mémorielle autour de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition et d'affirmation du Comité comme instance consultative, trois grands projets peuvent accompagner le mandat du prochain comité (2013-2015) autour de la priorité donnée à la médiation citoyenne.

PREMIER PROJET PRIORITAIRE :
LE CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES ET DE DOCUMENTATION
SUR LES TRAITES, LES ESCLAVAGES ET LES LUTTES POUR LEUR ABOLITION

Présentation du projet de Centre national de ressources sur l'esclavage :

Le CPMHE souhaite que l'État, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, crée un **Centre national de ressources dédié à l'histoire de l'esclavage colonial** destiné à tous les publics, qui serait à la fois un lieu de mémoire, un centre de documentation et un espace culturel et de débat. Un tel centre a vocation à remplir : un rôle mémoriel (ressources pédagogiques, aide à la recherche, organisation de colloques) un rôle culturel (animations, rencontres, travail avec des classes en lien avec l'éducation nationale) un rôle de médiation (aide à projets et aux associations, développement de partenariats). Il devra s'affirmer comme un lieu de fabrication du commun à partir d'histoires singulières qui contribuent à la pluralité de la société, partant du présent pour tirer les enseignements du passé.

Historique et contexte du projet de Centre national de ressources sur l'esclavage :

Dès 2005, dans le rapport *Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* (La Découverte), le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* souhaitait la création d'un Centre national pour l'histoire et la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, conçu, dans un premier temps, comme un lieu de diffusion et de médiation des savoirs, en lien avec le laboratoire de recherche comparative préconisé.

En 2006, le gouvernement confie à Edouard GLISSANT une mission de réflexion pour la réalisation de ce centre. Le rapport *Mémoires des esclavages* (Gallimard- La documentation

française) remis au Premier ministre en janvier 2007 opte pour la création d'un « *lieu partageable par tous* » qui serait à la fois « *un centre d'étude, une aire d'activités et d'actualités, un centre des archives et un mémorial.* » Dans sa proposition, Edouard GLISSANT défendait l'idée d'inscrire ce centre dans une perspective non pas seulement nationale mais internationale.

Les préconisations du rapport GLISSANT sont demeurées sans suite et aucune véritable préfiguration d'un tel centre n'a été conduite. Dès 2009, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE reprend la réflexion à ce sujet, dans un contexte qui a évolué. Depuis 2007, en effet, des centres de recherche se sont développés tandis que les sources et les collections liées à l'histoire de l'esclavage deviennent plus visibles au niveau archives et dans les musées. Les patrimoines liés à l'esclavage sont également davantage mis en valeur dans les territoires, en particulier Outre-mer.

Dans la continuité de la proposition élaborée par Edouard GLISSANT, l'accent est davantage mis sur la dimension culturelle et sur la conception d'un espace de débats et d'échanges, « *un lieu vivant de relation* ». En effet, manque singulièrement en France, un tel lieu dédié à l'histoire de l'esclavage au niveau national, qui serait à la fois dédié à la mémoire, au partage des savoirs et aux médiations culturelles et citoyennes, à destination de différents publics.

A titre de comparaison, signalons qu'aux Pays-Bas, dès 2003, un centre a été ouvert à Amsterdam pour le soutien de la recherche et la diffusion des connaissances et la réalisation de supports pédagogiques sur l'esclavage colonial et ses héritages, ouvert au public, le NinSEE (Institut national pour l'étude de l'esclavage et de ses conséquences). Et au Royaume-Uni, en 2007, a été inauguré le premier musée dédié à l'histoire de l'esclavage, l'*International Museum of Slavery*, dont l'action est de plus en plus orientée vers la médiation, à l'intention des différents publics, de la documentation et des connaissances sur la traite négrière et l'esclavage.

L'inauguration, en 2012, du *Mémorial à l'Abolition de l'Esclavage* de Nantes marque une étape importante, mais un véritable lieu de documentation, d'échanges et conçu pour les médiations citoyennes reste encore à concevoir et à créer.

La priorité mise dans l'ouverture d'un lieu public et d'envergure nationale dédiée à la mémoire et à l'histoire de l'esclavage est soutenue par l'ensemble des porteurs de mémoire et des acteurs culturels et associatifs en lien avec le CPMHE.

Mise en œuvre du projet de Centre national de ressources sur l'esclavage

Premier étape : une nouvelle mission de préfiguration, six ans après le rapport GLISSANT.

La mission pourrait être confiée dès le **premier semestre 2013** au Comité. L'objectif de cette mission serait de définir à la fois le contenu de ce Centre, son mode de fonctionnement, son installation, les parties prenantes du projet, son articulation avec la société et les acteurs culturels ainsi que son ouverture internationale.

Deuxième étape : installation du centre sur un site provisoire. Après cette mission de préfiguration en 2012, **l'objectif serait de permettre, d'ici le premier semestre 2014, l'ouverture au public d'un site provisoire** proposant une bibliothèque et une médiathèque spécialisées, un centre de documentation pour accompagner l'accès à l'ensemble des ressources numériques sur le sujet, des ateliers à destination des publics scolaires et des associations, un espace de débat et de conférences... Ce site pourrait également accueillir et présenter au public le *Mémorial des noms* réalisé par le CM98.

Le pilotage de la réalisation de centre provisoire serait conduit avec le Comité, sous la responsabilité conjointe du ministère de l'éducation, du ministère de la Culture, et du

ministère des Outre-mer, et en partenariat avec des collectivités territoriales, notamment Paris et la région Ile de France.

Troisième étape : l'intégration du Centre national de ressources sur l'esclavage à la Cité des Outre-mer.

Il pourrait être envisagé, après la phase provisoire, d'inscrire ce Centre comme une des pôles de la de la future Cité des Outre-mer.

DEUXIEME PROJET PRIORITAIRE :

LA PREMIERE GRANDE EXPOSITION NATIONALE SUR L'ESCLAVAGE

Présentation du projet :

Le CPMHE souhaite l'organisation d'ici 2015 d'une grande exposition nationale consacrée à l'esclavage dans un grand site de la RMN, comme les galeries du Grand Palais. Les œuvres et les objets relatifs à la question de l'esclavage dans les collections patrimoniales sont méconnus alors qu'ils sont nombreux dans les collections des musées de France mais peu mis en valeur, comme l'a révélé un inventaire commencé en 2005 mais resté inachevé.

Historique et contexte du projet :

Dès 2005, dans son premier rapport, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* constatait la grande variété des expositions présentées depuis 1983 traitant pour partie de l'esclavage, pour souligner le fait qu'elles étaient souvent liées à la mise en valeur d'une collection particulière dans un musée, à des événements ponctuels, révélateurs de la manière dont un ancien port négrier regarde ce passé, ou bien le fait du travail d'associations. 1992 marque un tournant avec l'exposition des *Anneaux de la Mémoire* au Musée des Ducs de Bretagne. Mais le fait est qu'aucun grand établissement n'a encore traité de ce thème fut-ce indirectement.

Tout en incitant les Archives nationales à réaliser un guide des sources (réalisé en 2007), le Comité demanda dès 2005 à la direction des musées de France d'engager un inventaire des œuvres et des objets d'art dans les collections patrimoniales sur la base d'un questionnaire adressé aux différents musées de l'hexagone et des Outre-mer, L'inventaire, conduit avec l'aide du CPME, devait déboucher sur la réalisation d'un catalogue raisonné. De ce travail lancé en 2005 mais resté inachevé, il reste un site internet associé à celui du Comité.

Toutefois, depuis 2005, quelques musées des principaux anciens ports négriers ont décidé de consacrer des salles permanentes à l'histoire de la traite et de l'esclavage colonial. Ainsi, quinze ans après l'exposition pionnière des *Anneaux de la Mémoire*, le musée d'histoire de la ville de Nantes, restitue le passé négrier de la ville dans ses salles d'exposition permanente depuis son réaménagement dans le Château des Ducs de Bretagne en février 2007. Et le 10 mai 2009, à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, le Musée d'Aquitaine inaugurait ses nouvelles salles permanentes consacrées à « *Bordeaux au XVIIIe siècle, le commerce Atlantique et l'esclavage.* » Une remarque s'impose : l'approche privilégiée est celle de l'inscription dans l'histoire locale ou régionale, aux dépens d'un point de vue national ou international, et de la mise en avant du fait historique plutôt que des héritages culturels.

Il convient de mentionner également le travail de musées comme le musée du quai Branly (mise en ligne des collections liées à l'esclavage), l'intérêt nouveau du musée du Louvre pour cette question (préparation d'une exposition en 2014 sur la représentation du Noir dans la peinture occidentale, cycle de visites intitulé « l'esclave au musée » en 2012...) ou, bien sur, du Musée Dapper à Paris. Soulignons enfin le rôle des musées ultramarins, comme le Musée Schœlcher en Guadeloupe, ou des projets en cours comme le *Mémorial ACTe*.

Toutefois, la France ne s'est pas doté d'un musée sur la traite et l'esclavage colonial, à l'instar de l'*International Museum of Slavery* de Liverpool, et n'a toujours pas organisé d'expositions d'ampleur nationale sur cette question.

Mise en œuvre et étapes du projet

Première étape : inscrire l'objectif de **finalisation de l'inventaire des collections** et de l'identification des œuvres, des objets et des sources matérielles et immatérielles dans le cadre du programme en cours sur les patrimoines de la traite et de l'esclavage au Ministère de la Culture et de la Communication, sous la responsabilité du département du pilotage de

la politique scientifique et de la recherche (Direction des Patrimoines) en étroite coopération avec le CPMHE.

Deuxième étape ; confier, dès le second semestre 2013, au Comité, en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, le **choix du lieu** pour accueillir la grande exposition sur l'esclavage et des **institutions partenaires** pour la réalisation du projet.

Troisième étape : à partir de 2014, **réalisation de l'exposition** en étroit lien avec le Comité.

TROISIEME PROJET PRIORITAIRE :
LE PORTAIL SUR LES PATRIMOINES DE L'ESCLAVAGE

Présentation du projet :

Ouverture, à échéance de 2014-2015, d'un portail numérique dédié aux patrimoines de la traite et de l'esclavage, dont le pilotage serait confié au Comité en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication, et qui aurait vocation à lier autour d'un seul site les principales institutions culturelles qui les valorisent, de mettre en avant l'actualité de ces patrimoines et de conserver l'empreinte numérique de la grande exposition proposée ci-dessus.

Historique et contexte du projet :

Le propre des patrimoines liés à la traite négrière, l'esclavage et les luttes pour leur abolition, c'est leur grande dispersion sur la surface du globe et leur caractère discontinu, et même lacunaire.

Dès 2005, dans le cadre du projet d'inventaire des œuvres et des objets d'art dans les collections des musées français, s'est imposé la pertinence d'une restitution numérique de ce travail, même incomplet. Les Archives nationales ont également décidé de mettre en ligne, après sa publication aux éditions de La Documentation française (2007), le remarquable *Guide des sources de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Toutefois, cette mise en ligne reste confidentielle, notamment en raison du caractère confidentiel du site, essentiellement destiné aux professionnels et qui ne fait pas l'objet de mises à jour.

L'enjeu de la numérisation s'est imposé comme une priorité dans le domaine de la conservation et de la valorisation des patrimoines bien au-delà du thème de la traite et de l'esclavage. Pour autant les initiatives de numérisation autour de ce thème se sont multipliées, mais de manière souvent isolée, celle des Archives nationale de l'Outre-mer, celle de la BnF

dans le cadre du programme *Gallica*, ou même celle de la région Martinique avec la Banque numérique des patrimoines martiniquais (<http://www.patrimoines-martinique.org>)

Dans le cadre de la stratégie de numérisation, le ministère de la Culture et de la Communication finance depuis quelques années le développement de portails thématiques, comme par exemple le portail des arts de la marionnette (<http://www.artsdelamarionnette.eu>) ou encore celui, en cours de réalisation, autour des patrimoines du cheval.

Le CPMHE a également fixé comme priorité le développement du numérique et proposé la perspective de réaliser à terme un musée virtuel de l'esclavage.

Mise en œuvre et étapes du projet

Première étape : confier au nouveau Comité le pilotage du projet de portail numérique en lien avec le département de la recherche et de la politique scientifique du ministère de la Culture et de la Communication. Cela suppose le financement d'une équipe dédiée à ce projet au sein du secrétariat général du Comité.

Deuxième étape : identification des partenaires du Portail « Esclavages » et lancement d'un nouveau programme de numérisation des collections associant plusieurs établissements, comme par exemple la Bibliothèque Mazarine...

Troisième étape : mise en ligne du portail « Patrimoines des esclavages » au moment de l'ouverture du Centre national de l'esclavage ou de l'inauguration de la grande exposition sur l'esclavage (2014).

**RAPPORT DE MANDAT DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE**

VOLUME 3 – Avenir du Comité, mémoires en mouvements

LOI

&

TEXTES REGLEMENTAIRES

JORF n°119 du 23 mai 2001

Texte n°1

LOI

LOI no 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (1)

NOR: JUSX9903435L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

Article 3

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer.

Article 4

Le dernier alinéa de l'article unique de la loi no 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés :

« Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus ;

« En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le Gouvernement après la consultation la plus large ;

« Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les

générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'Etat pris dans un délai de six mois après la publication de la loi no 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. »

Article 5

A l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après les mots : « par ses statuts, de », sont insérés les mots : « défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants ». La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 mai 2001.

Jacques Chirac
Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Lionel Jospin

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Marylise Lebranchu

Le ministre de l'intérieur,
Daniel Vaillant

Le ministre de l'éducation nationale,
Jack Lang

Le ministre des affaires étrangères,
Hubert Védrine

La ministre de la culture
et de la communication,
Catherine Tasca

Le ministre de la recherche,
Roger-Gérard Schwartzberg

Le ministre délégué
chargé des affaires européennes,
Pierre Moscovici

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer,
Christian Paul

Travaux préparatoires : loi n° 2001-434.

Assemblée nationale : Propositions de loi n° 792, 1050, 1297 et 1302 ;

Rapport de Mme Christiane Taubira-Delannon, au nom de la commission des lois, n° 1378 ;

Discussion et adoption le 18 février 1999.

Sénat : Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, n° 234 (1998-1999) ;

Rapport de M. Jean-Pierre Schosteck, au nom de la commission des lois, n° 262 (1999-2000) ;

Discussion et adoption le 23 mars 2000.

Assemblée nationale : Proposition de loi, modifiée par le Sénat, n° 2277 ;

Rapport de Mme Christiane Taubira-Delannon, au nom de la commission des lois, n° 2320 ;

Discussion et adoption le 6 avril 2000.

Sénat : Proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième

lecture ; Rapport de M. Jean-Pierre Schosteck, au nom de la commission des lois, n° 165 (2000-2001)

Discussion et adoption le 10 mai 2001.

DECRET

Décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004 relatif au comité institué par la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage

NOR: DOMB0300028D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'outre-mer,

Vu la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, modifiée par l'article 4 de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

Le comité institué par l'article unique de la loi du 30 juin 1983 susvisée est dénommé « Comité pour la mémoire de l'esclavage ».

Article 2

Le comité comprend :

1° Quatre personnalités choisies en considération de leurs travaux de recherche dans le domaine de la traite ou de l'esclavage ;

2° Quatre personnalités choisies en considération de leur activité associative pour la défense de la mémoire des esclaves ;

3° Quatre personnalités choisies en considération de leur connaissance de l'outre-mer français.

Article 3

Le président et les autres membres du comité sont nommés, pour une durée de cinq ans, par décret du Premier ministre.

Article 4

Le comité est réuni à la demande du ministre chargé de l'outre-mer ou de son président ainsi que dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

Le comité délibère valablement si la moitié au moins de ses membres est présente.

Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation du comité dans les quinze jours suivants. Le comité peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres est présent.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances, lequel est signé du président.

Article 5

Le comité a pour mission de proposer au Premier ministre la date de la commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large.

Il propose aux ministres chargés de l'intérieur, de la culture et de l'outre-mer :

- 1° L'identification des lieux de célébration et de mémoire sur l'ensemble du territoire national ;
- 2° Des actions de sensibilisation du public.

Il a également pour mission de proposer aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire, des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et de suggérer des programmes de recherche en histoire et dans les autres sciences humaines dans le domaine de la traite ou de l'esclavage.

Article 6

Le comité attribue chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat portant sur la traite ou l'esclavage.

Article 7

Le comité présente chaque année au Premier ministre un rapport sur les actions entreprises en matière de commémoration et de sensibilisation. Ce rapport est rendu public.

Article 8

Le ministère chargé de l'outre-mer assure le secrétariat des réunions du comité.

Article 9

Les frais de déplacement des membres du comité, pour ses réunions, sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Article 10

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la culture et de la communication et la ministre de l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 2004.

Par le Premier ministre : Jean-Pierre Raffarin

La ministre de l'outre-mer,
Brigitte Girardin ;
Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales,
Nicolas Sarkozy ;
Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche,
Luc Ferry ;
Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Francis Mer ;
Le ministre de la culture et de la communication,
Jean-Jacques Aillagon ;

DECRET

Décret n° 2009-506 du 6 mai 2009 relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

NOR: IOCO0903793D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, modifiée par l'article 4 de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

Le comité institué par la loi du 30 juin 1983 susvisée est dénommé « Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage ».

Article 2

Le comité comprend douze personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences et de leur expérience en matière de recherche, d'enseignement, de conservation, de diffusion ou de transmission de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition.

Article 3

Le président et les autres membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans, par décret du Premier ministre.

Article 4

Le comité a pour mission d'assister de ses avis et recommandations le Gouvernement sur les questions relatives à la recherche, l'enseignement, la conservation, la diffusion ou la transmission de

l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. Il peut être saisi d'une question par le Premier ministre ou les ministres intéressés, ou s'en saisir lui-même.

Il fait toute proposition et recommandation au Premier ministre et aux membres du Gouvernement concernant, notamment :

1° Les commémorations ;

2° Les événements nationaux ou internationaux liés à l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ;

3° L'identification des lieux de mémoire, des institutions, des musées, des centres d'interprétation et des structures de recherche relatifs à ces thèmes ainsi que leur mise en réseau, y compris avec leurs homologues étrangers ;

4° Les actions de sensibilisation et de diffusion et les ressources documentaires pour mieux faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, leur patrimoine archivistique et muséal, leur héritage, auprès du public le plus large, en particulier du public scolaire ;

5° Les initiatives communes aux Etats de l'Union européenne, et aux autres Etats concernés par la traite et l'esclavage, afin de favoriser les recherches, leur vulgarisation, et des commémorations partagées ;

6° Le recueil d'éléments et les travaux de toute nature liés à la mémoire de la traite et de l'esclavage.

Le comité peut, à la demande du Premier ministre ou des membres du Gouvernement, apporter son expertise pour l'étude d'un projet, la conception d'une manifestation ou d'un colloque et pour toute autre action de communication, d'information et de sensibilisation.

Article 5

Le comité attribue des prix destinés à récompenser un travail de recherche ou une œuvre portant sur la traite, l'esclavage et leur abolition.

Article 6

Le comité présente chaque année au Premier ministre un rapport général sur les actions entreprises, notamment en matière de commémoration, de sensibilisation et de ressources documentaires. Ce rapport est présenté au Parlement et rendu public. Le comité peut également rédiger des rapports thématiques.

Article 7

Le comité est assisté par un secrétaire général nommé par le ministre chargé de l'outre-mer.

Pour la réalisation des missions du comité, le secrétaire général peut faire appel aux services des ministères chargés de l'exécution du présent décret.

Article 8

Les membres de la commission et les personnes invitées à participer à ses travaux sont tenus à un devoir de confidentialité qui couvre les débats, les votes et les documents internes de travail.

Article 9

Les frais de déplacement des membres du comité sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Article 10

Le décret n° 2004-11 du 5 janvier 2004 relatif au comité institué par la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage est abrogé.

Article 11

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre des affaires étrangères et européennes, le ministre de l'éducation nationale, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, la ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 6 mai 2009.

Par le Premier ministre : François Fillon

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Michèle Alliot-Marie ;

Le ministre des affaires étrangères et européennes,
Bernard Kouchner ;

Le ministre de l'éducation nationale,
Xavier Darcos ;

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Valérie Pécresse ;

Le ministre de la défense,
Hervé Morin ;

La ministre de la culture et de la communication,
Christine Albanel ;

Le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer,
Yves Jégo.

DECRET

Décret n° 2013-382 du 6 mai 2013 modifiant le décret n° 2009-506 du 6 mai 2009 relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

NOR: OMEO1309144D

Version consolidée au 7 mai 2013

Publics concernés : tous publics.

Objet : modification de l'organisation du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : **le décret modifie la dénomination du comité qui devient « Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage ».**

Il porte à **quinze** le nombre de personnalités qualifiées nommées par le Premier ministre qui composent le comité.

Enfin, il prévoit la **participation, à titre consultatif, de représentants des ministres contresignataires** du décret du 6 mai 2009 (affaires étrangères, éducation nationale, intérieur, défense, culture et communication, enseignement supérieur et recherche et outre-mer) auxquels sont désormais également associés des représentants des ministres de la justice et chargé de la ville.

Références : le décret n° 2009-506 du 6 mai 2009 relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage modifié par le présent texte peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des outre-mer,

Vu la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, modifiée par l'article 4 de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;

Vu le décret n° 2009-506 du 6 mai 2009 relatif au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

Le décret du 6 mai 2009 susvisé est modifié conformément aux articles 2 à 4 du présent décret.

Article 2

A l'article 1er, les mots : « Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage » sont remplacés par les mots : « Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage ».

Article 3

L'article 2 est ainsi rédigé :

« Art. 2.-Le comité est composé de quinze personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences et de leur expérience en matière de recherche, d'enseignement, de conservation, de diffusion ou de transmission de l'histoire et des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition. »

Article 4

Il est ajouté à l'article 3 un second alinéa ainsi rédigé :

« Les ministres chargés respectivement des affaires étrangères, de l'éducation nationale, de la justice, de l'intérieur, de la défense, de la culture et de la communication, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'outre-mer et de la ville désignent chacun par arrêté un représentant qui participe aux réunions du comité avec voix consultative. »

Article 5

Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'éducation nationale, la garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre de l'égalité des territoires et du logement, le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense, la ministre de la culture et de la communication, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre des outre-mer et le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 6 mai 2013.

Par le Premier ministre :
Jean-Marc Ayrault

Le ministre des outre-mer, Victorin Lurel
Le ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius
Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon
La garde des sceaux, ministre de la justice, Christiane Taubira
La ministre de l'égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot
Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls
Le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian
La ministre de la culture et de la communication, Aurélie Filippetti
La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso
Le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, François Lamy



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
MINISTRE DES OUTRE-MER
27, rue Oudinot 75007 Paris